



# PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) AU STADE COMPLET DU BASSIN DU LOING

2025

## PIECE 5 – PROGRAMME ET FICHES-ACTIONS

---

## SOMMAIRE

<b>AXE 0 : AXE TRANSVERSAL : ANIMATION DE LA DÉMARCHE PAPI .....</b>	<b>8</b>
FICHE ACTION N°0.1 : ANIMATION DU PAPI DU BASSIN DU LOING .....	9
FICHE ACTION N°0.2 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE SUIVI DU PAPI ET L'ELABORATION DU PROCHAIN DU PAPI COMPLET .....	12
FICHE ACTION N°0.3 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) A L'ANIMATION DU PAPI .....	14
<b>AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE. 17</b>	
FICHE ACTION N°1.1 : ADAPTATION ET EXTENSION DU DISPOSITIF « EPISEINE » AU BASSIN DU LOING .....	18
FICHE ACTION N°1.2 : ORGANISATION DE GROUPES DE TRAVAIL ET D'ÉVENEMENTS DANS LE CADRE DU PAPI.....	20
FICHE ACTION N°1.3 : DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AU RISQUE D'INONDATION DE L'ÉPAGE DU BASSIN DU LOING.....	23
FICHE ACTION N°1.4 : COMPLETER LA MODELISATION HYDRAULIQUE SUR LES SECTEURS NON-COUVERTS.....	25
FICHE ACTION N°1.5 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DES CRUES DU LOING ET DE SES AFFLUENTS.....	28
FICHE ACTION N°1.6 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU RISQUE D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT.....	30
FICHE ACTION N°1.7 : AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING (AME).....	32
FICHE ACTION N°1.8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE 4 VALLEES (CC4V).....	34
FICHE ACTION 1.9 : AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CLERY, DU BETZ ET DE L'OUANNE (3CBO).....	36
FICHE ACTION N°1.10 : AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LE TERRITOIRE DE MORET SEINE ET LOING (MSL).....	38
FICHE ACTION N°1.11 : VULGARISATION DE LA GESTION HYDRAULIQUE PAR L'ETABLISSEMENT VNF.....	41
FICHE ACTION N°1.12 : SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION – PUBLICS CIBLES INTERNES ET EXTERNES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE (CD89).....	43
FICHE ACTION N°1.13 : SENSIBILISATION DE LA POPULATION ET COMMUNICATION AUTOUR DU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE MONTARGIS.....	45
FICHE ACTION N°1.14 : AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NEMOURS.....	48
FICHE ACTION 1.15 : AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS (CCPN).....	50

FICHE ACTION 1.16 : SENSIBILISATION AUPRES DU MONDE AGRICOLE POUR REDUIRE L'ALEA RUISSELLEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS (CCPN).....	52
FICHE ACTION N°1.17 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHARNY, OREE DE PUISAYE (CCOP).....	54
FICHE ACTION N°1.18 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU RISQUE D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHARNY-OREE DE PUISAYE (CCOP).....	56
FICHE ACTION N°1.19 : AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING (CCGVL).....	58
FICHE ACTION N°1.20 : SENSIBILISATION AUPRES DU MONDE AGRICOLE POUR REDUIRE L'ALEA RUISSELLEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING (CCGVL).....	61
FICHE ACTION N°1.21 : SENSIBILISATION DES ACTEURS ECONOMIQUES PRIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING (CCGVL).....	63
<b>AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS .....</b>	<b>65</b>
FICHE ACTION N°2.1 : AMELIORER LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE PAR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE STATIONS COMPLEMENTAIRES .....	66
FICHE ACTION N°2.2 : AMELIORER LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE - PLATEFORME STRYMO.....	69
FICHE ACTION N°2.3 : INSTRUMENTATION ET MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE SUR LE BASSIN VERSANT SEINE DU CANAL D'ORLEANS.....	71
<b>AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE .....</b>	<b>73</b>
FICHE ACTION N°3.1 : ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DE CRISE.....	74
FICHE ACTION N°3.2 : METTRE EN PLACE UNE PROCEDURE DE GESTION DE CRISE INTERNE A L'EPAGE.....	77
FICHE ACTION N°3.3 : REALISATION ET MISE A JOUR DES PCS ET PICS DE L'AME.....	79
FICHE ACTION N°3.4 : REALISATION ET MISE A JOUR DES PCS ET PICS DE LA CC4V.....	81
FICHE ACTION N°3.5 : REALISATION ET MISE A JOUR DES PLANS DE GESTION DE CRISE DE MORET SEINE ET LOING (MSL).....	83
FICHE ACTION N°3.6 : APPUI METHODOLOGIQUE A LA REALISATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) ET DE DOCUMENTS D'INFORMATIONS COMMUNAUX SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM), EXERCICE DE GESTION DE CRISE ET RESERVE COMMUNALE.....	85
FICHE ACTION N°3.7 : REALISATION DU PLAN DE CONTINUTE D'ACTIVITE (PCA) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS (3CFG).....	87
FICHE ACTION N°3.8 : REALISATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE (CCPF).....	89
FICHE ACTION N°3.9 : REALISATION PICS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU (CCPM) ET ELABORATION ET/OU MISES A JOUR DES PCS DES COMMUNES MEMBRES.....	91
FICHE ACTION N°3.10 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES EPCI DANS LA REALISATION ET/OU LA MISE A JOUR DES PCS, PICS OU DICRM.....	93

FICHE ACTION N°3.11 : MISE A JOUR DU PCS ET PARTICIPATION A LA REALISATION D'UN PICS AVEC L'AME.....	95
FICHE ACTION N°3.12 : ORGANISATION D'UN EXERCICE INTERDEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE SUR LE RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN DU LOING .....	97
FICHE ACTION N°3.13 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DU LOIRET DANS L'ELABORATION, LA MISE A JOUR ET LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE .....	100
FICHE ACTION N°3.14 : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR TRAITER LA RESILIENCE DES RESEAUX (ELECTRICITE, GAZ, TELECOMMUNICATION, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, ETC.) EN CAS D'INONDATION SUR LE BASSIN DU LOING DANS LE DEPARTEMENT DU LOIRET.....	102
FICHE ACTION N°3.15 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES EPCI-FP DANS LA REALISATION ET/OU LA MISE A JOUR DE LEUR PCS, PICS OU DICRM .....	105
FICHE ACTION N°3.16 : AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS DES RESEAUX ESSENTIELS A LA POPULATION .....	107
FICHE ACTION N°3.17 : REALISATION ET MISE A JOUR DES PCS ET PICS DE L'DE LA CCPN ....	109
FICHE ACTION 3.18 : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES A L'ELABORATION ET/OU A LA MISE A JOUR DE LEURS PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET ELABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING (CCGVL).....	111
FICHE ACTION N°3.19 : REALISER UN EXERCICE SPECIFIQUE SUR LA GESTION D'UNE CRUE DU CANAL D'ORLEANS SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE ET TESTER LA COORDINATION DES ACTEURS.....	113

#### **AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME ..... 115**

FICHE ACTION N°4.1 : DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES COLLECTIVITES DANS L'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME. ....	116
FICHE ACTION N°4.2 : PROMOUVOIR UN URBANISME RESILIENT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE L'AME .....	118
FICHE ACTION N°4.3 : REALISER ET DIFFUSER AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES LES PORTERS A CONNAISSANCE SUR LES RISQUES D'INONDATION .....	120
FICHE ACTION N°4.4 : ÉLABORER UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION PAR DEBORDEMENT DE L'OUANNE A CHARNY OREE DE PUISAYE. ....	122
FICHE ACTION N°4.5 : ENGAGER UNE DYNAMIQUE DE RENATURATION DANS UN OBJECTIF DE GESTION DE L'EAU A LA PARCELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTARGIS .....	124
FICHE ACTION N°4.6 : ENGAGER LA MISE A JOUR DU PPRI « VALLEE DU LOING, DE CHATEAU LANDON A FONTAINEBLEAU ».....	126
FICHE ACTION N°4.7 : REALISER ET DIFFUSER AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES LES PORTERS A CONNAISSANCE SUR LES RISQUES D'INONDATION .....	128
FICHE ACTION N°4.8 : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE LA CCPN DANS L'ELABORATION ET/OU LA REVISION DE LEURS DOCUMENTS D'URBANISME .....	130
FICHE ACTION N°4.9 : ÉLABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LA COMMUNE DE DE CHARNY OREE DE PUISAYE (CCOP) .....	132

**AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS..... 134**

FICHE ACTION N°5.1 : DIAGNOSTICS DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS DE BATIMENTS PRIVES SITUES SUR LE PERIMETRE DE L'EPAGE DU BASSIN DU LOING .....	135
FICHE ACTION N°5.2 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU RISQUE INONDATION DES BIENS PARTICULIERS .....	138
FICHE ACTION N°5.3 : ANALYSE DE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS PRIVES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIES SUR LE TERRITOIRE DE L'AME.....	140
FICHE ACTION N°5.4 : REALISATION DES TRAVAUX PRECONISES SUR LES BATIMENTS DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING (AME).....	142
FICHE ACTION N°5.5 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU RISQUE INONDATION DES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIES SUR LE TERRITOIRE DE L'AME.	144
FICHE ACTION N°5.6 : SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE .....	146
FICHE ACTION N°5.7 : DIAGNOSTICS DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS DE 15 A 20 BATIMENTS D'HABITATION PRIVES SITUEES SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 VALLEES. ....	148
FICHE ACTION N°5.8 : TRAVAUX DE LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS DES BIENS D'HABITATION PRIVES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES (CC4V). ....	150
FICHE ACTION N°5.9 : REALISATION DES TRAVAUX PRECONISES SUR LES BATIMENTS DE MORET SEINE ET LOING (MSL).....	152
FICHE ACTION N°5.10 : ANALYSE DE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS PRIVES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIES SUR LE TERRITOIRE DE MORET SEINE ET LOING (MSL) .....	154
FICHE ACTION N°5.11 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU RISQUE INONDATION DES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING (MSL). ....	156
FICHE ACTION N°5.12 : REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE AUX INONDATIONS DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU (CCPM). ....	158
FICHE ACTION N°5.13 : ANALYSE DE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS PRIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU (CCPM). ....	160
FICHE ACTION N°5.14 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU RISQUE INONDATION DES BIENS D'HABITATION PRIVES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU.....	162
FICHE ACTION N°5.15 : REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS PRECONISES SUR LES BATIMENTS DE MORET-LOING-ET-ORVANNE .....	164
FICHE ACTION N°5.16 : DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE TERRITORIAL AUX INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CLERY, DU BETZ ET DE L'OUANNE (3CBO).....	166
FICHE ACTION N°5.17 : DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE TERRITORIAL AUX INONDATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS. ....	168
FICHE ACTION N°5.18 : REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE AUX INONDATIONS DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX. ....	170
FICHE ACTION N°5.19 : REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS PRECONISES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX DE MONTARGIS.....	172
FICHE ACTION N°5.20 : ANALYSE DE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS D'HABITAT PRIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NEMOURS. ....	174

FICHE ACTION N°5.21 : REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS PRECONISES SUR LES BATIMENTS DE L'ANCIEN MOULIN DE NEMOURS	176
FICHE ACTION N°5.22 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU RISQUE INONDATION DES BIENS PARTICULIERS .....	178
FICHE ACTION N°5.23 : ANALYSE DE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS PRIVES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE NEMOURS (CCPN). .....	180
FICHE ACTION N°5.24 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU RISQUE INONDATION DES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS (CCPN).....	182
FICHE ACTION N°5.25 : ANALYSE DE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS PRIVES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING (CCGVL). .....	184
FICHE ACTION N°5.26 : REFLEXION SUR LA MUTUALISATION DES ACHATS POUR REDUIRE LA VULNERABILITE EN CAS D'INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS, VAL DE LOING (CC GVL).....	186
FICHE ACTION N°5.27 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU RISQUE INONDATION DES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING (CCGVL) .....	188

## **AXE 6 : RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ÉCOULEMENTS ..... 190**

FICHE ACTION N°6.1 : DEPLOIEMENT DE L'OUTIL GEOMATIQUE SUR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC). .....	191
FICHE ACTION N°6.2 : FINALISER ET DEPLOYER LA STRATEGIE DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC).....	193
FICHE ACTION N°6.3 : ÉTUDES PREALABLES ET MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN OUVRAGE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE (ORD) SUR LE BRANLIN (CHARNY-OREE-DE-PUISAYE). .....	196
FICHE ACTION N°6.4 : REALISATION D'AMENAGEMENT POUR REDUIRE LES INONDATIONS LIEES AUX RUISSELLEMENTS SUR BASSIN VERSANT DE L'ORVAL.....	199
FICHE ACTION N°6.5 : TRAVAUX DE MODERNISATION VERS LA TELEGESTION ET AUTOMATISATION DES OUVRAGES DE GESTION HYDRAULIQUE SUR LE CANAL DE BRIARE	203
FICHE ACTION N°6.6 : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES EN MATIERE DE SECURITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU BARRAGE RESERVOIR DU BOURDON (ST FARGEAU 89) .....	205
FICHE ACTION N°6.7 : AUTOMATISATION DES VANNES DES ECLUSES DE MAY, MARCHAIS CLAIR ET CHANCY. ....	207

## **AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET DE PROTECTION ..... 209**

FICHE ACTION N°7.1 : ETUDES PREALABLES ET MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE D'AMENAGER UN SYSTEME D'ENDIGUEMENT A SAINT-PRIVE (89) .....	210
FICHE ACTION N°7.2 : REALISATION D'ETUDES COMPLEMENTAIRES AU DROIT DU POTENTIEL SYSTEME D'ENDIGUEMENT SITUE AU NORD DU CENTRE-VILLE DE SOUPPES-SUR-LOING .....	213
FICHE ACTION N°7.3 : REALISATION D'ETUDES COMPLEMENTAIRES AU DROIT DE LA DIGUE DES VARENNES A SOUPPES-SUR-LOING (77).....	216
FICHE ACTION N°7.4 : ÉTUDES PREALABLES AU CLASSEMENT D'UN POTENTIEL SYSTEME D'ENDIGUEMENT A DORDIVES (45). .....	219

## **AXE 0 : AXE TRANSVERSAL : ANIMATION DE LA DÉMARCHE PAPI**

---

AXE TRANSVERSAL : ANIMATION



**Fiche action n°0.1 : Animation du PAPI du bassin du Loing**

**Objectif :**

Cette action consiste à animer le programme d'action en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire. Sa déclinaison doit déboucher sur la mise en œuvre d'une stratégie de prévention des inondations cohérente et partagée à l'échelle du bassin versant du Loing. A cette fin, l'animateur du PAPI sera chargé de piloter la révision à mi-parcours du programme, de la réalisation de son bilan et de l'élaboration du prochain PAPI complet du bassin du Loing.

L'animateur du PAPI veillera à ce que la mise en œuvre du PAPI du bassin du Loing soit cohérente avec les autres dispositifs opérationnels prônés par l'État sur le bassin de la Seine. **Il s'agira notamment de s'assurer que les actions menées à l'échelle du bassin du Loing soient en adéquation avec celles menées dans le cadre des PAPI de l'Yonne, de la Seine-et-Marne Francilienne et de la Juine, de l'Essonne et de l'École.**

Par bien des aspects, les objectifs des PAPI convergent avec ceux des contrat de territoire "eau & climat" (CTEC) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : restaurations des hydromorphologiques des cours d'eau, création ou restaurations de zones d'expansion de crue, gestion du ruissellement, etc. **En collaboration avec l'EPAGE du bassin du Loing, l'animateur du PAPI veillera à la bonne synergie entre le PAPI et le CTEC du bassin du Loing (2026 – 2030).**

**Cette action se fera en complémentarité avec les objectifs des actions 0.2 et 0.3 du présent programme. Également, toutes les actions inscrites au programme seront complémentaires aux objectifs de la présente fiche action.**

**Description de l'action :**

L'animation du PAPI sera réalisée par **un agent à temps plein** employé par l'EPTB Seine Grands Lacs sur la période de **72 mois** de mise en œuvre du PAPI complet.

L'EPTB Seine Grands Lacs est désigné comme chef de file pour assurer le suivi, la coordination des actions du programme. Aussi, l'EPTB Seine Grands Lacs se chargera de l'animation des comités techniques, des comités de pilotage et de toute autre instance participative (tels que des ateliers, des comités de parties prenantes, des conférences, etc.).

Également en charge de la cohérence et de pertinence des actions inscrites dans le PAPI, l'EPTB Seine Grands Lacs sera l'interlocuteur privilégié des services de l'État, des maîtres d'ouvrages et des parties prenantes associés à la démarche PAPI.

L'action se déclinera en trois phases :

**Phase 1 : Conduite et animation du projet**

Ce volet consistera à la réalisation de toutes les actions prévues selon les objectifs fixés et les modalités définies dans chacune des actions ainsi qu'au suivi technique et financier du projet dans son ensemble. Un comité technique du PAPI associant l'ensemble des parties prenantes supervisera l'avancement du projet.

Un comité de pilotage déjà constitué dans la phase de préparation du dossier sera amené à se réunir pour orienter et valider les enseignements des actions du PAPI. Une capitalisation de l'information sera entreprise par voie matérialisée et dématérialisée.

En parallèle, tous les renseignements nécessaires à l'outil TRITON (successeur de SAFPA : Suivi Administratif et Financier des Programmes d'Actions) seront consignés par l'EPTB Seine Grands Lacs.

## Phase 2 : Préparation de la révision à mi-parcours du PAPI

A l'issue des trois premières années du PAPI, une révision du programme d'action sera réalisée. Cette révision sera l'occasion de dresser un bilan technique et financier à mi-parcours du programme d'action. Ce point d'étape permettra de prendre du recul sur le travail réalisé en vue de dresser des recommandations et de valider les orientations pour la seconde moitié du PAPI. Pour cette révision, la cellule d'animation du PAPI sollicitera individuellement l'ensemble des Maîtres d'ouvrage du programme pour leur demander s'ils souhaitent amender ou supprimer les actions qu'ils portent ou bien ajouter de nouvelles actions au programme. Les acteurs du bassin, non-engagés dans le PAPI seront également questionnés en vue d'une adhésion en tant que Maître d'ouvrage pour la seconde moitié du PAPI.

## Phase 3 : Élaboration du bilan final du PAPI et construction du prochain PAPI

La réalisation des actions du programme d'actions nécessitera de présenter à son terme un bilan complet, à la fois sur le plan technique et sur le plan financier. L'animateur du PAPI pourra s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre de la réalisation du bilan du PEP du bassin du Loing. À terme, le bilan du PAPI complet sera présenté à l'ensemble des maîtres d'ouvrages, des partenaires financiers ainsi que toutes les parties prenantes concernées de près comme de loin au programme d'actions.

L'élaboration du prochain PAPI du Loing, s'effectuera par le biais d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux : maîtres d'ouvrage historiques, maîtres d'ouvrages potentiels et partenaires techniques et financiers. L'animateur veillera à faire l'interface entre ces différents acteurs et sera force de proposition pour mettre en place une gouvernance efficace pour le prochain programme. Il sera pour cela nécessaire de pouvoir être en contact régulièrement avec l'ensemble des partenaires pour intégrer leurs attentes et leur permettre de s'approprier le plus en amont possible le projet.

A l'issue des phase de concertation, l'animateur du PAPI élaborera le dossier de labellisation du prochain PAPI du bassin du Loing et le soumettra aux instances de labellisation compétentes.

**Pour mener à bien les missions inhérentes à ces trois phases, l'animateur de Seine Grands Lacs pourra compter sur l'aide précieuse de la chargée de mission « *prévention des inondations et chargée de coordination du Contrat Eau & Climat du bassin du Loing* » de l'EPAGE du bassin du Loing (Cf. action 0.3).**

**Pour accélérer la rédaction des pièces administratives nécessaires à la labellisation du prochain PAPI Seine Grands Lacs se réserve la possibilité de faire appel un prestataire extérieur spécialisé (Cf. action 0.2).**

### Territoire :

L'action sera mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PAPI du bassin du Loing.

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.**

### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	-	-	Révision PAPI 4 mois	-	-	Bilan / montage PAPI 2 6 mois	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	<b>360 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **360 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Suivi de l'avancement des projets (dimension qualitative et financière) et du taux de réalisation, y compris financière.
- Nombre de rencontres effectuées avec les acteurs de bassin pour la révision à mi-parcours et l'élaboration du PAPI complet n°2 du bassin du Loing.

**AXE TRANSVERSAL : ANIMATION**
**Fiche action n°0.2 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du PAPI et l'élaboration du prochain du PAPI complet**
**Objectif :**

Cette action vise principalement à apporter un support pour l'animateur du PAPI dans la constitution des pièces administratives requises dans différents cas de figures propres à la vie d'un PAPI : comptes-rendus divers, élaboration d'avenant au PAPI, révision à mi-parcours du programme et élaboration du prochain PAPI complet du bassin du Loing.

**Cette fiche action se fera en complémentarité avec les objectifs des actions 0.1 et 0.3 du présent programme. Également, toutes les actions inscrites au programme seront complémentaires aux objectifs de la présente fiche action.**

**Description de l'action :**

Cette action relève de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et impliquera la passation d'un marché public. Il s'agit d'une mission d'accompagnement qui a vocation à soulager la cellule d'animation du PAPI de tâches principalement d'ordre administrative : appuie lors de la réalisation d'avenants, de la révision à mi-parcours et/ou de la construction du prochain PAPI complet du bassin du Loing.

L'action consiste à réaliser un ensemble de prestations se déclinant comme suit :

**Phase 1 : Suivi des actions du PAPI**

Si un avenant devait être passé dans l'intervalle du PAPI, il nécessiterait la production et/ou la mise à jour de certaines pièces administratives (dont l'analyse environnementale). Ce volet de l'action consiste à accompagner la cellule d'animation dans la rédaction des dites pièces.

**Phase 2 : Bilans du PAPI**

Cette mission consiste à aider la cellule d'animation du PAPI dans la réalisation des bilans techniques et financiers (intermédiaires et/ou complet) du programme en vue de l'accompagnement à la préparation du prochain programme d'actions (phase 3).

Lors de cette phase, le prestataire sera chargé d'accompagner l'EPTB Seine Grands Lacs lors d'une série de rencontres qui auront lieu avec chacun des maîtres d'ouvrages du PAPI en vue de préparer les retours d'expériences ainsi que les éléments des bilans intermédiaires et du bilan définitif du PAPI qui pourront être proposés à partir de la fin du programme. Ces rencontres permettront notamment d'affiner la mise à jour des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions, d'effectuer les bilans financiers qualitatifs relatifs à la pertinence des actions et/ou aux difficultés rencontrées. Le prestataire contribuera à rédiger différents documents qui compléteront le bilan réalisé par la cellule d'animation.

Le prestataire pourra être chargé de rédiger des articles de communication, qui seront validés par le maître d'ouvrage ainsi que les membres du comité technique. Ces articles permettront d'uniformiser la communication sur les bilans du projet mais également de relayer les articles par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) et toute autre structure associées à la démarche.

**Phase 3 : Accompagnement à la préparation du prochain programme d'actions**

La durée des phases de transition entre deux PAPI sur un même territoire est dépendante de la capacité des porteurs de projets à réaliser, dans un temps très contraint, un bilan et à préparer un nouveau dossier. L'assistance d'un prestataire doit faciliter la réduction de ce délai en permettant la rédaction d'éléments du dossier conformément au cahier des charges PAPI en vigueur.

**Territoire :**

L'action sera mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PAPI du bassin du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée auprès des membres du comité technique et de pilotage du PAPI.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031.**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	<i>Passation du marché 3 mois</i>	-	<i>Révision à mi-parcours 4 mois</i>	-	-	<i>Élaboration du prochain PAPI 4 mois</i>	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	-	-	20 000 €	-	-	40 000 €	<b>60 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **60 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de missions d'accompagnement réalisées dans l'intervalle du PAPI ;
- Nombre de comptes-rendus et/ou de pièces administratives produites dans l'intervalle du PAPI.

## AXE TRANSVERSAL : ANIMATION

**Fiche action n°0.3 : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à l'animation du PAPI****Objectif :**

L'objectif de cette action consiste à faire assister l'animateur du PAPI du bassin du Loing dans ses missions par un agent de l'EPAGE du bassin du Loing.

Toutes les missions de l'animateur PAPI de l'EPTB Seine Grands Lacs sont concernées : pilotage et animation du projet, missions de conseil et d'appui aux maîtres d'ouvrage, appui à la réalisation de la révision à mi-parcours du PAPI, appui à la réalisation du bilan du PAPI et élaboration du prochain programme PAPI.

**L'agent de l'EPAGE du Loing aura également pour mission de veiller à la bonne articulation entre le PAPI du bassin du Loing et le contrat de territoire "eau & climat" (CTEC) du bassin du Loing (2026 – 2030).**

Cette action se fera en complémentarité avec les objectifs de l'action 0.1 et 0.2 du présent programme.

**Description de l'action :**

L'animation du PAPI d'intention est réalisée par **un agent à temps plein** employé par l'EPTB Seine Grands Lacs sur toute la période de mise en œuvre du PAPI (soit 72 mois). Compte tenu de la grandeur du bassin du Loing, de la multiplicité des acteurs engagés dans le programme et de la nature des actions engagées, **l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite solliciter l'aide de l'EPAGE du bassin du Loing pour assister l'animateur du PAPI d'intention du bassin du Loing dans ses missions.**

Cette aide prendra la forme d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage** représentant **50% d'un poste à équivalent temps plein**. Le poste en question est celui de la chargée de mission « *prévention des inondations et chargée de coordination du Contrat Eau&Climat du bassin du Loing* » de l'EPAGE du bassin du Loing.

A l'image de l'action 0.1 du PAPI d'intention du bassin du Loing, l'action 0.3 se déclinera en trois phases :

**Phase 1 : Assistance à la conduite et animation du projet**

Ce volet consiste à aider l'animateur PAPI de l'EPTB Seine Grands Lacs dans la réalisation de toutes les actions prévues selon les objectifs fixés et les modalités définies dans chacune des actions ainsi qu'au suivi technique et financier du projet dans son ensemble. **Il s'agira notamment d'aider l'animateur PAPI de l'EPTB dans ses missions de conseils et de suivi technique et financier des groupements de commandes** qui pourraient voir le jour dans le cadre du PAPI : diagnostics de vulnérabilité des bâtiments privés ; diagnostics de vulnérabilité des territoires aux inondations, réalisation des Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS), etc. Concrètement, l'aide de l'EPAGE du Loing s'avèrera indispensable pour l'organisation des réunions techniques et des ateliers, la rédaction, la correction et le suivi des pièces techniques et administratives, des demandes de subventions et des comptes rendus et bilans. Le comité technique du PAPI supervisera l'avancement du projet tandis que le Comité de pilotage en validera les orientations.

**Phase 2 : Assistance à la préparation de la révision à mi-parcours du PAPI**

A l'issue des trois premières années du PAPI, une révision du programme d'action sera réalisée. Cette révision sera l'occasion de **dresser un bilan technique et financier à mi-parcours du programme** d'action. Ce point d'étape permettra de prendre du recul sur le travail réalisé en vue de **dresser des recommandations et de valider les orientations pour la seconde moitié du PAPI**. Pour cette révision, **la cellule d'animation du PAPI sollicitera individuellement l'ensemble des Maîtres d'ouvrage du programme** pour leur demander s'ils souhaitent amender ou supprimer les actions qu'ils portent ou bien ajouter de nouvelles actions au programme. Les acteurs du bassin, non-engagés dans le PAPI seront également questionnés en vue d'une adhésion en tant que Maître d'ouvrage pour la seconde moitié du PAPI.

La révision à mi-parcours du PAPI du Loing demandera un **travail important de concertation et de synthèse** auquel contribuera la chargée de mission de l'EPAGE du Loing. **Tout au long du processus de révision à mi-parcours du programme, la chargée de mission de l'EPAGE veillera à assurer l'articulation entre le PAPI et le CTEC du Bassin du Loing.**

### Phase 3 : Assistance à la préparation du bilan du PAPI et à l'élaboration du PAPI 2 du bassin du Loing

La réalisation des actions du programme d'actions nécessitera de présenter à son terme un bilan complet, à la fois sur le plan technique et sur le plan financier. La cellule d'animation du PAPI pourra s'appuyer sur l'expérience du bilan du PEP du bassin du Loing. À terme, le bilan du PAPI complet sera présenté à l'ensemble des maîtres d'ouvrages, des partenaires financiers ainsi que toutes les parties prenantes concernées de près comme de loin au programme d'actions.

La réalisation du PAPI, s'effectuera à travers l'élaboration et le portage du projet en mobilisant les acteurs locaux et maîtres d'ouvrage, en assurant l'interface avec les partenaires techniques et financiers et en veillant à organiser soigneusement la gouvernance.

Dans l'optique de consolider la dynamique engagée lors du PAPI complet et de promouvoir de nouveaux besoins des acteurs locaux du territoire à l'occasion d'un prochain PAPI complet, il sera nécessaire de pouvoir être en contact régulièrement avec d'autres partenaires pour intégrer leurs attentes et leur permettre de s'approprier le plus en amont possible le projet. **C'est un volet chronophage qui demande régulièrement d'aller à la rencontre des acteurs du bassin.**

Également, en conformité avec les exigences de l'appel à projets PAPI 3<sup>ème</sup> génération, cette AMO consistera à **aider l'animateur PAPI à rédiger les pièces nécessaires à la labellisation du prochain PAPI complet. Tout au long de ce processus, la chargée de mission de l'EPAGE veillera à assurer l'articulation entre les futurs PAPI et CTEC du Bassin du Loing.**

#### Territoire :

Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PAPI du bassin du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	<i>Révision PAPI 4 mois</i>	-	-	<i>Bilan / montage PAPI 2 6 mois</i>	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	56 667 €	56 667 €	56 667 €	56 667 €	56 667 €	56 667 €	<b>340 000 €</b>

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **340 000 € TTC**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage 50%, État 50 % (au titre du FPRNM).
-

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Suivi de l'avancement des projets (dimension qualitative et financière) et du taux de réalisation, y compris financière.
- Nombre de rencontres effectuées avec les acteurs de bassin pour la révision à mi-parcours et l'élaboration du PAPI complet n°2 du bassin du Loing.

## **AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

---

**AXE N°1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action n°1.1 : Adaptation et extension du dispositif « EPISEINE » au bassin du Loing**

**Objectif :**

L'objectif de cette action consiste à adapter et à déployer plus largement l'outil « EPISEINE » dédié à la sensibilisation aux inondations au bassin-versant du Loing. Ce travail, entamé dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024) requiert d'être poursuivi, afin notamment de communiquer sur les productions et enseignements de ce dernier.

**Cette action sera menée en synergie et de manière complémentaire aux autres actions de l'Axe 1 du PAPI. Une attention particulière sera donnée à l'articulation de cette action avec la stratégie de communication et de sensibilisation au risque inondation qui sera déployée par l'EPAGE du Loing dans le présent programme (action 1.3).**

**Description de l'action :**

Le dispositif EPISEINE (Ensemble pour la Prévention des Inondations) a été développé dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes n°1. Ce centre de ressource est mis à disposition des partenaires de Seine Grands Lacs et vise à :

- Créer, mutualiser et partager des données, des retours d'expériences, des actions, des méthodes et des outils opérationnels en lien avec la gestion du risque inondation ;
- Faire évoluer les pratiques, renforcer les savoirs et les compétences en formant les acteurs de la gestion des risques (élus, agents des collectivités association, etc.) ;
- Faciliter la collaboration des acteurs et la mise en œuvre de projets opérationnels.

Depuis 2021, Seine Grands Lacs a entamé un travail d'extension et d'adaptation du dispositif au bassins amonts de la Seine (dont le bassin du Loing). Le centre de ressources est désormais alimenté par l'ensemble des outils, des études et des actions mis en œuvre dans le cadre des 6 PAPI portés par Seine Grands Lacs.

La présente action s'inscrit dans la continuité de l'action portée par Seine Grands Lacs dans le PEP du Loing. Elle consiste à poursuivre l'extension et l'adaptation du dispositif au contexte spécifique du bassin du Loing. Pour ce faire, Seine Grands Lacs pourra s'appuyer la communauté d'acteurs et sur les actions qui ont vu le jour dans le cadre du PEP du Loing (2021 – 2024).

Cette action sera menée en étroite collaboration avec tous les acteurs du bassin du Loing : EPAGE du Loing, collectivités du bassin du Loing, services de l'États, SDIS, etc. Une attention particulière sera donnée à l'articulation de cette action avec la stratégie de communication et de sensibilisation au risque inondation qui sera déployée par l'EPAGE du Loing dans le présent programme (action 1.3).

L'action comprendra plusieurs axes de développement :

- L'intégration sur EPISEINE.fr de pages spécifiquement dédiés aux acteurs du bassin du Loing ;
- La bancarisation et le partage d'archives en liens avec les inondations passées du bassin du Loing ;
- L'adaptation et la diffusion d'articles et de messages préventifs adaptés au bassin du Loing ;
- La création et/ou adaptation d'outils au bassin du Loing (vidéos, jeux, maquettes, etc.) ;
- L'animation de formations thématiques auprès de divers acteurs du bassin du Loing ;

- L'organisation ou la participation à des événements de sensibilisation auprès de divers acteurs du bassin du Loing.

En collaboration avec l'EPAGE du bassin du Loing, il s'agira aussi de contribuer à coordonner les actions de communication et de sensibilisation à l'échelle du bassin-versant du Loing. Pour ce faire, l'EPAGE du Loing et Seine Grands Lacs ont l'ambition d'animer un groupe de travail dédié à la communication et à la sensibilisation au risque inondation. Ce groupe de travail aura vocation à se réunir 2 à 3 fois par an pour discuter des actions de communication à mener. Il comprendra des acteurs de la communication issus des rangs des partenaires du PAPI : services communication des collectivités, de l'État, et de tout autre partenaire volontaire.

#### Territoire concerné :

Cette action sera déployée sur l'ensemble du périmètre du PAPI du bassin du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs.
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage du PAPI, Groupe de travail « communication » du PAPI du Loing.
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée (dont réseaux sociaux et centre de ressources EPISIENE).

#### Échéancier prévisionnel :

- 2026 – 2031.

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	<b>70 000 €</b>

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **70 000 € TTC**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80 %), Maître d'ouvrage (20%).

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Mise en place du groupe de travail « communication et sensibilisation » ;
- Extension du centre de ressources.
- Nombre de contenus créés adaptés au bassin du Loing
- Nombre de formations délivrées sur le territoire.
- Nombre de « like » sur les articles et *posts* dédiés au bassin du Loing.

**AXE N°1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action n°1.2 : Organisation de groupes de travail et d'évènements dans le cadre du PAPI**

**Objectif :**

Cette action consiste à organiser des ateliers participatifs, des groupes de travail, des conférences thématiques et/ou des sorties de terrain en vue de partager les expériences exemplaires en matière de réduction des risques liés aux inondations qu'ils soient à l'échelle communale, départementale, régionale, nationale voire internationale.

**Cette action est complémentaire de l'ensemble des autres actions du programme ; et tout particulièrement des actions de l'axe 0 et de l'axe 1 du PAPI.**

**Description de l'action :**

En accord avec le cahier des charge PAPI 3, Seine Grands Lacs et l'EPAGE du Loing se sont engagés auprès de leurs partenaires à garantir une gestion systémique et intégrée du risque inondation sur le bassin du Loing.

Or, les enseignements du PEP (2021 – 2024) ont montré qu'une animation forte constitue un prérequis indispensable à l'émergence et à l'entretien d'une véritable communauté autour de la démarche PAPI. Les ateliers participatifs et les journées thématiques organisées dans le cadre du PEP ont révélé l'intérêt de mettre en place des temps forts dédiés à des sujets bien précis : gestion de crise, sensibilisation, communication, urbanisme, etc. Outre qu'ils permettent de mettre en relation des acteurs parfois déconnectés de la GEMAPI au sens strict, ces moments dédiés sont l'occasion d'une prise de conscience des enjeux liés à la gestion des risques et d'une montée en compétences collective.

Du reste, et c'est là bien souvent l'une des faiblesses des dispositifs PAPI, le grand public n'est pas suffisamment associé à la gestion du risque inondation. Il en résulte une méconnaissance des actions menées et un sentiment de stagnation qui peut, le cas échéant, se traduire par une défiance envers les gestionnaires des risques.

La dynamique engagée auprès des parties prenantes et des acteurs locaux à l'occasion du PEP du bassin du Loing nécessite d'être poursuivie et renforcée. Il y a donc un réel intérêt de continuer à élargir et à animer ce réseau d'acteurs et de proposer aux parties prenantes des temps forts pour échanger et partager informations et bonnes pratiques.

La présente action ambitionne de répondre à ce besoin par divers moyens :

**1. L'organisation de groupes de travail thématiques**

Ces groupes de travail thématiques seront mis en œuvre selon les besoins exprimés par les différents partenaires. Ils seront destinés essentiellement aux agents des collectivités et des établissements publics partenaires du PAPI. Les services de l'État, y seront étroitement associés en leur qualité d'experts. Ces groupes de travail seront amenés à se réunir à intervalles réguliers afin de partager actualités, ressources et bonnes pratiques. Au vu des enseignements du PEP, plusieurs thématiques ont d'ores et déjà été fléchées :

- Communication et sensibilisation ;
- Réduction de la vulnérabilité ;
- Gestion de crise et PICS en particulier ;
- Prise en compte des risques dans les projets d'urbanisme ;
- Réduction de la vulnérabilité des réseaux essentiels (électricité, gaz, eau potable, etc.) ;
- Lutte contre la cabanisation.

## 2. L'organisation de journées thématiques et/ou de conférences territoriales :

Telles qu'envisagées à ce jour, les **journées thématiques** pourront proposer à la fois des mini-conférences, des retours d'expériences et des ateliers participatifs. **Ces journées cibleront principalement les élus**, mais seront également ouvertes aux agents et aux représentants des services de l'État. Elles auront vocation à se focaliser sur des thématiques précises, à l'image des groupes de travail mentionnés ci-avant.

Les **conférences territoriales** pourront cibler un public et des thématiques plus large puisqu'elles seront ouvertes à la fois aux parties prenantes du PAPI mais également au grand public. Elles devront faire appel à un large panel d'acteurs compétents à différentes échelles d'intervention afin de montrer les synergies existant entre eux. Lors de ces conférences, l'accent devra être porté à la vulgarisation des propos. Ces conférences feront l'objet d'une communication adaptée avant, pendant, après afin de sensibiliser et d'informer un large public.

## 3. L'organisation de visites de terrain :

Les visites de terrain permettent de rendre tangibles des actions qui sans cela pourraient sembler abstraites aux non-initiés (au sens de non-technicien). A l'image de ce qu'organise déjà annuellement l'EPAGE du Loing, ces visites s'adresseront principalement aux élus et pourront répondre à deux objectifs :

- Valoriser des initiatives novatrices et/ou vertueuses menées par certains partenaires du PAPI ;
- Instiller aux acteurs du bassin l'envie de reproduire des initiatives portées sur d'autres territoires.

**Les journées thématiques, conférences territoriales et/ou sorties de terrain pourront faire l'objet de captations vidéo destinées à être valorisés dans les médias traditionnels et sur la toile (environnement d'EPISEINE, sites et réseaux sociaux des partenaires, etc.).**

### Territoire concernés :

L'action sera déployée à l'échelle du périmètre du PAPI du bassin du Loing.

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires du programme et du grand public.**

### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	<b>30 000 €</b>

*Les frais de bouche n'étant pas subventionnable, le coût prévisionnel de cette action n'inclut pas cette dépense.*

### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **30 000 € TTC.**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80 %), Maître d'ouvrage (20 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'ateliers, de conférences et/ou de visites terrains organisées ;
- Nombre de participants ateliers, conférences et/ou visites terrains.

## AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



### Fiche action n°1.3 : Déploiement de la stratégie de communication, d'information et de sensibilisation au risque d'inondation de l'EPAGE du bassin du Loing

#### Objectif :

Cette action vise à **déployer une stratégie de communication globale** sur l'ensemble du bassin versant du Loing afin d'améliorer l'accès à l'information et la sensibilisation aux risques d'inondation.

**Cette action se veut complémentaire à l'ensemble des actions du présent programme. Et notamment de l'action 1.1 portant sur le déploiement du dispositif EPISEINE sur le bassin du Loing.**

#### Descriptif de l'action :

Dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024), l'EPAGE a engagé une étude en vue de définir une stratégie de communication et de sensibilisation au risque inondation pour le PAPI complet du Loing (2025 – 2031). L'étude a permis de valider une feuille de route opérationnelle. La présente action consiste à déployer cette stratégie. Cette dernière repose sur plusieurs types d'actions complémentaires :

#### Les actions socles

Ces actions constituent l'assise de la stratégie de communication et de sensibilisation de l'EPAGE. On y retrouve la mise en place et l'animation d'un groupe de travail dédié à la communication/sensibilisation regroupant les chargés de communication des différents partenaires, le renforcement du site internet de l'EPAGE sur le volet inondation, la création d'un annuaire presse et d'un calendrier des marronniers, etc.

Certaines opérations vont se dérouler en continu sur toute la durée du PAPI : diffusion de contenus via les réseaux sociaux, création de contenus à destination des communes et des EPCI (articles pour les sites et les médias locaux, etc.), gestion des relations presse.

#### Organisation ou participation à des événements de sensibilisation :

Coordination de manifestations autour des 10 ans de la crue de mai-juin 2016, organisation de Récid'eau sur le bassin du Loing, tenu de stands lors de manifestations locales (Journées du développement durable de Montargis, MSL en Fête, Fête de la nature de Nemours, etc.).

#### La création d'outils spécifiques :

Conception d'un livre ou d'une BD sur les risques liés aux inondations, conception d'une nouvelle maquette physique, création d'une exposition itinérante, etc.

Il également prévu la production d'un kit de communication à destination du grand public : création d'une plaquette d'information, de goodies et accompagnement des communes pour la réalisation et/ ou la mise à jour de leur Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

#### Actions à destination de publics spécifiques :

- **Le jeune public :** Développement du lien avec le milieu scolaire, mise en place d'une trame pédagogique (animation 1 journée / classe), élaboration d'un livret pédagogique et d'un manuel pour enseignants / animateurs, etc.
- **Les élus :** Organisation d'exercices de simulation de crise, visites de terrain, formations et réunions d'échanges, création d'un guide sur la GEMAPI, etc.
- **Des professionnels :** Adaptation de l'Escape Game d'EPISEINE, formations et réunions d'échanges,

élaboration d'un guide adapté aux secteurs du bâtiment, de l'immobilier, de la voirie et de l'agriculture.

Ces actions seront mises en œuvre progressivement entre 2025 et 2031, avec une partie réalisée en interne (estimation de 930 jours sur les 6 années), et une seconde partie confiée à des prestataires notamment pour la réalisation des guides, de la communication événementielle type Récid'Eau, des goodies, d'une nouvelle maquette.

Deux enquêtes de perception sont prévues afin d'évaluer l'impact et l'efficacité des mesures déployées : l'une à mi-parcours en 2028 et la seconde à la fin du PAPI en 2031.

**Afin d'initier le déploiement de sa stratégie de communication et de sensibilisation dès 2025, l'EPAGE prévoit de s'appuyer sur la mesure Information Préventive pour lancer notamment la création de guides et engager la préparation des Récid'Eau prévu pour 2026.**

#### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du Bassin du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée auprès des acteurs mentionnés ci-avant.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	<i>Récid'eau</i>	-	-	<i>Récid'eau</i>	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	55 000 €	72 000 €	30 000 €	25 000 €	57 000 €	18 000 €	<b>257 000 €</b>

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **257 000€ HT**
- Répartition des charges : État au titre du Fond Barnier (80%), Maître d'ouvrage (20%).

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de personnes sensibilisées lors d'événements (manifestations, formations, interventions scolaires, etc.) ;
- Nombre de personnes sensibilisées via nos outils numériques (site internet, réseaux sociaux) ;
- Nombre d'acteurs sensibilisés (professionnels, établissements scolaires, collectivités) ;
- Nombre de supports de communication réalisés.
- Résultats des enquêtes de perception.

## AXE N°1 : L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



### Fiche action n°1.4 : Compléter la modélisation hydraulique sur les secteurs non-couverts

#### Objectifs :

L'objectif de cette action est d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique et hydraulique sur plusieurs affluents du Loing et ainsi **d'orienter le programme d'actions futur sur ces secteurs.**

**Cette action est complémentaire des autres actions d'amélioration de la connaissance des aléas inscrites dans le présent programme. Elle s'inscrit dans la continuité des premières études réalisées par l'EPAGE dans le cadre de l'action 1.1 du PEP du bassin du Loing.**

#### Descriptif de l'action :

Dans le cadre du PEP du Loing (2021 – 2024), une étude hydrologique à l'échelle de l'ensemble du bassin du Loing a été réalisée. Celle-ci a été complétée par une modélisation hydraulique 2D avec le logiciel libre HEC-RAS®. 500 km de cours d'eau ont été modélisés dans le cadre de cette étude.

La présente action doit permettre de compléter le modèle existant en intégrant certains affluents non modélisés au stade du PEP du Loing : Fusin, Agréau, Puiseaux et Vernisson. Le linéaire de cours d'eau qui fera l'objet d'une modélisation est estimé à 250 km.

Afin que les nouveaux tronçons modélisés puissent être intégrés au modèle hydraulique global du bassin du Loing, les outils employés et les hypothèses de calages et les scénarios d'aléa simulés devront être identiques.

A l'image de l'étude engagée dans le PEP du Loing, la présente étude se déclinera en plusieurs phase :

#### 1. Recueil bibliographique et caractérisation des secteurs à modéliser

Sur la base des données récoltés dans le cadre du PEP, cette étape consistera à caractériser le fonctionnement des cours d'eau précités. Un préalable indispensable est la **réalisation d'une campagne topographique** sur les affluents concernés : Fusin, Agréau, Puiseaux et Vernisson.

Cette campagne impliquera le levé de profils en travers dans le lit mineur des cours d'eau modélisés, ainsi que le levé des ouvrages en lit mineur et lit majeur pouvant jouer un rôle dans la propagation des crues.

#### 2. Étude hydrologique

L'étude hydrologique devra permettre de compléter le modèle hydrologique global du bassin du Loing réalisé dans le cadre du PEP. Il s'agira ici de définir les débits caractéristiques et les hydrogrammes de crues nécessaires à la modélisation hydraulique. Le modèle hydrologique sera calé sur les mêmes crues que pour le modèle développé dans le PEP.

#### 3. Étude hydraulique

Suite à l'étude hydrologique, une étude hydraulique sera menée sur les tronçons de cours d'eau sélectionnés afin de caractériser l'aléa inondation sur ces secteurs (emprises inondées, les hauteurs d'eau, les débits, les côtes des plus hautes eaux, les côtes des premiers débordements, les vitesses d'écoulement et de montée des eaux, les durées de submersion). Comme pour le modèle réalisé dans le PEP, plusieurs simulations seront demandées : 4 évènements historiques (2001, 2013, 2016 et 2018) et 5 évènements projets (de récurrence 2, 10, 30, 100 et 1 000 ans). Les jeux de calages devront être conformes à ceux employés dans l'étude menée dans le PEP. Le modèle hydraulique devra pouvoir être intégré dans le modèle global du Loing.

En parallèle du modèle hydraulique de surface, un travail de modélisation des relations nappe-rivière a été mené par l'EPAGE et Armines dans le cadre d'une thèse, incluse au programme d'action du PEP du Loing. A l'issue du rendu des conclusions de la thèse, fin 2025, une réflexion devra être menée sur le couplage du modèle hydraulique au modèle hydrogéologique. Ce couplage permettrait de prendre en compte des interactions entre les eaux souterraines et les eaux superficielles et ainsi de préciser les impacts des divers éléments climatiques sur le territoire.

#### 4. Propositions d'aménagement

A l'issue de la modélisation hydraulique, un certain nombre d'aménagements seront proposés et testés, et ce, pour plusieurs crues. Ces aménagements doivent permettre de réduire le risque inondation dans les secteurs les plus exposés, sur ces sous-bassins versants modélisés dans le cadre de la présente action.

Cette dernière prévoit d'étudier les aménagements jusqu'à la phase Avant-Projet afin d'avoir suffisamment d'éléments pour réaliser les Analyses Coûts Bénéfices pour chacun des aménagements retenus. Ces ACB permettront d'orienter les programmations futures de l'EPAGE. Dans la mesure du possible, les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) seront privilégiées par rapport aux ouvrages structurants.

#### Du lien ...

**Action 1.3 Stratégie de communication et de sensibilisation :** les données extraites du modèle permettront d'alimenter des outils de communication ;

**Action 4.1 Développer l'accompagnement individuel des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme :** l'outil de modélisation permet d'améliorer la connaissance des enveloppes d'inondations et l'extraction de des cartes favorise l'intégration dans les documents d'urbanisme notamment ;

**Action des axes 3 et 5 :** Diagnostics de vulnérabilité et gestion de crise : les cartes issues de la modélisation permettront d'alimenter les actions de réduction de la vulnérabilité ou de gestion de crise engagées par les autres acteurs du PAPI ;

**CTECB 2026-2030 :** La modélisation hydrologique qui sera engagée dans la présente étude apportera des connaissances sur les flux d'eaux disponibles en période de crise hydrologique (crue et étiage). En outre, la campagne topographique et la modélisation hydraulique pourront être utilisées dans le cadre des études relatives aux projets GEMA inscrits au programme d'actions du CTCB 2026-2030 de l'EPAGE du Loing. A terme, le couplage envisagé des modèles hydrauliques et hydrogéologiques pourra également permettre de mieux appréhender le fonctionnement du bassin dans une perspective de changement global (climatique et socio-économique). Cette action est donc en parfaite adéquation avec les objectifs du XIIème programme de l'AESN.

#### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing suivant les recommandations et décisions prises.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

**Échéancier prévisionnel :**

- 2027 – 2029

Année	2026	2027	2028	2029	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	0 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	<b>450 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : 450 000€ TTC
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (50%), AESN (30%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation effective de la campagne topographique,
- Réalisation d'un catalogue de cartographie de l'aléa inondation,
- Propositions d'aménagements.

## AXE N°1 : L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



### Fiche action n°1.5 : Améliorer la connaissance des crues du Loing et de ses affluents

#### Objectifs :

L'objectif de cette action est de faire progresser la culture du risque en améliorant la connaissance des crues passées. Cette action doit aboutir à la production d'un Atlas des crues du Loing.

#### Descriptif de l'action :

Les crues récentes du bassin du Loing et notamment celles de 1910 et 2016 sont bien documentées contrairement aux crues plus anciennes sur le Loing et ses affluents. Or, l'histoire des crues anciennes permettrait de contribuer au maintien de la mémoire du risque et d'alimenter les travaux sur les modèles numériques développés ou en cours de développement sur le Bassin du Loing.

La gestion des risques demande que l'on améliore la prévention et que soit développée « une culture du risque » notamment dans les zones exposées pour éviter le danger de l'oubli. En effet, suite à un événement de crue exceptionnel, le constat est qu'après quelques années, des projets en zone inondable émergent. Cela démontre tout l'intérêt de conserver la mémoire des crues et leur intensité pour dissuader certaines actions.

La présente action pourra concerner tous les types d'inondation et notamment celles liées au ruissellement si cela permet de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique sur le bassin versant.

Dans cet objectif, l'EPAGE prévoit que cette action soit menée en partie dans le cadre de stages de Master, dont les principaux axes seraient les suivants :

- **Entretenir la mémoire pour mieux appréhender les conséquences engendrées par des pluies plus fréquentes et plus intenses liées au dérèglement climatique ;**
- **Mieux comprendre les évolutions de la morphologie des cours d'eau à la suite des crues ou dans le cadre des politiques publiques ;**
- **Mieux appréhender les conséquences des inondations sur les plans humain et matériel.**

Sur le plan culturel et historique, les crues majeures ont souvent marqué les sociétés riveraines, influençant souvent l'architecture, l'urbanisme, parfois même l'histoire locale. Les récits et les archives de ces événements sont importants pour la transmission de la mémoire.

**L'atlas des crues du Loing et de ses affluents** sera donc l'outil majeur à produire dans le cadre de cette action. Il permettra également de construire des outils pédagogiques qui sont des éléments indispensables à la mémoire du passé et la préparation de l'avenir.

Au regard de la superficie du territoire du Bassin du Loing, la réalisation de cette action sera territorialisée, par Département, et répartie sur 3 années.

#### Du lien ...

Cette action alimentera l'ensemble des actions relevant de **l'axe 1 du PAPI**, et notamment les actions de sensibilisation au risque et d'entretien de la mémoire du risque.

**CTECB 2026-2031** : la présente action sera étroitement associée à un second volet qui consiste à réaliser le même exercice de mémoire du risque sur le volet étiages/sécheresses. Cela permettra d'étayer de nombreuses actions de restauration des milieux sur l'ensemble du bassin du Loing mais également d'alimenter **l'étude des débits minimums biologique de la nappe de la Craie**, l'une des actions phare du prochain CTECB.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : communication matérialisée et dématérialisée

**Échéancier prévisionnel :**

- **2027 – 2029 :**

Année	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	<i>3 mois</i>	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	<i>10 000 €</i>	<i>10 000 €</i>	<i>5 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<b>25 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **25 000€ TTC**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Atlas des crues du Loing et de ses affluents

## AXE N°1 : L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



BASSIN DU LOING  
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX

### Fiche action n°1.6 : Améliorer la connaissance du risque d'inondation par ruissellement.

#### Objectifs :

Cette action vise à approfondir les connaissances de l'EPAGE du Bassin du Loing sur les secteurs identifiés les plus vulnérables au risque d'inondation par ruissellement sur le bassin versant.

**Cette action est complémentaire des autres actions d'amélioration de la connaissance des aléas inscrites dans le présent programme. Elle s'inscrit dans la continuité des premières études réalisées par l'EPAGE dans le cadre de l'action 1.1 du PEP du bassin du Loing.**

#### Descriptif de l'action :

Le fonctionnement hydraulique du bassin versant du Loing est fortement dépendant du ruissellement dans certains secteurs. Bien que la compétence ruissellement soit exercée par les communes sur le bassin du Loing, l'EPAGE considère que l'amélioration de la connaissance de cette problématique est indispensable pour la bonne compréhension du risque inondation et **l'accompagnement** des collectivités dans leur gestion du risque.

Les données sur le ruissellement acquises par l'EPAGE auprès de la Caisse Centrale de Réassurance ont montré que ce risque était généralisé à l'échelle du bassin du Loing. Cependant, plusieurs secteurs du bassin sont plus fortement impactés ; notamment les têtes de bassins des affluents rives droites du Loing : **Lunain, Orvanne et Cléry. Le choix de ces 3 affluents voisins reflète également le soucis de vouloir initier une démarche d'actions globale sur ce territoire particulièrement sensible au risque inondation par ruissellement.**

La présente action consiste à lancer une étude sur le ruissellement à l'échelle de ces **3 sous-bassins** en accompagnement des collectivités impactées afin de :

- Analyser les phénomènes de ruissellement à travers une **modélisation hydraulique 2D** : pour cela, les données acquises dans le cadre de l'étude hydraulique et hydrologique du PEP du Loing seront à nouveau exploitées ;
- **Définir des orientations/recommandations pour la gestion du ruissellement** sur les sous-bassins concernés ;
- Produire des **cartographies d'aléa** afin d'éclairer les décisions en matière d'urbanisme sur les territoires concernés ;
- **Proposer des aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des populations et des biens** face aux inondations. Ces aménagements seront testés par modélisation afin d'évaluer leur impact.

Il s'agira d'étudier en priorité les **solutions fondées sur la nature** et de les comparer aux autres solutions en termes de protection des populations et des coûts associés notamment.

**Les conclusions de cette action devront permettre d'avoir les éléments financiers suffisant afin que les élus des territoires concernés puissent se positionner et engager des Analyses Coûts Bénéfice sur les aménagements envisagés si nécessaire.**

#### Du lien ...

**Action 4.1 :** Cette action d'amélioration de la connaissance des phénomènes de ruissellement est complémentaire de l'action 4.1 du PAPI qui vise à accompagner les collectivités dans l'élaboration et/ou la

mise à jour de leurs documents d'urbanisme. Cette dernière vise, en partie, à permettre une bonne prise en compte du ruissellement dans les documents d'urbanisme.

**CTECB 2026-2030** : L'amont des bassins du Lunain, de l'Orvanne et de la Cléry sont des secteurs sur lesquels les actions inscrites dans le CTECB présentent la particularité de traiter, dans le cadre du diagnostic, le ruissellement en complément de la restauration des continuités écologiques et la restauration des zones d'expansion de crues. Nous pouvons citer notamment :

- Des continuités écologiques à Dolloot intégrant un bassin d'orage appartenant à la communauté de communes (Orvanne),
- Des continuités écologiques à Montacher-Villegardin (Lunain).

Ces projets, bien qu'ayant une entrée par la problématique des inondations par ruissellement, n'en demeurent pas moins des projets multifonctionnels présentant des avantages certains en matière de réduction des pollutions, de préservation de la ressource en eau et de limitation des processus d'érosions en milieu rural.

Dans une perspective de changement global (climatique et socio-économique), les conclusions du GIEC montrent une tendance à l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des précipitations extrêmes à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces dernières auront très probablement un impact sur les phénomènes de ruissellement. La présente action permettra d'apporter des connaissances nouvelles sur cette thématique.

#### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing suivant les recommandations et décisions prises.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maîtres d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing (animation), EPCI et Communes (études)**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI et comités de bassin concernés.**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : **communication matérialisée et dématérialisée.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2028 – 2030 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	80 000 €	80 000 €	80 000 €	- €	- €	<b>240 000 €</b>

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **240 000€ TTC.**
- Répartition des charges : AESN (80%), Maîtres d'ouvrage (20%).

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Réalisation de l'étude ;
- Propositions d'aménagements permettant de réduire le risque inondation.

## AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS



### Fiche action n°1.7 : Amélioration de la conscience du risque et sensibilisation des populations sur le territoire de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME).

#### Objectif :

Cette action consiste à déployer un programme de mesures visant à améliorer et à entretenir la conscience des risques liés aux inondations sur le territoire de l'AME. Ces mesures ciblent principalement le grand public, mais selon les opportunités, des actions pourront aussi être menées auprès d'autres acteurs : scolaires, professionnels, élus et agents des collectivités, etc. Parmi les mesures envisagées, la principale consiste à inscrire l'aléa « crue » dans le paysage via un programme de pose de repères de crues et d'objets associés.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions 1.3 (déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing) et 1.1 (déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing).**

#### Description de l'action :

L'action, telle qu'envisagée se décline en plusieurs phases :

##### A. Pose des repères de crues et adaptation du mobilier urbain :

En accord avec le décret n°2005-233 du 14 mars 2005, l'AME souhaite engager un programme de pose de repères de crues sur son territoire. Ce dernier se décline en plusieurs phases.

- Phase 1 : Identification des sites

En collaboration avec les communes concernées, il convient dans un premier temps de déterminer les emplacements stratégiques pour la pose de repères de crues, dans les lieux publics, à la vue de tous, pour améliorer la sensibilisation du plus grand nombre. Ce travail pourra être complété le cas échéant par l'élaboration de panneaux pédagogiques.

Pour renforcer l'impact des repères de crues posés, un travail sera mené pour étudier la possibilité d'adapter le mobilier urbain de l'agglomération afin qu'il puisse participer à la sensibilisation au risque inondation.

- Phase 2 : Achat et pose de repères de crues et des panneaux d'affichage

Cette phase consiste à acquérir les repères de crues et des panneaux d'affichage à installer sur le territoire de l'Agglomération. Cet achat pourra être groupé à l'échelle de l'Agglomération.

Les panneaux pédagogiques seront réalisés sur un modèle commun, défini par un groupe de travail associant les communes concernées. Ils seront installés à côté de certains repères de crues stratégiques pour permettre d'accentuer la culture du risque inondation auprès des populations (exemple de contenu : origine des crues du territoire, intérêt des repères de crues, cartes et photographies anciennes, etc.).

L'AME envisage de doubler les repères de crue par des QRcodes renvoyant vers une page dédiée au risque inondation sur le site internet de l'AME.

La pose des repères sera réalisée par les services techniques de l'AME ou de chaque commune.

- Phase 3 : Géoréférencement

Dès lors que les repères de crues seront posés, un lever sera réalisé par un géomètre expert. Une fois les repères posés, ils seront intégrés à la base nationale des repères de crues :

<http://www.reperesdecruce.developpement-durable.gouv.fr>

**B. Développer les balades urbaines :**

En complément du programme de pose de repère de crue, l'AME souhaite développer des « balades urbaines » sur la thématique croisée des inondation et du patrimoine lié à l'eau. Ces balades seront élaborées en partenariat avec l'office du tourisme de l'AME. Elles pourront être dispensées sous la forme de visites guidées à l'occasion d'événements spécifiques ; ou bien sur demande de certains acteurs (élus, scolaires, entreprises, etc.).

Afin de développer ce sujet, plusieurs solutions sont envisagées :

- Adaptation de visite guidée existante en renforçant les sujets liés aux inondations ;
- Développement de parcours spécifique ;

**C. Sensibiliser les populations :**

En lien avec l'EPAGE du Loing, cette mesure consiste à étoffer le site internet de l'AME en créant une information spécifique au risque d'inondation sur le territoire. Les DICRIM des communes de l'AME seront intégrés à cette information.

A noter que ce risque pourra être étendu aux autres risques majeurs (incendie, mouvement de terrain, etc.) dès lors que le PICS de l'AME sera réalisé.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Agglomération Montargoise Et rives du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois						
<i>Réalisation de l'opération</i>	40 000 €	30 000 €	- €	- €	- €	- €	<b>70 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **70 000 € HT**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de sites de repères de crues recherchés. Nombre de sites de repères de crues retenus. Pose effective des repères de crues.
- Réalisation d'une étude sur l'adaptation du mobilier urbain de l'agglomération.
- Élaboration/adaptation de visites guidées sur le thème des inondations. Nombre de participants.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action n°1.8 : Communication et sensibilisation au risque inondation sur le territoire de la Communauté de communes de 4 Vallées (CC4V)**

**Objectif :**

Cette action a pour objet de contribuer au développement et à l'entretien d'une conscience des risques liées aux inondations sur le territoire de la CC4V.

Cette action cible principalement le grand public, mais selon les opportunités, des actions pourront aussi être menées auprès d'autres acteurs : scolaires, professionnels, élus et agents des collectivités, etc.

Parmi les mesures envisagées, la principale consiste à entretenir la mémoire des crues passées en organisant des balades urbaines et/ou rurales sur les thématiques couplées des inondations et du patrimoine lié à l'eau. Cette action spécifique a pour objet de mettre en valeur les actions menées par la CC4V dans le cadre du PEP du bassin du Loing : pose de repères de crues et diagnostic de vulnérabilité du territoire aux inondations.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions 1.3 (déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing) et 1.1 (déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing).**

**Description de l'action :**

En cas de crue du Loing et de ses affluents (Cléry, Betz et Fusain), environ 10 communes du territoire de la CC4V pourraient être directement impactées par des inondations (sans même évoquer les dommages indirects). Le diagnostic de vulnérabilité de la CC4V aux inondations mené dans le cadre du PEP a ainsi démontré qu'environ 500 logements et un millier de personnes sont directement exposés aux inondations.

Fort de ce constat, la CC4V souhaite engager des mesures de sensibilisation aux inondations auprès de sa population et des professionnels qui assurent le fonctionnement du territoire.

Pour ce faire, la CC4V souhaite un premier temps capitaliser sur les actions qu'elle a menées dans le cadre du PEP du bassin du Loing : programme de pose de repère de crue et diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations.

11 repères de crue ont été installés au premier trimestre 2025 sur des secteurs stratégiques de la collectivité. La CC4V souhaite mettre en valeur cette action en doublant ces repères par des panneaux pédagogiques et en organisant des événements à même d'entretenir la mémoire des risques. La CC4V souhaite notamment construire des circuits de balades urbaines (à pied) et/ou rurales (à vélo) sur les thématiques croisées des inondations et du patrimoine lié à l'eau. Ces balades se dérouleront à l'occasion de journée de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires. Elles feront l'objet de communication matérialisée et dématérialisée.

Dans le même esprit, la CC4V mènera des actions de sensibilisation et/ou de communication en vue de promouvoir les résultats du diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations. Ces actions pourront prendre la forme de réunions publiques, de plaquettes informatives, de contenu dématérialisé sur le site et les réseaux de la CC4V, etc.

Ces actions seront menées avec le support de l'EPAGE du bassin du Loing et de l'EPTB Seine Grands Lacs. Ainsi, elles seront en adéquation avec la stratégie de sensibilisation aux risques déployée par l'EPAGE et l'extension du dispositif EPISEINE de Seine Grands Lacs au bassin du Loing.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes des 4 Vallées.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes des 4 Vallées**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2028 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	<b>10 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **10 000 € HT**
- Répartition des charges : État (80% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'actions de sensibilisation menées ;
- Élaboration de parcours guidés sur le thème des inondations. Nombre de participants aux visites ;

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action 1.9 : Amélioration de la conscience du risque et sensibilisation des populations sur le territoire de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO).**

**Objectif :**

Cette action consiste à déployer un programme de mesures visant à améliorer et à entretenir la conscience des risques liés aux inondations sur le territoire de la 3CBO. Elle s'appuiera notamment sur l'action réalisée lors du PEP (programme d'achat et de pose de repères de crues).

Ces mesures ciblent principalement le grand public, mais selon les opportunités, des actions pourront aussi être menées auprès d'autres acteurs : scolaires, professionnels, élus et agents des collectivités, etc. Parmi les mesures envisagées, les principales consistent à compléter le programme de pose de repères de crues par la création de panneaux pédagogiques ainsi que l'organisation de balades urbaines sur la thématique inondation.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions 1.3 et 1.1 relatives au déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing et au déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing.**

**Description de l'action :**

**A. Conception et pose de panneaux pédagogiques :**

En complément du programme de pose de repères de crues déjà réalisé, la 3CBO souhaite renforcer et pérenniser la conscience du risque auprès de sa population, avec la conception et la pose de panneaux pédagogiques. Ils seront installés avec certains repères de crues et sur d'autres lieux de passage fréquentés.

La conception des panneaux sera réalisée avec une charte graphique commune et pourra associer les communes concernées et faire participer éventuellement les scolaires.

**B. Développer les balades urbaines :**

Organisation de journées de sensibilisation sous la forme de "balade urbaine" à destination du grand public et de "parcours pédagogique" pour les jeunes scolaires, en utilisant les repères de crues existants (précédent PEP). Elles pourront être dispensées sous la forme de visites guidées à l'occasion d'événements spécifiques ; ou bien sur demande de certains acteurs (élus, scolaires, etc.).

Ces balades urbaines seront proposées dans un second temps, une fois la pose des panneaux pédagogiques effective.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne sur le périmètre du PAPI complet du bassin du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2030 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois					
<i>Réalisation de l'opération</i>	5 000 €	10 000 €	- €	- €	5 000 €	20 000 €

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **20 000 € HT.**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de panneaux pédagogiques réalisés et posés.
- Élaboration des balades urbaines. Nombre de participants.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET  
SENSIBILISATION DES POPULATIONS**



**Fiche action n°1.10 : Amélioration de la conscience du risque et sensibilisation des populations sur le territoire de Moret Seine et Loing (MSL)**

**Objectif :**

Cette action consiste à déployer un programme de mesures dans le but d'améliorer et d'entretenir la conscience des risques liés aux inondations sur le territoire de Moret Seine et Loing. Ces mesures ciblent principalement le grand public, mais des campagnes de sensibilisation viseront des publics plus spécifiques : élus et agents des collectivités, scolaires, entreprises, etc.

Une attention particulière sera portée après les élections municipales de 2026 sur la sensibilisation du rôle et des responsabilités des élus.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les action 1.3 (déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing) et 1.1 (déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing). Cette action est aussi complémentaire avec la fiche 3.5 du présent programme.**

**Description de l'action :**

L'action, telle qu'envisagée, se décline sur trois axes :

**Sensibilisation des élus et agents communaux/intercommunaux :**

MSL réalise un Document d'Information Intercommunal sur les Risques Majeurs (DINIRIM), qui sera mis à disposition des communes pour la rédaction de leur propre Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

La présentation du DINIRIM donnera l'opportunité de créer un groupe de travail avec les élus et les agents référents des communes de MSL sur la sensibilisation des risques majeurs.

Le référent gestion de crise de MSL tiendra une veille technique et réglementaire sur la gestion de crise et animera le groupe de travail afin que les plans de sauvegarde soient opérationnels et le plus efficace possible.

Une campagne de sensibilisation sera réalisée après les élections municipales de 2026, afin d'informer les nouveaux élus et de permettre que tous les acteurs soient au même niveau d'information.

**Sensibiliser le Grand Public :**

Afin que chacun puisse prendre conscience qu'il peut être acteur de sa propre sécurité, il importe de porter à sa connaissance les risques encourus et les bonnes pratiques associées.

Pour cela, plusieurs outils seront proposés par MSL envisage de proposer plusieurs outils et ses communes membres :

**1) Rédaction et diffusion de documents :**

Le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Individuel de Mise en Sécurité (PIMS), combinés au dispositif EPISEINE permettent de connaître les risques et de se préparer en cas d'événement majeur. Ces documents pourront être diffusés dans les journaux, magazines, sites Internet, et réseaux sociaux des communes et de Moret Seine et Loing.

**2) Réalisation de panneau et stands d'information :**

En complément des médias cités précédemment, des stands de sensibilisation seront réalisés lors de manifestations et d'événements organisés par MSL ou ses communes membres.

Outre la diffusion des documents, un stand interactif sera réalisé afin que les visiteurs puissent manipuler et/ou répondre à des questionnaires sur les différents risques, dont les inondations.

### 3) Réalisation de parcours thématiques en lien avec les inondations

MSL propose déjà des parcours de randonnée et de promenades en lien avec le patrimoine et le tourisme.

Il s'agit ici, en partenariat avec les communes, de réaliser de nouveaux parcours ou d'ajouter une information/sensibilisation sur les inondations sur ceux déjà existants.

Cette sensibilisation pourra prendre plusieurs formes, telle que la réalisation et l'implantation de panneaux sur les circuits, la création de plaquettes papier et la mise en ligne d'informations sur nos sites Internet.

### 4) Réalisation de programmes en Réalité Virtuelle

Sous la supervision du service Informatique de MSL, avec l'aide potentielle de prestataires techniques, des programmes de simulation en Réalité Virtuelle pourront être créés, présentant divers endroits de la communauté de communes et la montée des eaux en cas de crue. Cette action pourra permettre de mettre en valeur les repères de crues existants sur le territoire.

### Sensibiliser les publics spécifiques :

Les diverses réalisations présentées ci-avant pourront être déclinées pour des publics spécifiques, tels que les scolaires, les entreprises et commerçants, les lieux d'accueil du touristiques (hébergeurs, musées, etc.), les EPAHD, etc.

MSL se réserve la possibilité de créer et/ou d'adapter tout autre outils pouvant permettre d'entretenir la mémoire du risque inondation et de sensibiliser ses populations.

**Territoire concerné :** Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté de communes de **Moret Seine et Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des élus, citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<b>Démarches administratives</b>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	<b>48 000 €</b>

### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **48 000 €**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

### Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de réunions élus/agents réalisés ;

- Nombre d'actions de sensibilisation ;
- Nombre de documents réalisés et financés.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET  
SENSIBILISATION DES POPULATIONS**



**Fiche action n°1.11 : Vulgarisation de la Gestion hydraulique par l'établissement VNF.**

**Objectif :**

L'objectif de cette action consiste à proposer aux collectivités territoriales des sessions d'information sous forme de réunion en mairie ou publique sur les activités de VNF selon leur demande.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les action 1.3 (déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing) et 1.1 (déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing).**

**Description de l'action :**

Ces actions sont portées en déclinaison d'une action de sensibilisation des membres du PEP du Loing engée début 2025, cette dernière avait pour objectif d'exposer aux différents partenaires nos activités peu connues et faisant souvent l'objet de spéculations fondées ou non.

En conséquence, l'action se déclinera de la manière suivante :

**PHASE 1 : Élaboration du projet de communication**

Etablissement d'un support de communication sur l'activité de VNF.

**PHASE 2 : Exposé et session de communication auprès des membres du PAPI**

La réalisation de la sensibilisation auprès des membre du COTECH voir du COPIL du PAPI permet d'engager la démarche auprès des différents membres du PAPI afin d'encourager les acteurs à connaître et faire connaître les activités de VNF en générale et sur la gestion de l'eau et des ouvrages en particulier

**PHASE 3 : Déploiement des session de communication**

Ces actions seront réalisées à la demande des collectivités qui souhaite déployer l'action sur leur territoire.

En complément d'autres actions de communication pourront être protées par l'établissement sur des supports numériques ou sur participation a divers forum, animations, ou action portées par les partenaires du PAPI

**Territoire et public concernés :**

Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble des collectivités mouillées par le canal et le Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **VNF DTGB avec appui de l'animateur PAPI**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des élus et des partenaires institutionnels.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2031 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Support et sensibilisation PAPI</i>	1 mois	-	-		-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Action en régie.**
- Répartition des charges : Maitre d'ouvrage (100 %)

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de session réalisées
- Nombre de personnes informées

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action n°1.12 : Sensibilisation au risque inondation – publics cibles internes et externes du Conseil Départemental de l'Yonne (CD89).**

**Objectif :**

Cette action vise à initier une démarche de sensibilisation de différents publics cibles pour le Conseil Départemental, tant en interne qu'en externe, afin d'améliorer la connaissance des phénomènes qui conduisent aux inondations ou permettent de les prévenir ainsi que la connaissance des risques liés aux inondations de manière générale afin de les intégrer au mieux dans les process internes.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions 1.3 (déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing) et 1.1 (déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing).**

**Description de l'action :**

L'action se déclinera à minima sur deux axes :

**Sensibilisation des collégiens :**

Cinq sites de collèges publics se situent sur le bassin du Loing, dans l'Yonne. Aucun de ces collèges ne se situe dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles, mais les élèves peuvent être confrontés aux inondations sur leurs lieux de vie, et observer des phénomènes liés aux fonctionnements hydrologiques (inondation de prairies...).

L'objectif est de proposer aux enseignants de collège des actions éducatives portant sur le risque inondation et les mesures d'atténuation ou de mitigation existantes pour y faire face. Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles, le Département souhaite mettre l'accent sur les solutions fondées sur la nature et notamment le rôle joué par les zones humides et les zones d'expansion des crues. Le Conseil Départemental souhaite privilégier des actions éducatives comprenant un volet théorique en salle et un volet pratique sur le terrain.

**Sensibilisation des agents d'intervention du Département :**

Au travers d'un dispositif « Minute Sécurité » mensuel qui vise à aborder diverses thématiques de prévention auprès des agents des Centres d'Intervention Techniques Départementaux (CITD) pour leur rappeler les risques, les règles, mais aussi les faire participer à l'amélioration continue de leur activité, le thème « inondation » et les risques afférents pour les personnels en intervention seront abordés.

Ces temps d'échange en "format court" devraient permettre d'identifier des besoins en matière d'actions de sensibilisation/formation renforcées, mais aussi de définition ou d'amélioration des procédures actuelles relatives à la sécurisation des infrastructures routières en cas d'inondation, notamment.

**Autres axes :**

Le Conseil Départemental pourra déployer d'autres actions de sensibilisation à destination de publics spécifiques, en fonction des besoins identifiés sur le territoire ou en interne, en lien avec ses compétences (assistance technique des collectivités en matière d'assainissement collectif par exemple).

**Territoire et public concernés :**

- Collèges de l'Yonne situés sur le territoire du bassin du Loing

- Agents techniques des CITD de Sens et Toucy.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Conseil Départemental de l'Yonne : Direction de l'Environnement et de l'Agriculture, Centres d'Intervention Technique Départementaux, Service Prévention des Risques et Vie au Travail
- Partenaire : EPAGE du Loing
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.
- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée.

#### Échéancier prévisionnel : 2026 – 2030 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<b>Action collèges</b>	<i>Conception d'une offre d'actions éducatives</i>	<i>Proposition aux établissements à chaque année scolaire</i>				
<b>Action CITD</b>	<i>Minutes sécurité - identification des besoins</i>	<i>Action de sensibilisation renforcée, travail sur les procédures</i>	-	-	-	
<b>Réalisation de l'opération</b>	- €	10 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	<b>19 000 €</b>

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **19 000 € HT**
- Répartition des charges : Etat au titre du FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%)

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de collégiens sensibilisés
- Nombre d'agents techniques sensibilisés
- Amendement de procédures internes pour la bonne prise en compte des risques liés aux inondations (agents d'intervention, usagers...)

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET  
SENSIBILISATION DES POPULATIONS**



**Fiche action n°1.13 : Sensibilisation de la population et communication autour du risque inondation sur le territoire de Montargis.**

**Objectif :**

Cette action consiste à déployer un programme de mesures pour améliorer et entretenir la conscience des risques liés aux inondations sur le territoire de la ville de Montargis. Ces mesures ciblent principalement le grand public, mais selon les opportunités, des actions pourront aussi être menées auprès d'autres acteurs : scolaires, professionnels, élus et agents de la collectivité, etc. Parmi les mesures envisagées, la principale consiste à inscrire l'aléa « crue » dans le paysage via un programme de pose de repères de crues et d'objets associés.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions 1.7 (amélioration de la conscience du risque et sensibilisation sur le territoire de l'AME), 1.3 (déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing), et 1.1 (déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing).**

**Description de l'action :**

L'action, telle qu'envisagée se décline en plusieurs phases :

**A. Pose des repères de crues et adaptation du mobilier urbain :**

En accord avec le décret n°2005-233 du 14 mars 2005, la Ville de Montargis en partenariat avec l'AME souhaite engager un programme de pose de repères de crues sur son territoire. Ce dernier se décline en plusieurs phases.

- Phase 1 : Identification des sites

En collaboration avec l'AME, il convient dans un premier temps de déterminer les emplacements stratégiques pour la pose de repères de crues, dans les lieux publics, à la vue de tous, pour améliorer la sensibilisation du plus grand nombre. Ce travail pourra être complété le cas échéant par l'élaboration de panneaux pédagogiques.

Pour renforcer l'impact des repères de crues posés, un travail sera mené pour étudier la possibilité d'adapter le mobilier urbain de la ville afin qu'il puisse participer à la sensibilisation au risque inondation.

- Phase 2 : Achat et pose de repères de crues et des panneaux d'affichage

Cette phase consiste à acquérir les repères de crues et des panneaux d'affichage à installer sur le territoire de la commune. Cet achat pourra être groupé à l'échelle de l'Agglomération (collaboration avec l'AME).

Le ou les panneaux pédagogiques seront réalisés sur un modèle commun, défini par groupe de travail dans le cadre d'un travail commun avec les communes de l'AME. Ils seront installés à côté de certains repères de crues stratégiques pour permettre d'accentuer la culture du risque inondation auprès des populations (exemple de contenu : origine des crues, intérêt des repères, cartes et photographies anciennes, etc.).

Comme l'AME le propose, la commune envisage de doubler les repères de crue par des QRcodes renvoyant vers une page dédiée au risque inondation sur le site internet de la Ville de Montargis et de l'AME.

La pose des repères sera réalisée par les services techniques de la commune.

- Phase 3 : Géoréférencement

Dès lors que les repères de crues seront posés, un lever sera réalisé par un géomètre expert. Une fois les repères posés, ils seront intégrés à la base nationale des repères de crues :

<http://www.reperesdecruce.developpement-durable.gouv.fr>

#### B. Développer les balades urbaines :

En complément du programme de pose de repère de crue, la ville de Montargis souhaite se rattacher aux balades urbaines qui seront proposées par l'AME. Elles pourront croiser des thématiques en lien avec les inondations et le patrimoine lié à l'eau. Ces balades seront élaborées en partenariat avec l'office du tourisme de l'AME. Elles pourront être dispensées sous la forme de visites guidées à l'occasion d'événements spécifiques ; ou bien sur demande de certains acteurs (élus, scolaires, entreprises, etc.).

Afin de développer ce sujet, plusieurs solutions sont envisagées :

- Adaptation de visite guidée existante en renforçant les sujets liés aux inondations ;
- Développement de parcours spécifique ;

#### C. Sensibiliser les populations :

En lien avec l'EPAGE du Loing, cette mesure consiste à étoffer le site internet de la Ville de Montargis en créant une information spécifique au risque d'inondation sur le territoire.

#### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la commune.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Ville de Montargis en collaboration avec l'AME** ;
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI** ;
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	10 000 €	7 000 €	- €	- €	- €	- €	<b>17 000 €</b>

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **17 000 € HT**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de sites de repères de crues recherchés.
- Nombre de sites de repères de crues retenus.
- Pose effective des repères de crues.

- Réalisation d'une étude sur l'adaptation du mobilier urbain de la ville de Montargis.
- Elaboration/adaptation de visites guidées sur le thème des inondations. Nombre de participants.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE ET  
SENSIBILISATION DES POPULATIONS**



**Fiche action n°1.14 : Amélioration de la conscience du risque et sensibilisation des populations sur le territoire de la commune de Nemours**

**Objectif :**

Cette action consiste à déployer un programme de mesures visant à améliorer et à entretenir la conscience des risques liés aux inondations sur la commune de Nemours. Ces mesures ciblent principalement les syndicats de copropriété et le grand public, mais selon les opportunités, des actions pourront aussi être menées auprès d'autres acteurs : scolaires, professionnels, élus et agents des collectivités, etc.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions 1.3 (déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing) et 1.1 (déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing).**

**Description de l'action :**

La commune de Nemours souhaite engager des mesures pour sensibiliser les syndicats de copropriété ainsi que le grand public aux négatives conséquences des inondations.

La commune envisage dans un premier temps de construire et de diffuser une plaquette de sensibilisation auprès des syndicats de copropriété et gestionnaires immobiliers afin d'informer les résidents de la commune. Il s'agira notamment de fournir aux nouveaux habitants les informations nécessaires à une prise de conscience du risque inondation. Il s'agira également de rappeler les bons comportements à adopter en cas d'inondation. Dans la même optique, cette action pourra être doublée par une information auprès des notaires du territoire.

En lien avec l'EPAGE du Loing, la commune envisage également d'étoffer son site internet en incrémentant de nouveaux contenus spécifiques au risque d'inondation sur le territoire. À ce titre, le DICRIM de la commune pourra être mis à jour et diffusé par les canaux numériques. L'objectif est ici de capitaliser sur les enseignements du PEP afin d'entretenir la mémoire des risques liés aux inondations.

En 2026 (10 ans de la crue), des actions de communication pourront être proposées (pédagogie, prévention, exposition photo, etc.).

**En lien avec la communauté de communes, et selon les opportunités, des actions de sensibilisation pourront aussi être menées auprès d'autres acteurs du territoire : scolaires, professionnels, élus et agents des collectivités, etc.**

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la commune de Nemours.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Commune de Nemours.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des syndicats de copropriété et des citoyens.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2031 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	3 mois						
<i>Réalisation de l'opération</i>	5 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	<b>10 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **10 000 € TTC**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation et diffusion de la plaquette d'information aux syndicats de copropriété ;
- Mise à jour du site internet de la commune ;
- Nombre et nature des actions de sensibilisation réalisés.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action 1.15 : Amélioration de la conscience du risque et sensibilisation des populations sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN)**

**Objectif :**

Cette action consiste à déployer un programme de mesures visant à améliorer et à entretenir la conscience des risques liés aux inondations sur le territoire de la CCPN. Ces mesures ciblent principalement le grand public, mais selon les opportunités, des actions pourront aussi être menées auprès d'autres acteurs : scolaires, professionnels, élus et agents des collectivités, etc. Parmi les mesures envisagées, la principale consiste à inscrire l'aléa « crue » dans le paysage via un programme de pose de repères de crues et d'objets associés.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions relatives au déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing et au déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing.**

**Description de l'action**

En cas de crue du Loing, plusieurs communes du territoire de la CCPN pourraient être directement impacté par des inondations (sans même évoquer les dommages indirects) : Bagneaux-sur-Loing, Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours, Grez-sur-Loing, Montcourt-Fromonville et Darvault. Le diagnostic de vulnérabilité de la CCPN aux inondations mené dans le cadre du PEP a ainsi démontré qu'environ 3 200 logements et plus de 5 000 de personne sont directement exposés aux inondations sur le territoire.

Fort de ce constat, la CCPN souhaite engager des mesures de sensibilisation aux inondations auprès de sa population et des professionnel qui assurent le fonctionnement du territoire.

Pour ce faire, la CCPN souhaite un premier temps capitaliser sur les actions qu'elle a mené dans le cadre du PEP du bassin du Loing : programme de pose de repère de crue et diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations.

23 repères de crue ont été installés au premier trimestre 2025 sur des secteurs stratégiques de la collectivité. La CCPN souhaite mettre en valeur cette action en doublant ces repères par des panneaux pédagogiques et en organisant des évènement à même d'entretenir la mémoire des risques. La CCPN souhaite notamment construire des circuits de balades urbaines (à pied) et/ou rurales (à vélo) sur les thématiques croisées des inondations et du patrimoine lié à l'eau. Ces balades se dérouleront à l'occasion de journée de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires. Elles feront l'objets de communication matérialisés et dématérialisés.

Dans le même esprit, la CCPN mènera des actions de sensibilisation et/ou de communication en vue de promouvoir les résultats du diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations. Ces actions pourront prendre la forme de réunions publics, de plaquettes informatives, de contenues dématérialisés sur le site et les réseaux de la CCPN, etc.

Ces actions seront menées avec le support de l'EPAGE du bassin du Loing et de l'EPTB Seine Grands Lacs. Ainsi, elles seront en adéquation avec la stratégie de sensibilisation aux risque déployé par l'EPAGE et l'extension du dispositif EPISEINE de Seine Grands Lacs au bassin du Loing.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la communauté de communes du Pays de Nemours.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de communes du Pays de Nemours.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2030 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	<i>3 mois</i>	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	<i>5 000 €</i>	<b><i>25 000 €</i></b>				

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **25 000 €.**
- Répartition des charges : État via le FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'action de sensibilisation menées ;
- Élaboration de parcours guidées sur le thème des inondations. Nombre de participants aux visites ;

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action 1.16 : Sensibilisation auprès du monde agricole pour réduire l'aléa ruissellement sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nemours (CCPN)**

**Objectif :**

Cette action consiste à sensibiliser les acteurs du monde agricole aux problématiques liées au ruissellement.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions relatives au déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing et au déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing. Cette action est également complémentaire des autres actions en lien avec la problématique du ruissellement (actions 1.6, 1.18, 1.20, 4.1 et 6.4).**

**Description de l'action :**

Le milieu agricole est particulièrement exposé aux phénomènes d'inondations par ruissellement. Ces dernières années ont montré une multiplication des phénomènes de ruissellement prenant la forme de coulées de boues dans les secteurs ruraux du territoire. Ces derniers peuvent être attribués en grande partie à certaines évolutions des pratiques culturales agricoles : agrandissement des parcelles, suppressions d'éléments paysagers tampons, méthodes de travail du sol, etc.

À ce titre, des actions de sensibilisation auprès du monde agricole peuvent être déployées sous différentes formes :

- Ateliers de réflexion et réunions de sensibilisation sur les pratiques culturales,
- Visites de terrain sur des exploitations vertueuses en matière de gestion du ruissellement,

**Pour mener à bien cette action, la CCPN pourra s'appuyer sur l'EPAGE du bassin du Loing via le déploiement de sa stratégie de communication et de sensibilisation aux risques. De même, elle pourra s'appuyer sur Seine Grands Lacs via son dispositif EPISEINE.**

**Elle bénéficiera également de toutes les mesures qui seront engagées sur la thématique du ruissellement dans le cadre du présent programme.**

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes du Pays de Nemours.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication auprès des acteurs du monde agricole et des partenaires institutionnels.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2030 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	<b>3 500 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **3 500 € HT.**
- Répartition des charges : État via le FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'ateliers, de réunions de sensibilisation et de visites terrain réalisées,
- Nombre de supports créés.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action n°1.17 : Communication et sensibilisation au risque inondation sur le territoire de la commune de Charny, Orée de Puisaye (CCOP)**

**Objectif :**

Cette action a pour objet de contribuer au développement et à l'entretien d'une conscience des risques liées aux inondations sur le territoire de la CCOP.

Cette action cible principalement le grand public, mais selon les opportunités, des actions pourront aussi être menées auprès d'autres acteurs : scolaires, professionnels, élus et agents des collectivités, etc.

Parmi les mesures envisagés, la principale consiste à entretenir la mémoire des crues passées en organisant des balades urbaines et/ou rurales sur les thématiques couplés des inondations et du patrimoine lié à l'eau. Cette action spécifique a pour objet de mettre en valeur l'action de pose de repères de crues menée par la CCOP dans le cadre du PEP du bassin du Loing.

**Cet action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions 1.3 (déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing) et 1.1 (déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing).**

**Description de l'action :**

Lors de la crue de mai-juin 2016, la commune de Charny-Orée de Puisaye a été fortement impacté par les débordements de l'Ouanne, principal affluent du Loing. Fort de ce constat, la CCOP souhaite engager des mesures de sensibilisation aux inondations auprès de sa population et des professionnels qui assurent le fonctionnement du territoire.

Pour ce faire, la CCOP souhaite dans un premier temps capitaliser sur l'action de pose de repères de crues menée par la CCOP dans le cadre du PEP du bassin du Loing.

4 repères de crue ont été installés au premier trimestre 2025 sur des secteurs stratégiques de la collectivité. La CCOP souhaite mettre en valeur cette action en doublant ces repères par des panneaux pédagogiques et en organisant des événements à même d'entretenir la mémoire des risques. La CCOP souhaite notamment construire des circuits de balades sur les thématiques croisées des inondations et du patrimoine lié à l'eau. Ces balades se dérouleront à l'occasion de journée de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires. Elles feront l'objet de communication matérialisée et dématérialisée.

Dans le même esprit, la CCOP mènera des actions de sensibilisation et/ou de communication à l'occasion des 10 ans de la crue de 2016. Ces actions pourront prendre la forme de réunions publics, d'intervention auprès de publics spécifiques, de plaquettes informatives, de contenues sur le site et les réseaux de la CCOP, etc.

Ces actions seront menées avec le support de l'EPAGE du bassin du Loing et de l'EPTB Seine Grands Lacs. Ainsi, elle seront en adéquation avec la stratégie de sensibilisation aux risque déployé par l'EPAGE et l'extension du dispositif EPISEINE de Seine Grands Lacs au bassin du Loing. La Communauté de Communes de Puisaye Forterre a intégré le PAPI du Loing ; elle sera associés aux démarches engagées sur la commune.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du territoire de la Communes de Charny, Orée de Puisaye.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communes de Charny, Orée de Puisaye.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	5 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	<b>10 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **10 000 € HT**
- Répartition des charges : État (80% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'action de sensibilisation menées ;
- Élaboration de parcours guidées sur le thème des inondations. Nombre de participants aux visites ;

## AXE N°1 : L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



### Fiche action n°1.18 : Améliorer la connaissance du risque d'inondation par ruissellement sur le territoire de la commune de Charny-Orée de Puisaye (CCOP)

#### Objectifs :

Cette action vise à approfondir la connaissance des phénomènes de ruissellement sur le territoire de la commune de Charny-Orée de Puisaye.

**Cette action est complémentaire des autres actions d'amélioration de la connaissance des aléas inscrites dans le présent programme. Elle s'appuiera également sur toutes les actions en lien avec la problématique du ruissellement (actions 1.6, 1.16, 1.20, 4.1 et 6.4).**

#### Descriptif de l'action :

A ce jour, la compétence ruissellement est exercée par la commune de Charny Orée de Puisaye sur son territoire. Au vu des désordres constatés régulièrement, la commune considère que l'amélioration de la connaissance de cette problématique sur son territoire est indispensable pour la bonne compréhension du risque inondation et la définition de sa politique en matière d'urbanisme.

La présente action consiste à lancer une étude sur le ruissellement à l'échelle de la commune de Charny-Orée de Puisaye afin de :

- **Identifier les axes de ruissellement** pouvant poser problème ;
- Analyser les phénomènes de ruissellement à travers une **modélisation hydraulique 2D** ;
- **Définir des orientations/recommandations pour la gestion du ruissellement** ;
- Produire des **cartographies d'aléa** afin d'éclairer les décisions en matière d'urbanisme ;
- **Proposer des aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des populations et des biens** face aux inondations. Ces aménagements seront testés par modélisation afin d'évaluer leur impact.

Il s'agira d'étudier en priorité les **solutions fondées sur la nature** et de les comparer aux autres solutions en termes de protection des populations et des coûts associés notamment.

Si l'action de la CCOP est abordée ici sous le prisme de l'inondation, les projets étudiés dans le cadre de cette étude seront nécessairement multifonctionnels. Ils devront ainsi intégrer les problématiques de qualité de l'eau et notamment les pollutions liées aux problématiques d'érosion-ruissellement (transport de MES, pollution des points de captages, etc.).

Cette action pourra s'appuyer sur l'action 1.6 portée par l'EPAGE du bassin du Loing et visant à accompagner les collectivités du bassin dans les études portant sur la gestion du ruissellement.

#### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la commune de Charny-Orée de Puisaye.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maîtres d'ouvrage de l'action : **Commune de Charny-Orée de Puisaye**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication : **A définir en fonction des résultats de l'étude.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2028 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-			-
<i>Réalisation de l'opération</i>	30 000 €	20 000 €	- €	- €	- €	- €	<b>50 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **50 000€ TTC.**
- Répartition des charges : État, au titre du FPRNM (50%), AESN (30%), Maîtres d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation de l'étude ;
- Propositions d'aménagements permettant de réduire le risque inondation.

**AXE N° 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action n°1.19 : Amélioration de la conscience du risque et sensibilisation des populations sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL).**

**Objectif :**

Cette action consiste à déployer un programme de mesures visant à améliorer et à entretenir la conscience des risques liés aux inondations sur le territoire de la CCGVL. Elle s'appuiera notamment sur l'action réalisée lors du PEP (programme d'achat et de pose de repères de crues).

Ces mesures ciblent principalement le grand public, mais selon les opportunités, des actions pourront aussi être menées auprès d'autres acteurs : scolaires, professionnels, élus et agents des collectivités, etc. Parmi les mesures envisagées, les principales consistent à compléter le programme de pose de repères de crues par la création de panneaux pédagogiques ainsi que l'organisation de balades urbaines sur la thématique inondation.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions relatives au déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing et au déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing.**

**Description de l'action :**

Cette action s'articule en trois phases concomitantes :

**Phase 1 : Définition d'une stratégie de communication**

Dans le cadre de cette phase, le référent de la CCGVL aura notamment à sa charge de :

- Définir une stratégie de communication cohérente en partenariat avec les experts en communication et en gestion des risques (EPTB Seine Grands Lacs et EPAGE du Loing notamment),
- Identifier les cibles (habitants, élus, entreprises, associations, etc.) et les messages clés,
- Créer les supports utiles à cette communication (posts internet sur les réseaux sociaux, brochures, affiches, etc.),
- Organiser des événements « physiques » visant à promouvoir la démarche.

En parallèle, il s'agira de faire des « points de situation régulier » par le biais de sondages et de questionnaires afin d'évaluer les attentes en matière de communication et, si nécessaire, d'ajuster cette dernière en fonction des retours des acteurs et des résultats des évaluations.

**Phase 2 : Création d'une information sur les risques majeurs inondations sur le site internet de la CCGVL**

A l'occasion du PEP du Loing, l'EPAGE s'est doté d'un plan de communication et de sensibilisation aux risques inondation. L'une des actions socles de cette stratégie consiste à accompagner les collectivités dans leur communication autour des risques liés aux inondations. Les portails internet communaux et intercommunaux peuvent constituer des plateformes privilégiées pour l'information et l'actualité locale des citoyens. L'objectif de cette action est de caractériser et d'expliquer les risques inondations sur les sites internet de la communauté de communes et de ses communes adhérentes.

Les pages préciseront les caractéristiques des inondations (inondations par débordement du Loing et de ses affluents, par remontée de nappe et par ruissellement) et des enjeux potentiellement impactés par ces dernières. Elles mettront en avant les actions et les moyens de prévention et de prévision du risque et s'attacheront à prodiguer des conseils pratiques à prendre en compte avant/pendant/après la survenance

d'une crise. Pour ce faire, la communauté de communes s'appuiera sur différents supports :

- Films et clips vidéo, animation 3D, infographies déroulantes etc.
- Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM),
- Lien vers divers sites d'information locaux ou nationaux (EPAGE du Loing, EPISEINE, Géorisques, CARTOVIZ, etc.),
- Tout autres supports utiles à la communication autour des risques.

### Phase 3 : Développement de balades touristiques autour des repères de crues

Cette action vise à capitaliser sur les repères de crue installés afin de découvrir le territoire sous le prisme de l'inondation. Il s'agit ici de rendre les repères de crue plus « ludiques » et d'éviter qu'ils « s'effacent dans le paysage » au fil du temps.

Une véritable réflexion avec le service tourisme de la communauté de communes sera nécessaire quant à l'ambition souhaitée :

- Définition de parcours pédagogiques (distances parcourues, thématique, publics visés, etc.),
- Lien avec le patrimoine historique du territoire (monuments classés, moulins, historique des inondations, etc.),
- Intervention de multiples sens (vue, touché, ouïe, etc.) afin d'ajouter une dimension plus « sensorielle » à l'expérience.

### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2030 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<b>Démarche administrative</b>	3 mois	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	- €	5 000 €	5 000 €	- €	- €	<b>10 000 €</b>

### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **10 000 € HT (12 000 € TTC).**
- Répartition des charges : État via le FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

### Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre d'actions de communication déployées,

- Nombre de partenariats établis avec les offices de tourisme, associations locales, et autres parties prenantes,
- Mise en ligne d'une page dédiée sur le site de la CCGVL et actualisation des données,
- Nombre de parcours créés et installés et diversité de ces derniers (thématiques, longueurs, publics visés, etc.),
- Nombre de participants aux balades urbaines et taux de satisfaction des participants (évalué via des enquêtes).

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action n°1.20 : Sensibilisation auprès du monde agricole pour réduire l'aléa ruissellement sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL).**

**Objectif :**

Cette action consiste à sensibiliser les acteurs du monde agricole aux problématiques liées au ruissellement.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions relatives au déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing et au déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing. Cette action est également complémentaire des autres actions en lien avec la problématique du ruissellement (actions 1.6, 1.16, 1.18, 4.1 et 6.4).**

**Description de l'action :**

Le milieu agricole est particulièrement exposé aux phénomènes d'inondations par ruissellement. Ces dernières années ont montré une multiplication des phénomènes de ruissellement prenant la forme de coulées de boues dans les secteurs ruraux du territoire. Ces derniers peuvent être attribués en grande partie à certaines évolutions des pratiques culturales agricoles : agrandissement des parcelles, suppressions d'éléments paysagers tampons, méthodes de travail du sol, etc.

À ce titre, des actions de sensibilisation auprès du monde agricole peuvent être déployées sous différentes formes :

- Ateliers de réflexion et réunions de sensibilisation sur les pratiques culturales,
- Visites de terrain sur des exploitations vertueuses en matière de gestion du ruissellement,

**Pour mener à bien cette action, la CCGVL pourra s'appuyer sur l'EPAGE du bassin du Loing via le déploiement de sa stratégie de communication et de sensibilisation aux risques. De même, elle pourra s'appuyer sur Seine Grands Lacs via son dispositif EPISEINE.**

**Elle bénéficiera également de toutes les mesures qui seront engagées sur la thématique du ruissellement dans le cadre du présent programme.**

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des entrepreneurs, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2030 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	5 000 €	5 000 €	- €	- €	<b>10 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **10 000,00 € HT (12 000,00 € TTC)**
- Répartition des charges : État via le FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'ateliers, de réunions de sensibilisation et de visites terrain réalisées,
- Nombre de supports créés.

**AXE N° 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



**Fiche action n°1.21 : Sensibilisation des acteurs économiques privés sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL).**

**Objectif :**

Cette action consiste à sensibiliser les acteurs économiques privés (grandes entreprises, TPE/PME, artisans, commerçants...) sur les risques d'inondations et la gestion de crise. Elle résulte des enseignements tirés du diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations de la CCGVL réalisée dans le cadre du PEP du Loing.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions relatives au déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing et au déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing.**

**Cette action est en lien avec l'action 5.25 visant à engager des diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour les entreprises de moins de 20 salariés situées sur le territoire de la CCGVL.**

**Description de l'action :**

Dans le cadre du PEP du bassin du Loing, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a mené un diagnostic complet des vulnérabilités de son territoire aux inondations. Ce diagnostic a mis en évidence une exposition certaine du tissu économique du territoire aux inondations.

Sur les 170 activités économiques exposées aux inondations par débordement de cours d'eau sur le territoire (scénario moyen ; type mai-juin 2016), toutes sont des petites entreprises de moins de 20 salariés.

Directement implantées dans le tissu urbain, elles sont généralement considérées comme très peu sensibilisées aux risques d'inondations et préparées à la gestion de crise, la plupart des chefs d'entreprises n'ayant pas la mémoire des crues du passé et conscience de l'incidence d'une interruption d'activité.

Aussi, différentes actions peuvent être mises en place par la communauté de communes au titre de sa compétence en matière de développement économique :

- Animation de réunion d'information et de sensibilisation en partenariat avec les relais économiques locaux (associations, chambres consulaires, etc.),
- Développement de supports de communication adaptés : comprendre le risque et ses conséquences directes et indirectes, connaître les moyens de prévention et de protection à l'échelle de l'entreprise. Parmi les actions envisagées figure notamment la promotion des plans de continuité et/ou de reprise d'activité (PCA/PRA) et la promotion des diagnostics de vulnérabilités des entreprises.

**Pour mener à bien cette action, la CCGVL pourra s'appuyer sur l'EPAGE du bassin du Loing via le déploiement de sa stratégie de communication et de sensibilisation aux risques. De même, elle pourra s'appuyer sur Seine Grands Lacs sur tout ce qui trait à la promotion des PCA.**

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**

- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des entrepreneurs, des partenaires institutionnels privés et publics.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2030 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	5 000 €	5 000 €	- €	- €	10 000 €

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **10 000,00 € HT (12 000,00 € TTC)**
- Répartition des charges : État via le FPRNM (80%), Maître d'ouvrage (20%).

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de réunions de sensibilisation réalisées,
- Nombre de supports créés.
- Engagement des entreprises à réaliser leurs plans de continuité d'activité.

## **AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

---

**AXE N°2 : SURVEILLANCE, PREVISIONS DES CRUES ET INONDATIONS****Fiche action n°2.1 : Améliorer la surveillance du territoire par la mise en place d'un réseau de stations complémentaires****Objectifs :**

Cette action vise à compléter l'instrumentation du territoire dans l'objectif d'améliorer la surveillance du bassin du Loing face au risque d'inondation. Les données acquises par les nouvelles stations de mesures permettront en outre d'affiner la connaissance des phénomènes hydrologiques sur le bassin.

Cette action fait suite à l'élaboration du schéma de métrologie du bassin du Loing réalisé dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024).

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 2 du PAPI ; en particulier de l'action 2.2 portant sur la visualisation en temps réel des données hydrologiques via la plateforme STRYMO.**

**Descriptif de l'action :**

Cette action vise à déployer la stratégie de métrologie de l'EPAGE élaborée dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024). L'étude préalable à sa définition a permis de mettre en évidence les secteurs du bassin les moins bien suivis et de définir des niveaux de priorités pour compléter le réseau de surveillance en place. La stratégie de métrologie de l'EPAGE sera déployée en plusieurs phases selon des critères de priorisation validés par les élus. La priorité pour l'EPAGE sera de compléter la surveillance des cours d'eau. Dans un second temps, l'EPAGE s'attachera à améliorer le suivi des masses d'eau souterraines. Pour ce faire, l'EPAGE souhaite néanmoins attendre les résultats de la thèse d'hydrogéologie engagée dans le PEP et dont la finalisation est prévue pour décembre 2025. L'action se déclinera ainsi en plusieurs phases :

**Phase 1 : Mise en place des stations prioritaires**

Dans les trois premières années du PAPI, l'EPAGE prévoit d'acquérir et d'installer 5 stations hydrométriques sur les secteurs identifiés comme prioritaires dans sa stratégie de métrologie.

- 1 station alimentée à Souppes-sur-Loing ;
- 4 stations autonomes à Charny-Orée de Puisaye (Branlin), Moret-Loing-et-Orvanne (Orvanne), Mormant-sur-Vernisson (Vernisson) et Villemandeur (Solin).

Pour ces stations, des équipements mesurant les hauteurs d'eau ont été privilégiées. Toutefois, la volonté de l'EPAGE étant de pouvoir obtenir des débits, les emplacements des stations de mesure retenues ont été choisis de manière à permettre la mise en œuvre de courbes de tarage.

Les courbes de tarage seront réalisées à partir de l'année N+2 puis actualisées et contrôlées tout au long de la vie des stations de mesure. Pour ce faire, des jaugeages réguliers seront nécessaires (à chaque opération de maintenance, en période de crue et en période d'étiage). L'EPAGE se réserve la possibilité d'externaliser tout ou partie de ces jaugeages.

A noter que les débits obtenus par la méthode des courbes de tarage ne seront exploités qu'une fois le calage affiné en fonction de la survenue ou non d'évènements extrêmes.

Pour compléter la surveillance des cours d'eau, l'EPAGE envisage de mettre en place des webcams sur certains secteurs clés du bassin (uniquement sur stations alimentées). Trois secteurs sont prévus à ce jour : Montargis, Nemours et Souppes-sur-Loing. Ces capteurs permettront de disposer d'images du cours d'eau permettant,

par observation, la lecture des niveaux d'eau sur des échelles limnimétriques.

### Phase 2 : Mise en place des stations complémentaires

Sur la seconde moitié du PAPI, l'EPAGE envisage d'installer 8 autres stations hydrométriques.

Pour des questions d'homogénéisation des ressources, le matériel de mesure retenu sera identique à celui installé lors de la première phase du PAPI. Afin d'avoir des données homogènes, la méthodologie de détermination des débits de la phase 1, sera reproduite pour chaque nouvelle station.

### Phase 3 : Stations piézométriques

Concernant les stations piézométriques, le rendu des conclusions de la thèse réalisée sur les relations nappe/rivière ainsi que les premiers éléments de l'étude des Débits Minimums Biologiques sur la nappe de craie, permettront de définir plus précisément les besoins en termes de suivis piézométriques. Les piézomètres installés ou équipés par l'EPAGE le seront dans la seconde moitié du PAPI (2028 – 2031).

Dans un souci de rationalisation des moyens, l'EPAGE prévoit de capitaliser au maximum sur les équipements préexistants. De fait, il existe à ce jour de nombreux piézomètres sur le bassin qui ne sont pas équipés pour transmettre des données en temps réels (piézomètres d'Eau de Paris notamment). Si cela s'avère nécessaire, l'EPAGE complétera le réseau existant en installant de nouveaux piézomètres sur des secteurs clés du bassin. Leur équipement et coûts engendrés seront toutefois fonction des caractéristiques et de la localisation desdits piézomètres.

Toutes les stations et l'ensemble des données acquises dans le cadre de cette action seront exploités dans le cadre de l'action relative au déploiement de la plateforme STRYMO. Les données seront ainsi consultables par les acteurs du Bassin du Loing.

L'EPAGE veillera à la bonne intégration des données et au maintien en service de toutes ses stations permettant l'amélioration de la surveillance du territoire.

#### Du lien ...

**Actions de l'Axe 1** : toutes les actions de l'axe 1 vont bénéficier des données fournies par cette action ;

**Action 2.2** : Améliorer la surveillance du territoire - plateforme STRYMO

**Action 2.4** : Instrumentation et mise en place d'un système d'alerte sur le bassin versant Seine du canal d'Orléans

**Action 3.2** Mise en place d'une procédure de gestion de crise interne à l'EPAGE

**CTECB 2026-2030** : les actions du CTECB qui bénéficieront des données issues de cette action sont nombreuses, les actions de restauration de continuités écologiques et restauration hydromorphologique des cours d'eau mais également des actions plus globales telles que le suivi longue durée des masses d'eau initié dans le cadre du CTEC 2020-2024, l'étude des Débits Minimums Biologiques de la nappe de la Craie, le bilan des actions du CTECB.

#### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication : **communication matérialisée et dématérialisée.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2031 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	55 000 €	35 000 €	35 000 €	87 000 €	100 000 €	150 000 €	<b>462 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **462 000€ TTC**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), AESN (30%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de stations hydrométriques installées ;
- Nombre de piézomètres installés et/ou équipés ;
- Nombre de campagnes de jaugeages ;
- Nombre de courbes de tarage initiées.

**AXE N°2 : SURVEILLANCE, PREVISIONS DES CRUES ET INONDATIONS****Fiche action n°2.2 : Améliorer la surveillance du territoire - plateforme STRYMO****Objectif :**

Cette mesure vise à **simplifier la surveillance du territoire** en mettant à disposition des élus et acteurs institutionnels (Services de l'État, SDIS, VNF, etc.) une plateforme de visualisation en temps réel regroupant l'ensemble des stations de mesures disponibles sur le bassin du Loing (pluviomètres, piézomètres et stations en rivière). En complément, des outils issus de Vigicrue et de Météo France ont été incorporés dans la plateforme de sorte que les décideurs puissent avoir accès, sur un seul et même support, à tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion de crise efficiente.

**Cette action est complémentaire avec toutes les actions de l'axe 2 du PAPI ; et notamment l'action 2.1, sur le déploiement de la stratégie de métrologie de l'EPAGE du Loing. Elle est également en rapport avec l'action 3.2 consistant à doter l'EPAGE d'une procédure interne de gestion de crise.**

**Description de l'action :**

A l'occasion de l'action de métrologie portée par l'EPAGE dans le PEP du bassin du Loing, une plateforme d'échange et de consultation des données en temps réel a été développée par un prestataire. La plateforme, nommée **STRYMO**, regroupe l'ensemble des stations de mesures disponibles sur le bassin du Loing (pluviomètres, piézomètres et stations en rivière). La plateforme intègre notamment les données provenant des stations de l'État, du BRGM et de VNF et intégrera prochainement les stations de l'EPAGE, du Conseil départemental du Loiret. En complément, des outils issus de Vigicrue et de Météo France ont été incorporés dans la plateforme de sorte que les décideurs puissent avoir accès, sur un seul et même support, à tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion de crise efficiente.

La plateforme permet le suivi en temps réel de l'ensemble des données renseignées sur le territoire, d'être alerté en cas d'anomalie (crue, étiage sévère notamment) et de suivre l'évolution de l'évènement. L'exploitation des données se fait via une plateforme internet sécurisée et dédiée avec une interface graphique (carte interactive). STRYMO permet, entre autres, l'automatisation de la génération et de l'envoi de rapports et la bancarisation des données sur les bases de données de l'État.

L'accès à ces données peut être adapté en fonction des utilisateurs : il pourra être détaillé, complet et paramétrable pour les utilisateurs et plus synthétique et sécurisé pour les usagers et grand public.

Dans le cadre du PAPI complet 2025-2031, l'EPAGE du Loing va **ouvrir l'accès de la plateforme** aux collectivités du bassin du Loing (élus et services techniques) et aux partenaires institutionnels de l'EPAGE (SDIS, services de l'Etat, etc.).

L'EPAGE formera les nouveaux usagers à l'utilisation de cette plateforme et les accompagnera dans l'appropriation et l'analyse des données qu'elle contient.

Dans la continuité de l'action de métrologie engagée dans le PEP du Bassin du Loing, l'EPAGE va densifier le réseau de stations de mesures existant sur le bassin du Loing (Cf. action 2.1 du présent programme). Ces nouvelles stations seront implémentées dans la plateforme STRYMO une fois mise en place.

La maintenance de cette plateforme restera sous-traitée et assurée par le bureau d'étude à l'origine de sa création sur les 3 années à venir (prévu au marché du PEP). Sur la seconde moitié du PAPI, l'EPAGE lancera donc un nouveau marché afin de poursuivre une maintenance externalisée.

L'EPAGE, grâce à l'outil STRYMO, réalisera des bulletins synthétiques de situation afin de communiquer sur son réseau de suivi, mais également afin d'améliorer l'accompagnement des collectivités du territoire dans leur gestion de crise. Cette action est donc également en lien étroit avec l'action de l'EPAGE consistant à mettre en place sa propre procédure de gestion de crise.

#### Du lien ...

**Action 2.1** : Amélioration de la surveillance du territoire par la mise en place d'un réseau de stations complémentaires

**Action 2.3** : Instrumentation et mise en place d'un système d'alerte sur le bassin versant Seine du canal d'Orléans

**Action 3.2** : Mise en place d'une procédure de gestion de crise interne à l'EPAGE

**CTECB 2026-2030** : les actions du CTECB qui bénéficieront des données issues de cette action sont nombreuses, les actions de restauration de continuités écologiques et restauration hydromorphologique des cours d'eau mais également des actions plus globales telles que le suivi longue durée des masses d'eau initié dans le cadre du CTEC 2020-2024, l'étude des Débits Minimums Biologiques de la nappe de la Craie, bilan des actions du CTECB.

#### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	36 000 €

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **36 000€ TTC**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%).

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de stations implémentées dans la plateforme ;
- Nombre d'utilisateurs inscrits ;
- Nombre de formations dispensées.

**AXE N°2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS****Fiche action n°2.3 : instrumentation et mise en place d'un système d'alerte sur le bassin versant Seine du canal d'Orléans.****Objectif :**

L'objectif de cette action est de mettre en place un système d'alerte sur versant Seine du canal d'Orléans.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'Axe 2 du PAPI. Et notamment de l'action 2.1 portée par l'EPAGE du bassin du Loing.**

**Description de l'action :**

Suite aux inondations de 2016, le Département du Loiret a renforcé le système d'alerte du versant Loire du canal d'Orléans, en installant de nouveaux capteurs de niveau d'eau et en couplant ce dispositif avec un algorithme de prévision.

Le versant Seine du canal, n'a que peu bénéficié de ces travaux, avec malgré tout l'installation de deux capteurs en tête de bassin versant (à Grignon et à l'écluse du point de partage à Coudroy) ainsi que sur les gros étangs de Gué L'évêque, des Bois et d'Orléans. De plus, les écluses terminales (La Folie à Chalette sur Loing, Ste Catherine à Pannes et Machot à St Maurice sur Fessard) renvoient également leurs informations sur le système de supervision du Département.

L'action vise à compléter le système d'alerte du canal d'Orléans en l'étendant pleinement au bassin versant Seine. Il s'agit de :

- Réaliser un modèle hydraulique sur le versant Seine ;
- Identifier et analyser les risques et les enjeux ;
- Compléter le réseau de mesure en adéquation avec les enjeux identifiés et les actions à mener ;
- Définir les seuils de vigilance et d'alerte ainsi que les acteurs avertis automatiquement ;
- Mettre à jour la procédure de gestion de crise et les consignes de gestion des ouvrages.
- Communiquer sur la mise en place du système d'alerte versant Seine auprès des différents acteurs concernés.

L'action sera menée en concertation avec l'EPAGE du Loing, afin d'être complémentaire et compatible avec les actions menées au niveau du bassin-versant du Loing.

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant Seine du canal d'Orléans.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Département du Loiret.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et Comité de pilotage du PAPI.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2028 :

Année	2026	2027	2028	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	Etude hydraulique	Compléter le réseau de mesure	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	30 000 €	30 000 €	- €	<b>60 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **60 000 € HT**
- Répartition des charges : Etat (50% au titre du FPRNM), Maitre d'ouvrage (50 %)

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation effective du système d'alerte.

### **AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE**

---

**AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.1 : Accompagnement à la gestion de crise.****Objectif :**

L'objectif de cette action est de donner aux communes, EPCI-FP, aux autres établissements publics et à tout autre acteur du territoire qui le nécessite les éléments nécessaires pour organiser efficacement et correctement leur gestion de la crise.

**Cette action se fera en complémentarité avec l'ensemble des actions de l'axe 3 ainsi qu'avec les actions 1.1, 1.2 et 1.3 du présent programme.**

**Description de l'action :**

L'état des lieux de l'exercice de gestion de crise sur le bassin du Loing menée à l'occasion du Programme d'études préalable a pointé une marge de progression importante sur cet axe fondamental de la gestion du risque inondation. Si, à ce jour, le territoire est plutôt bien doté en Plans communal de sauvegarde, ces derniers ne sont pas toujours opérationnels ni même à jour. Qui plus est, nombre de communes ne sont pas encore engagées dans la rédaction de tels documents.

À cela, il convient d'ajouter l'obligation, pour l'ensemble des EPCI-FP du bassin du Loing, de réaliser leur Plan intercommunal de sauvegarde à horizon novembre 2026. À ce titre, le bassin peut compter sur des intercommunalités volontaires qui ont fait montre d'un engagement précoce sur ce sujet (CCMSL, 3CBO).

Certains acteurs du bassin ont, par ailleurs, exprimé leur volonté d'aller plus loin en matière de gestion de crise en travaillant à la réalisation d'exercices de gestion de crise (État et collectivités) de plan de gestion de crise (EPAGE du Loing), de Plans de continuité ou de reprises d'activités (EPCI-FP) ou même d'une meilleure coopération dans l'exercice de la gestion de crise (VNF).

Si les conditions sont réunies pour permettre un bon mélioratif dans l'exercice de la gestion de crise à l'échelle du bassin du Loing, le besoin en accompagnement demeurent important.

L'objectif de cette action est donc d'accompagner les acteurs désireux de mettre en place une gestion de crise plus efficiente tout en s'appuyant sur les enseignements et les retours d'expérience issus du PEP.

Cette action sera effectuée par Seine Grands Lacs avec l'appui de l'EPAGE du Loing. Les services de l'État, de la sécurité civile et de secours concernés seront étroitement associés aux actions menées.

**Elle sera conduite en 4 phases :****Phase 1 : Poursuite du suivi des actions de gestion de crise et partage des bonnes pratiques**

La première étape consistera à poursuivre et à mettre à jour l'état des lieux des outils existants sur le bassin du Loing pour gérer les crises liées aux inondations (PCS, PICS, DICRIM, etc.). Cet état des lieux rendra compte de l'opérabilité de ces outils. Il s'agira également de poursuivre le recensement des problématiques rencontrées lors des épisodes de crise et de capitaliser l'ensemble des retours d'expérience (positifs ou négatifs) des gestionnaires de crise. Ces éléments seront partagés lors des groupes de travail et à l'occasion des événements prévus dans le cadre de l'action 1.2 du présent programme.

**Phase 2 : Appui à la formalisation des procédures de gestion de crises et outils associés**

Seine Grands Lacs propose de mettre son expérience et son savoir-faire à la disposition des partenaires qui souhaitent s'engager dans la production ou dans la mise à jour de leurs procédures de gestion de crise. Cet accompagnement associera formation des partenaires (PCA, PCS, PICS, etc.), partage de documents (CCTP, trame, fiches réflexes, etc.), et relecture des documents produits. Cette action sera menée en lien avec les

services de l'État. Elle pourra s'appuyer sur les productions des phases précédentes ainsi que sur les outils créés ou partagés dans le cadre de l'action 1.1 du PAPI sur l'extension d'EPSEINE.

### Phase 3 : Accompagnement à la réalisation d'exercices de gestion de crise

Dans la continuité des actions menées avec l'EPAGE du Loing dans le cadre du PEP, Seine Grands Lacs entend poursuivre son accompagnement à la réalisation d'exercices de gestion de crise auprès de ses partenaires. Cet accompagnement pourra prendre plusieurs formes :

- Partage de documentation et/ou de scénarios d'exercice de gestion de crise ;
- Formation des partenaires à l'organisation d'exercices de gestion de crise ;
- Participation à l'organisation et/ou participation aux exercices de gestion de crise ;
- Organisation d'exercice de gestion de crises aux échelles communales et intercommunales ;

La réalisation d'exercices de mise en situation s'effectuera à petite échelle avec tous les acteurs concernés (collectivité, établissements, secours, etc.) afin d'élaborer des retours d'expériences qui permettront de formaliser les procédures en situation de crise et de mettre à jour les documents dédiés (en complémentarité avec les autres actions de l'axe 3). Les participants seront invités à réagir à chaud à l'issue de ces expériences.

### Phase 4 : Elaboration de kits d'exercice de mise en situation

Seine Grands Lacs souhaite produire des kits « clé en main » pour permettre aux collectivités de faire vivre leurs procédures de gestion de crise au travers d'exercice de mise en pratique. Au travers de son dispositif EPSEINE, Seine Grands Lacs dispose déjà d'un certain nombre d'outils pouvant être prêtés aux collectivités (chasubles, trames d'exercice, etc.), néanmoins ceux-ci sont davantage adaptés à l'échelon communal qu'à l'échelon intercommunal. L'objectif serait à minima de pouvoir fournir aux EPCI-FP de quoi s'entraîner dans le cadre de leurs PICS. La réalisation de ces kits d'exercices de mise en situation sera produite en collaboration avec les services de l'État et de secours compétents et devra être conforme aux dispositions du ou des plan(s) ORSEC départemental (-aux) concerné(s).

#### Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires associés.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	6 mois	-	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	-€	-€	6 000€	-€	-€	-€	<b>6 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : 6 000€.
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Mise à jour et suivi des procédures et outils de la gestion de crise sur le bassin du Loing.
- Nombre d'acteurs accompagnés pour la formalisation de leurs procédures et outils,
- Nombre d'acteurs accompagnés pour la réalisation d'exercices de gestion de crise.
- Création et diffusion des kits d'exercices de gestion de crise.

**AXE N°3 : L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.2 : Mettre en place une procédure de gestion de crise interne à l'EPAGE.****Objectif :**

Cette action a pour principal objectif d'anticiper la survenue d'une crise majeure liée aux inondations et de définir les mesures à mettre en œuvre en interne afin d'accompagner les collectivités compétentes du territoire et limiter les conséquences induites par cette crise.

Un objectif inhérent est de décrypter l'information pour transmettre les bons éléments de langage aux collectivités et partenaires afin qu'ils mettent en place leurs plans de gestion de crise.

**Cette action est complémentaire avec les actions des axes 2 et 3 du PAPI. Notamment avec les actions 2.1 et 2.2 portant sur le suivi des cours d'eau du bassin et les action 3.1 et 3.12 portant sur l'entraînement à la gestion de crise.**

**Description de l'action :****Phase 1 : Définition d'une procédure de gestion de crise interne à l'EPAGE**

Il s'agira ici d'élaborer un plan de gestion de crise (PGC) afin d'organiser les services de l'EPAGE pour soutenir les communes, EPCI et partenaires institutionnels dans l'analyse en temps réel des situations de crise d'inondation. Cette procédure peut comprendre plusieurs documents opérationnels :

- **Définition des seuils de crises :**

Afin d'adapter les mesures au niveau de gravité de la crise et des risques qu'elle peut engendrer, des seuils (ou niveaux) doivent être définis au droit des stations de mesure alimentant la plateforme STRYMO. Cette phase devra être réalisée en collaboration avec les services de l'état et collectivités du territoire afin de ne pas créer de confusion avec les seuils de VigiCrues et les seuils internes définis dans les communes.

- **Définition des cellules de crise :** il s'agira de définir une organisation interne à l'EPAGE précisant les agents mobilisés en cas de crise inondation, en jours ouvrés et hors jours ouvrés (astreinte).

- **Rédaction d'un bulletin de situation type :** ce bulletin de situation a pour objectif de décrypter les informations disponibles sur la plateforme STRYMO développée dans le cadre du PEP du Loing, en matière de débits des cours d'eau et en tenant compte des prévisions météorologiques.

- **Définition d'un annuaire pour la diffusion des bulletins de situation de crise :** les élus, services techniques et partenaires institutionnels doivent pouvoir avoir toutes les informations rapidement afin d'être appuyés dans la mise en œuvre de leurs plans de gestion de crise, et ainsi transmettre des informations claires à la population ;

- **Capitalisation des retours d'expérience :** mettre en lumière les dysfonctionnements survenus avant ou pendant la crise, afin d'améliorer la procédure

**Phase 2 : Réalisation d'exercices de gestion de crise**

Afin de tester l'efficacité de la stratégie mise en œuvre, des exercices de gestion de crise seront nécessaires :

- **Définition des modalités de mise en œuvre des exercices ;**
- Réaliser à minima **1 exercice par an ;**

- **Retour d'expérience (RETEX)** : faire ressortir les points positifs et axes d'amélioration.

A l'issue de chaque exercice, le document cadre de la stratégie de gestion de crise de l'EPAGE sera mis à jour sur la base des conclusions du RETEX.

#### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie**
- Répartition des charges : sans objet

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Procédure de gestion de crise existante oui/non
- Nombre d'exercices de gestion de crise réalisés.

**AXE N°3 : GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.3 : Réalisation et mise à jour des PCS et PICS de l'AME.****Objectif :**

Dans le but d'avoir une meilleure réactivité des territoires en cas de crise, cette action vise à la réalisation ou à la mise à jour des PCS et des communes de l'agglomération montargoise et la réalisation du PICS de l'AME. A l'occasion de l'élaboration ou de la révision de ces documents, une attention particulière sera accordée à la problématique des inondations.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 3 du PAPI du Loing, et notamment des actions 1.1 et 3.1 animées par Seine Grands Lacs et portants respectivement sur la formation et la sensibilisation (action d'EPISEINE) et l'accompagnement à la gestion de crise.**

**Description de l'action :**

Actuellement, un certain nombre de communes composant le territoire de l'AME sont couvertes par des PCS et d'autres ne le sont pas encore. Du reste, l'AME est tenu de réaliser un Plan Intercommunale de Sauvegarde à horizon novembre 2026.

Avec l'appui de l'AME, le but cette action est d'inciter à la réalisation de :

- Réalisation du PICS de l'AME.
- PCS pour les communes n'en ayant pas actuellement ;
- Mise à jour des PCS des communes en disposant ;

A l'occasion de la création du PICS de l'AME, une expertise permettrait notamment :

- D'étudier les capacités d'hébergement sur le territoire en cas de crue majeur ;
- Créer des cellules de crises intercommunales ;
- Mettre en place des plans d'intervention gradués ;
- Etc.

**Pour réaliser cette action, l'agglomération montargoise pourra s'appuyer sur les travaux réalisés dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024) ; et notamment du diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations.**

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : Agglomération Montargoise Et rives du Loing.
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.
- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée.

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2031 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarches administratives</i>	3 mois						
<i>Réalisation de l'opération</i>	50 000€	30 000€	0 €	0 €	0 €	0 €	<b>80 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **80 000 € TTC**
- Répartition des charges : AME (maître d'ouvrage) : 100 %.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation du PICS de l'AME.
- Nombre de PCS réalisés.
- Nombre de PCS mis à jour.

**AXE N°3 : GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.4 : Réalisation et mise à jour des PCS et PICS de la CC4V****Objectif :**

Dans le but d'avoir une meilleure réactivité des territoires en cas de crise, cette action vise la réalisation du PICS de la CC4V ainsi qu'à la réalisation et/ou mise à jour des PCS des communes. A l'occasion de l'élaboration ou de la révision de ces documents, une attention particulière sera accordée à la problématique des inondations.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 3 du PAPI du Loing, et notamment des actions 1.1 et 3.1 animées par Seine Grands Lacs et des actions 3.10 et 3.13 portées respectivement par le Conseil Départemental du Loiret et la Préfecture du Loiret.**

**Description de l'action :**

Cette action se décline en 2 volets :

**1) Réalisation du Plan intercommunal de sauvegarde de la CC4V**

La loi dite « Matras » du 25 novembre 2021 impose l'élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) avant le 26 novembre 2026 par les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins l'une des communes membres est assujettie à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). En vertu de cette législation, la CC4V est tenue de réaliser un PICS puisque 5 communes de son territoire sont soumises à PCS obligatoire. Aussi, le premier volet de cette action consiste à réaliser le PICS de la CC4V et à le tester par le biais d'un exercice. A noter que le risque inondation est prépondérant sur le territoire de la CC4V puisque 13 de ses 19 communes y ont été soumis dans un passé récent (mai-juin 2016). Aussi, une attention particulière sera portée à ce dernier.

**2) Accompagnement des communes de la CC4V à la réalisation, l'harmonisation et/ou mise à jour de leur plan communal de sauvegarde.**

Sur les 19 communes de la CC4V, 7 sont dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à jour et 3 se sont engagées dans une démarche visant à produire d'un tel document. Le second volet de cette action vise à accompagner les communes de la CC4V dans la production, l'harmonisation et/ou la mise à jour de ces outils de gestion de crise. Là encore, une attention particulière sera donnée à la prise en compte du risque inondation. Cette mission d'accompagnement est complémentaire avec le premier volet de l'action. Ces deux volets auront d'ailleurs vocation à s'alimenter l'un, l'autre.

Pour mener à bien ces actions, la CC4V pourra s'appuyer sur les actions réalisées dans le cadre du PEP du Loing (2021 – 2024) ; et en particulier sur le diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondations de la CC4V. Ce dernier comportait un volet sur l'exercice de la gestion de crise sur le territoire. Il intégrait entre autres choses, un premier recensement des moyens (humains et matériels) communaux et inter-communaux mutualisables en cas de crise.

La CC4V pourra compter sur l'aide des services de l'État *via* la *task-force* PCS-PICS organisé par la préfecture du Loiret (Action 3.10 et 3.13). De même elle pourra bénéficier de l'accompagnement de Seine Grands Lacs au travers de son action d'accompagnement à la gestion de crise (Action 3.1).

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes des 4 Vallées.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes des 4 Vallées**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2028.**

Année	2026	2027	2028	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-		-
<i>Réalisation de l'opération</i>	20 000 €	-		<b>20 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **20 000 € TTC.**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation du PICS de la CC4V.
- Nombre de PCS réalisés et mis à jour,

**AXE N°3 : GESTION DE CRISE****Fiche action°3.5 : Réalisation et mise à jour des plans de gestion de crise de Moret Seine et Loing (MSL)****Objectif :**

Dans le but d'avoir une efficacité maximale dans la gestion de crise des risques majeurs, cette action vise à la réalisation ou à la mise à jour des plans d'actions (PICS, PCA/PRA, POMSE...) de la communauté de communes de Moret Seine et Loing (MSL).

A l'occasion de l'élaboration ou de la révision de ces documents, une attention particulière sera accordée à la problématique des inondations, risque principal sur notre territoire.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 3 du PAPI du Loing, et notamment des actions 1.1 et 3.1 animées par Seine Grands Lacs et portants respectivement sur la formation et la sensibilisation (action d'EPISEINE) et l'accompagnement à la gestion de crise.**

**Description de l'action :**

MSL dispose depuis 2024 d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde. Ce dernier intègre le risque inondation puisqu'il s'agit du risque principal sur le territoire. La présente action consiste à mettre à jour ledit PICS afin qu'il prenne en compte les recommandations du guide rédigé par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, conjointement avec le CEREMA.

Il s'agira aussi de l'harmoniser avec les Plans Communaux de Sauvegarde des communes de MSL et de réaliser des exercices afin d'éprouver ces plans. Les retours d'expériences de ces exercices permettront d'alimenter la mise à jour les documents afin de les rendre plus opérationnels.

D'autre part, lors d'une crise majeure, MSL devra gérer les actions décrites dans le PICS, comme l'organisation de la mutualisation des moyens, la continuité du service public et la mise en sécurité de ses propres bâtiments.

Pour ce faire, MSL va réaliser ses Plans de Continuité d'Activités/Plans de Reprise d'Activité (PCA/PRA) et ses Plan d'Organisation et de Mise en Sûreté des Établissements (POMSE).

En parallèle, il s'agit aussi de sensibiliser et de former à la gestion de crise les élus et agents des communes membres ainsi que ceux de MSL.

La mission consistera également à réaliser des conventions de mise à disposition des agents et du matériel et d'envisager une mutualisation des achats, entre les communes et MSL.

Le but cette action est donc d'inciter à la réalisation de :

- PCS pour les communes n'en ayant pas, notamment celles où ils ne sont pas obligatoires ;
- Mise à jour des divers plans réalisés (PICS, PCS, PCA/PRA, POMSE, etc.) ;
- D'exercices de mise à l'épreuve des différents plans.

La mise à jour des documents pourra s'appuyer sur les travaux réalisés dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024) ; et notamment du diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations.

**Territoire concerné :** Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail des élus et agents communaux/intercommunaux, DDT77, SDIS77, Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie.**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation des différents documents,
- Mise en place d'exercices (sur table ou grandeur nature),
- Nombre de documents mis à jour,

**AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE**

**Fiche action n°3.6 : Appui méthodologique à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et de documents d'informations communaux sur les risques majeurs (DICRIM), exercice de gestion de crise et réserve communale.**

**Objectif :**

L'objectif de cette action est d'assister les communes dans la réalisation ou à la mise à jour opérationnelle de leur PCS et de leur DICRIM. Sur le territoire communautaire, 17 communes ont l'obligation de rédiger un PCS et 8 communes en sont dotés ou sont en cours de réalisation sans aucune obligation d'en avoir un.

Afin de les mettre en application et d'en vérifier la cohérence en vue d'une mise à jour, un exercice de gestion de crise pourra être organisé pour les communes devant mettre à jour leur PCS. Il est également envisagé d'accompagner la réalisation de réserve communale de sécurité civile dans les communes.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 3 du PAPI du Loing ; et notamment des actions de Seine Grands Lacs (action 1.1 et 3.1), des services de l'Etat du Loiret (actions 3.10 et 3.13) et de l'EPAGE du Loing (action 1.3).**

**Cette action est en synergie avec l'action de diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondations portée par la 3CFG dans le PAPI (action 5.17). Ce dernier ayant vocation à alimenter la présente action.**

**Description de l'action :**

Cette action consiste à accompagner les communes dans la réalisation ou la mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin qu'elles se dotent d'un outil opérationnel pour la gestion de crise ; de la phase d'urgence (alerte, analyse du risque, protection, etc.) jusqu'au retour à la situation normale (retour au domicile de la population, soutien de la population, reconstruction, reprise d'activité, etc.). Cette action vise également à inciter les communes du territoire à mettre à jour leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) en vertu du droit à l'information des citoyens vis à vis de ces risques majeurs.

Cela se traduira par un accompagnement technique fournissant les outils nécessaires à la collectivité pour élaborer une démarche organisationnelle pertinente face aux risques d'inondation (supports méthodologiques : trames, rencontres avec les référents communaux, relecture et analyse des documents).

L'accompagnement d'un exercice de gestion de crise contribuera à l'identification de points d'amélioration pour la mise à jour du PCS. La 3CFG pourra assister 1 commune volontaire par an dans la réalisation d'un tel exercice puis un bilan sera réalisé à l'issue de cet exercice.

La 3CFG s'engage également à inciter les communes à mettre en place d'une réserve communale de sécurité civile pour laquelle il pourra fournir un appui dans la formation des agents. Cet accompagnement peut prendre la forme d'une formation portant sur le phénomène d'inondation et sa gestion de crise avec la transmission des guides inondation « EPISEINE ».

**Cet accompagnement à la gestion de crise préfigure la réalisation du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) de la 3CFG.**

**Territoire concerné :**

Cette action sera réalisée à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des communes de la 3CFG.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2028 :**

Année	2026	2027	2028	Montant HT
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	0 €	0 €	0 €	0 €

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie**
- Répartition des charges : Pas de montants associés.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de PCS et DICRIM mis-à-jour ;
- Nombre d'exercices accompagnés ;
- Nombre de collectivités accompagnées.

**AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.7 : Réalisation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (3CFG).****Objectif :**

La présente action vise à mettre en place un plan de continuité d'activité à l'échelle de tout l'établissement communautaire afin de permettre à chaque service d'organiser un fonctionnement en mode dégradé en cas de crise lié aux inondations.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 1. Notamment avec les actions 1.3 (déploiement de la stratégie de communication et de sensibilisation aux risques de l'EPAGE du Loing) et 1.1 (déploiement du dispositif EPISEINE au bassin du Loing).**

**Cette action préfigurer la réalisation du plan intercommunale de sauvegarde (PICS) de la 3CFG.**

**Description de l'action :**

Le Plan de Continuité d'Activité permet à la collectivité de définir des processus de fonctionnement en mode dégradé pour poursuivre une activité y compris en cas d'événements majeurs tels que des inondations causées par une crue débordante ou des phénomènes de ruissellements. Il permettra notamment de clarifier nos missions en cas de gestion de crise auprès des communes et alimentera le volet humain du futur PICS.

Lors des dernières inondations de 2016, la Communauté de Communes du Bellegardois et du Chatillonnais ont été impactés dans leur fonctionnement et leur organisation. Depuis la fusion de 2017, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a besoin d'une parfaite organisation en cas de crise. Il conviendra de définir les missions des uns et des autres clairement et par écrit, et les modes de communication en cas de crise. Pour ce faire, un PCA multirisque est nécessaire.

Ce PCA sera évolutif. Dans un premier temps, il sera rédigé pour formaliser le fonctionnement des directions opérationnelles, en associant les services RH. Il pourra ensuite être étendu à l'ensemble des services communautaires. Cet exercice s'appuiera sur les retours d'expérience de l'organisation mise en place pendant la COVID 19 : le PCA formalisera l'organisation qui a été mise en place.

En fonction des moyens humains dont disposera ou non la Communauté de Communes pour cette action, il pourra être fait appel à un prestataire.

**Territoire concerné :**

Territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des élus et techniciens de la 3CFG.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2028 :

Année	2026	2027	2028	Montant HT
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	0 €	15 000 €	15 000 €	<b>30 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **30 000 € HT**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation du Plan de Continuité d'Activité.

**AXE N°3 : GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.8 : Réalisation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (CCPF).****Objectif :**

Dans le but d'avoir une meilleure réactivité des territoires en cas de crise, cette action vise la réalisation du PICS de la CCPF. A l'occasion de l'élaboration ou de la révision de ces documents, une attention particulière sera accordée à la problématique des inondations.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 3 du PAPI du Loing, et notamment des actions 3.1 et 3.15 animées respectivement par Seine Grands Lacs et la préfecture de l'Yonne (SIDPC).**

**Description de l'action :**

Cette action sera réalisée selon la modalité suivante :

**Réalisation du Plan intercommunal de sauvegarde de la CCPF**

La loi dite « Matras » du 25 novembre 2021 impose l'élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) avant le 26 novembre 2026 par les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins l'une des communes membres est assujettie à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). En vertu de cette législation, la CCPF est tenue de réaliser un PICS puisque 7 communes de son territoire sont soumises à un PCS obligatoire. Aussi, cette action consiste à réaliser le PICS de la CCPF et à le tester par le biais d'un exercice. A noter que le risque inondation est prépondérant sur le territoire de la CCPF puisque plusieurs communes et notamment Charny Orée de Puisaye y ont été soumises dans un passé récent (mai-juin 2016). Aussi, une attention particulière sera portée à ce dernier.

La CCPF pourra compter sur l'accompagnement de Seine Grands Lacs au travers de son action d'accompagnement à la gestion de crise (Action 3.1). Elle pourra également compter sur le soutien de la Préfecture de l'Yonne (SIDPC) via son action d'accompagnement à la gestion de crise (action 3.15).

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes de Puisaye-Forterre**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2028.**

Année	2026	2027	2028	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	3 mois			
<b>Réalisation de l'opération</b>	25000€	20000€	20000€	<b>65 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **65 000 € TTC**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation du PICS de la CCPF.

**AXE N°3 : GESTION DE CRISE**
**Fiche action n°3.9 : Réalisation PICS sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) et élaboration et/ou mises à jour des PCS des communes membres.**
**Objectif :**

Dans le but d'avoir une meilleure réactivité des territoires en cas de crise, cette action vise la réalisation du PICS de la CCPM ainsi qu'à la réalisation et/ou mise à jour des PCS des communes. A l'occasion de l'élaboration ou de la révision de ces documents, une attention particulière sera accordée à la problématique des inondations.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 3 du PAPI du Loing, et notamment des actions 1.1 et 3.1 animées par Seine Grands Lacs et portants respectivement sur la formation et la sensibilisation (action d'EPISEINE) et l'accompagnement à la gestion de crise.**

**Description de l'action :**

Cette action se décline en 2 Tranches :

**1) Tranche Ferme : Réalisation du Plan intercommunal de sauvegarde de la CCPM**

La loi dite « Matras » du 25 novembre 2021 impose l'élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) avant le 26 novembre 2026 par les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins l'une des communes membres est assujettie à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). En vertu de cette législation, la CCPM est tenue de réaliser un PICS puisque au moins 6 communes de son territoire sont soumises à PCS obligatoire. L'objectif est de recenser les moyens humains et matériels communaux et intercommunaux mutualisables en cas de crise. A noter que le risque inondation est prépondérant sur le territoire de la CCPM. Aussi, une attention particulière sera portée à ce dernier.

Aussi, le premier volet de cette action consiste à réaliser le PICS de la CCPM et à le tester par le biais d'un exercice dans la continuité des exercices déjà menées sur les années passées.

**2) Tranche Optionnelle : Accompagnement des communes de la CCPM à la réalisation, l'harmonisation et/ou mise à jour de leur plan communal de sauvegarde.**

Sur les 21 communes de la CCPM, au moins 7 sont dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont deux sont en cours de révision. Un nouveau recensement sera réalisé dans le cadre de la tranche ferme.

En fonction, la tranche optionnelle sera lancée et visera à accompagner les communes volontaires de la CCPM dans la production, l'harmonisation et/ou la mise à jour de ces outils de gestion de crise. Là encore, une attention particulière sera donnée à la prise en compte du risque inondation.

Pour mener à bien ces actions, la CCPM pourra s'appuyer sur le diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondations réalisé sur son territoire et s'inspirer des retours d'expérience des exercices de crises précédents.

La CCPM pourra compter sur l'aide des services de l'État et sur le soutien de Seine Grands Lacs au travers de son action d'accompagnement à la gestion de crise (Action 3.1).

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes du Pays de Montereau.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2028 :**

Année	2026	2027	2028	Montant TTC
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	25 000 €	20 000 €	20 000 €	<b>65 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **65 000 € TTC**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation du PICS de la CCPM ;
- Nombre de PCS réalisés et mis à jour.

**AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE**



**Fiche action n°3.10 : Accompagner les communes et les EPCI dans la réalisation et/ou la mise à jour des PCS, PICS ou DICRM.**

**Objectif :**

Cette action vise à :

- Accompagner les communes et les EPCI du Loiret situées dans le périmètre du PAPI du Loing dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde (PCS/PICS), qu'ils soient couverts ou non par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé ;
- Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du PAPI ;
- Renforcer la culture du risque d'inondation et inciter les communes/EPCI à tester leur organisation de crise.

**Cette action sera complémentaire des autres actions de l'axe 3 du présent programme, et notamment des actions 3.1 et 3.13.**

Les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les deux ans suivant l'approbation du plan en question, conformément à l'article L731-3 du Code de la Sécurité intérieure. La mise en œuvre et la rédaction de ce plan relèvent de la compétence du Maire.

Le PCS comporte une partie dédiée à informer les administrés sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés sur la commune, et sur les postures à adopter face à ces risques. La rédaction de ce Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et sa diffusion auprès du public sont prescrites par l'article R125-11 du Code de l'Environnement, pour toutes communes couvertes par un PPRn ou un PPI.

De même, les EPCI-FP ont l'obligation de réaliser un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) dès lors qu'au moins une de ses communes membres est soumise à l'obligation de réaliser un PCS. Il comporte une analyse des risques à l'échelle de l'EPCI, un inventaire des moyens mutualisables par toutes les communes membres et définit les modalités d'appui de l'EPCI aux communes membres lors de la gestion de crises par le biais d'un recensement des ressources intercommunales dédiées à la gestion de crise (art. R731-5 du Code de la Sécurité intérieure).

Le PICS est arrêté par le Président de l'EPCI et par chacun des Maires des communes dotées d'un PCS.

Cette action, pilotée par le Conseil départemental du Loiret, comprend :

- Une information / formation, par le CD45, sur les objectifs et contenus des PCS et PICS auprès des communes et EPCI.
- La mise en place d'un accompagnement par le Conseil départemental pour appuyer les communes et les EPCI dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PCS/PICS et de leur DICRIM. Cet accompagnement se concrétise par un appui technique, sur demande des communes/EPCI, à la rédaction du PCS/PICS, à la relecture des documents déjà produits, à des conseils pour rendre ces documents plus opérationnels.
- La diffusion aux communes de contenus génériques d'un PCS et d'un DICRIM (dont le volet inondation) : description des phénomènes, stratégie opérationnelle, comportements à adopter face aux risques, cartes des aléas de référence, exemples de messages d'alerte à diffuser auprès de la

population, modèles de fiches actions, modèles d'annuaires de crise, documents d'information, etc.

- Une incitation et un accompagnement des communes/EPCI pour tester leur organisation de crise, de manière à la rendre plus opérationnelle face à un événement réel.

**Cette action est bien entendu complémentaire du travail réalisé par les services de l'Etat dans le Loiret sur cette thématique. Elle s'inscrit en lien avec la participation du CD45 à la « Task Force PCS/PICS » organisée par la préfecture du Loiret.**

#### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur les communes et EPCI-FP du Loiret situés dans le périmètre du PAPI du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Conseil départemental du Loiret.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et Comité de pilotage du PAPI.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2025 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **Action conduite en régie**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%)

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de communes / EPCI aidés et suivis par le Département du Loiret.
- Nombre de communes / EPCI disposant d'un PCS/PICS et/ou d'un DICRIM à jour.

**AXE N°3 : GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.11 : Mise à jour du PCS et participation à la réalisation d'un PICS avec l'AME.****Objectif :**

Dans le but d'avoir une meilleure réactivité sur notre territoire en cas de crise, cette action vise à la mise à jour de notre PCS et à la participation de notre commune concernant la réalisation du PICS de l'AME. A l'occasion de l'élaboration ou de la révision de ces documents, une attention particulière sera accordée à la problématique des inondations.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 3 du PAPI du Loing. Et notamment avec l'action 3.3 portant sur la rédaction du PICS de l'AME et l'accompagnement des communes de l'agglomération à la gestion de crise.**

**Description de l'action :**

La ville de Montargis possède un PCS qui nécessite un travail de mise à jour. Notamment en ce qui concerne le volet inondation.

Du reste, l'AME est tenu de réaliser un Plan Intercommunale de Sauvegarde à horizon 2026.

Le but cette action est de réaliser :

- La mise à jour du PCS de la commune ;
- Participer à la réalisation du PICS de l'AME.

A l'occasion de la mise à jour du PCS de Montargis et de la création du PICS de l'AME, une expertise permettrait notamment :

- D'étudier les capacités d'hébergement sur le territoire en cas de crue majeure ;
- Créer des cellules de crises intercommunales ;
- Mettre en place des plans d'intervention gradués ;
- Etc...

Pour mener à bien ces actions, la commune de Montargis pourra s'appuyer sur les enseignements du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024) ; et notamment sur le diagnostic de vulnérabilité du territoire de l'AME aux inondations.

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Ville de Montargis et de l'Agglomération Montargoise.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : Ville de Montargis pour ce qui concerne le PCS Montargis et l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing pour le PICS.
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.
- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée.

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026-2031 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarches administratives</i>							
<i>Réalisation de l'opération</i>	15 000€	0€	0€	0€	0€	0€	15 000€

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **15 000 € HT**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Date effective de mise à jour du PCS Montargis. Réalisation du PICS de l'AME.

**AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.12 : organisation d'un exercice interdépartemental de sécurité civile sur le risque inondation sur le bassin du Loing****Objectif :**

Mettre en situation les différents acteurs de la gestion de crise (mairies, EPCI-FP, préfectures, services, opérateurs, etc.) à travers la simulation de crues et d'inondations sur certains cours d'eau du bassin du Loing.

**Cette action se fera en complémentarité avec l'ensemble des actions de l'axe 3.**

**Description de l'action :**

À la suite des actions de l'axe 3 conduites dans le cadre du Programme d'Études Préalables du bassin du Loing qui visaient, notamment, à accompagner les collectivités dans l'appréhension des phénomènes d'inondation et la formalisation des organisations de crise à travers les Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde, l'action proposée dans la présente fiche vise à mobiliser les différents acteurs de la gestion de crise sur un exercice de sécurité dont les objectifs pourraient être les suivants :

- Appréhender et anticiper les phénomènes en manipulant, si possible, des données mises à disposition sur la future plateforme de consultation ;
- Activer les différentes cellules de crise et travailler à leur bonne coordination ;
- Manipuler les outils de partage de l'information ;
- Affiner les stratégies de communication et les éléments de langage auprès de différentes cibles (grand public, entreprises, profession agricole, etc.) ;
- Tester les organisations de coopération intercommunale ;
- Conduire des actions sur le terrain et vérifier leur caractère opérationnel (armement de Centre d'Accueil et de Regroupement, déploiement des dispositifs de fermeture et de déviation d'axes de circulation, etc.)

La simulation pourrait s'appuyer sur un scénario hydrologique de crue de l'Ouanne, du Loing et de certains de ses affluents, élaboré en concertation avec Météo France, le Service de Prévision des Crues Seine moyenne-Yonne-Loing et l'EPAGE du Loing. Elle viserait à mettre à disposition des données techniques à analyser par différents acteurs (services de l'État, notamment mission RDI et préfectures, EPAGE, VNF, etc.) avec l'enjeu d'appréhender les conséquences attendues sur les différents territoires et leur temporalité pour construire une réponse opérationnelle efficace et pertinente.

Un axe majeur de travail autour de cet exercice serait la coordination générale en mobilisant tous les échelons (communal, intercommunal, départemental, zonal, national) avec l'enjeu de travailler sur les expressions de besoin (réflexion sur table).

L'exercice positionnerait les acteurs avant tout sur un plan stratégique, permettant de tester les organisations de crise communales et intercommunales et les liens dans la chaîne ORSEC (mobilisation d'outils de coordination), mais il peut également intégrer un plan opératif pour tester certaines manœuvres sur le terrain.

En fonction des avancées dans ce domaine, l'exercice pourrait permettre de vérifier le caractère opérationnel d'un futur plan ORSEC spécifique inondation Loing dans le Loiret.

Il conviendra de mener une réflexion sur l'implication des populations dans cet exercice : actions de communication pour sensibiliser au risque, participation à des manœuvres (évacuation, accueil en Centre d'Accueil et de Regroupement), déclenchement du dispositif FR-Alert et autres systèmes d'alerte (communal, intercommunal), etc.

La simulation pourrait être conduite en temps réel sur plusieurs jours ou en temps contracté en intégrant des sauts dans le temps en fonction des capacités des acteurs à se mobiliser sur cet exercice.

La dimension interdépartementale de l'exercice apporterait un plus dans la complexité de la coordination et le réalisme de la simulation.

La préparation et la conception de l'exercice devra s'appuyer sur un comité de pilotage et une équipe de conception / animation à constituer.

Le comité de pilotage aura vocation à définir les objectifs stratégiques et opérationnels de l'exercice ainsi que les acteurs à mobiliser. Le comité de pilotage pourra conduire des réunions élargies avec les différents acteurs de l'exercice.

L'équipe de conception / animation aura la charge d'élaborer les éléments de la simulation au regard des objectifs à atteindre et de préparer les acteurs à l'exercice avec l'enjeu que ce dernier reste bénéfique à chacun sans mise en échec.

Le comité de pilotage attachera une importance au dispositif d'évaluation de l'exercice et à l'élaboration d'un retour d'expérience.

**Calendrier prévisionnel : exercice à positionner au 1<sup>er</sup> semestre 2028 avec une préparation dès le 1<sup>er</sup> semestre 2027.**

#### Territoire concerné :

Périmètre à définir précisément en fonction des capacités à produire un scénario hydrologique pertinent et la volonté des acteurs à adhérer aux principes de cet exercice.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : État – préfectures (préfecture du Loiret en coordinateur)
- Modalités de pilotage et de suivi : à mettre en place en constituant un comité de pilotage et une équipe de conception / animation de l'exercice
- Opérations de communication consacrées à cette action : communication avant l'exercice et pendant l'exercice avec l'enjeu d'identifier préalablement le degré d'implication souhaitée de la population

#### Échéancier prévisionnel :

- 2027 – 2028 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>		Conception et préparation de l'exercice	Mise en œuvre de l'exercice		-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-€	-€	5 000€	-€	-€	-€	5 000 €

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : 5 000 € (**construction de données techniques nécessaires à la simulation, transport et repas plastrons si manœuvre sur le terrain, etc.**).
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage et acteurs de l'exercice - financement possible de certaines dépenses par le ministère de l'Intérieur / DGSCGC.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'acteurs mobilisés sur l'exercice
- Atteinte des objectifs de l'exercice

**AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.13 : Accompagnement des collectivités du Loiret dans l'élaboration, la mise à jour et le suivi de la mise en œuvre des Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde****Objectif :**

Développer le caractère opérationnel des Plans Communaux de Sauvegarde, accompagner l'élaboration des Plans Intercommunaux de Sauvegarde, fédérer les collectivités autour de la culture de la gestion des crises à travers la mise en place d'une cellule d'appui sur les PCS et les PiCS, animée par la préfecture du Loiret, le SDIS 45 et le Conseil départemental du Loiret.

**Cette action se fera en complémentarité avec l'ensemble des actions de l'axe 3 du PAPI, et notamment celles qui seront déployées sur le Loiret.**

**Description de l'action :**

La Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a instauré l'obligation de disposer de Plans Communaux de Sauvegarde pour les communes soumises à un risque majeur.

Plus récemment, la Loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels à conforter l'obligation des Plans Communaux de Sauvegarde et instaurer l'obligation des Plans Intercommunaux de Sauvegarde pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, dès lors qu'au moins une commune de l'EPCI-FP est soumise à PCS obligatoire. Cette loi instaure également l'obligation de réaliser des exercices tous les 5 ans pour vérifier le caractère opérationnel de ces plans.

Pour accompagner les collectivités dans leurs obligations, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur et l'Association des Maires de France ont édité un nouveau guide pratique d'élaboration et de suivi des PCS et PiCS.

En parallèle, la préfecture du Loiret a initié en 2024 la mise en place d'une cellule d'appui auprès des collectivités pour les accompagner dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des PCS et PiCS. Dénommée « Task Force PCS / PiCS », elle est constituée d'agents du Bureau de la protection et de la défense civiles, des sous-préfectures de Pithiviers et Montargis, du SDIS 45 et du Conseil départemental du Loiret, et se donne pour mission :

- La sensibilisation des élus et des services des collectivités : réunion d'information, formation, partage d'expérience ;
- La mobilisation autour d'exercices : aide à la conception d'exercice PCS / PiCS en les contextualisant, intégration pleine et entière dans les exercices de sécurité civile pilotés par la préfecture ;
- Le conseil et la relecture des documents de planification (PCS et PiCS).

Dans le cadre du Programme complet d'Actions de Prévention des Inondations du bassin du Loing sur la période 2025-2031, la Task Force PCS / PiCS se mobilisera pour assurer un accompagnement renforcé des collectivités du Loiret sur la thématique inondation.

Cet accompagnement devrait permettre d'assurer des bases solides sur le positionnement des collectivités dans la gestion d'un phénomène d'inondation d'ampleur qui sera simulé à travers un exercice de sécurité civile en 2028 (cf. fiche dédiée du PAPI complet).

**Territoire concerné :**

Communes et EPCI-FP du bassin du Loing dans le Loiret.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **État – préfecture du Loiret**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Task Force PCS / PiCS, Comité de Pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication ciblée vers les collectivités.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>					-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Action en régie.**
- Répartition des charges : Non-concerné.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de PCS réalisés et à jour de moins de 5 ans.
- Nombre de PiCS réalisés et à jour de moins de 5 ans.
- Nombre d'exercices appelant l'activation et la mise en œuvre des PCS et PiCS.

**AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE**

**Fiche action n°3.14 : mise en place d'un groupe de travail pour traiter la résilience des réseaux (électricité, gaz, télécommunication, eau potable, assainissement, etc.) en cas d'inondation sur le bassin du Loing dans le département du Loiret**

**Objectif :**

Mettre en place un groupe de travail, à l'échelle du Loiret, pour :

- Appréhender précisément les impacts potentiels sur les réseaux d'une inondation sur le bassin versant du Loing ;
- Identifier les stratégies de protection et de continuité d'activité des infrastructures pour chaque opérateur ;
- Développer une cartographie des risques sur les infrastructures et leurs conséquences ;
- Intégrer les éléments du groupe de travail dans une planification ORSEC spécifique inondation Loing dans le Loiret.

**Cette action se fera en complémentarité avec l'ensemble des actions de l'axe 3.**

**Description de l'action :**

En cas d'inondation, l'appréhension de la disponibilité des réseaux et les impacts sur ces derniers est primordiale avec, comme premier enjeu, la distribution de l'électricité. La complexité des interactions entre réseaux et la multiplicité des opérateurs appellent une coordination fine pour disposer d'une vision globale des problématiques, construire une stratégie opérationnelle adaptée et développer la résilience des infrastructures.

Dans le cadre du Programme complet d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin versant du Loing 2025-2031, fort des études préalables visant à développer la connaissance du risque inondation et sa cartographie et avec la volonté d'élaborer un plan ORSEC spécifique inondation Loing, la préfecture du Loiret propose de piloter un groupe de travail rassemblant les opérateurs réseaux du territoire pour traiter aussi précisément que possible ce sujet.

Préalablement à la constitution formelle de ce groupe, il sera nécessaire :

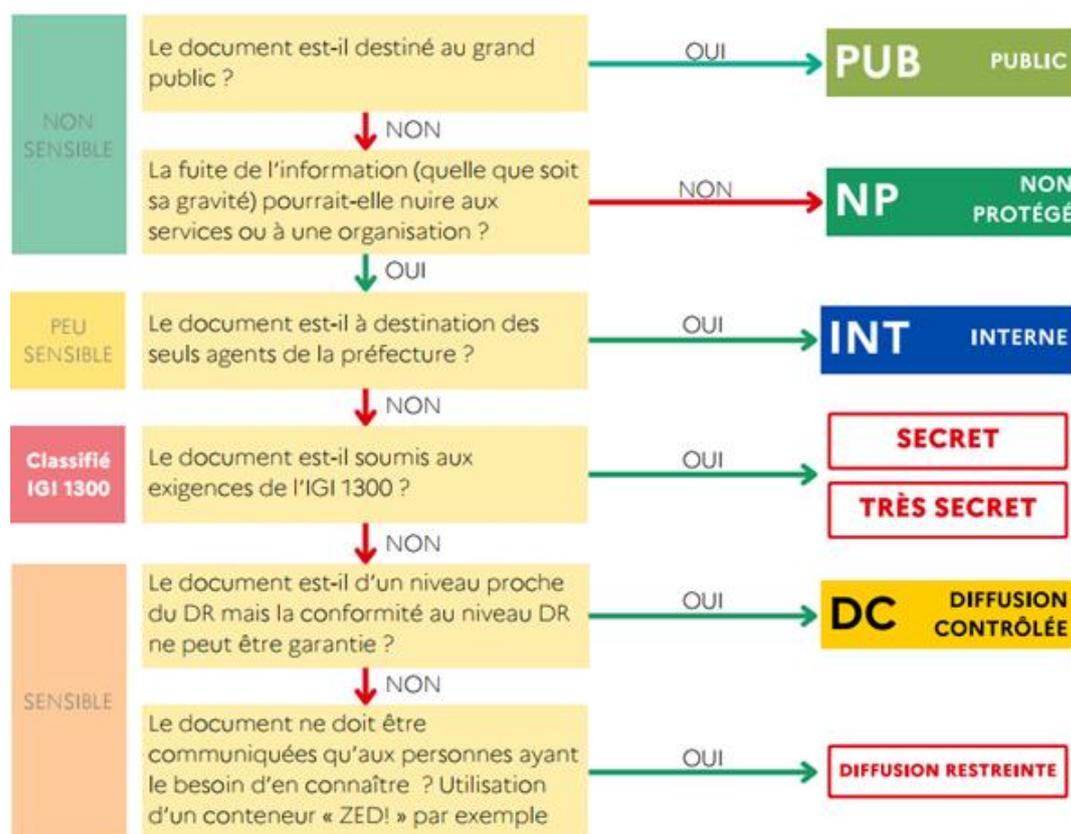
- D'identifier la typologie des réseaux concernés au regard des zones inondables cartographiées (en première approche : électricité, gaz, télécommunication, eau potable, assainissement) ;
- De lister les acteurs à mobiliser.

À l'issue, ce groupe de travail aura pour objectifs ceux identifiés dans cette fiche et rappelés ci-après :

- Appréhender précisément les impacts potentiels sur les réseaux en fonction de différents scénarios de crue ;
- Identifier les stratégies de protection et de continuité d'activité des infrastructures pour chaque opérateur ;
- Développer une cartographie des risques sur les infrastructures et leurs conséquences.

Des sous-groupes de travail pourront être constitués en fonction de la typologie des réseaux, la question de l'alimentation électrique restant l'élément ensemblier des réflexions à conduire.

La classification des informations traitées dans ce groupe de travail sera soulevée (non sensible, peu sensible, sensible, classifié) et les productions devront clairement être estampillées.

**Territoire concerné :**

Réseaux et opérateurs concernés par les inondations sur le bassin versant du Loing dans le Loiret.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **État – préfecture du Loiret**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail à mettre en place, Comité de Pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **à définir en fonction de la sensibilité des informations.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
Démarche administrative					-	-	-
Réalisation de l'opération	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie.**
- Répartition des charges : **Non-concerné.**

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de réunions conduites par ce groupe de travail
- Nombre de productions élaborées par ce groupe de travail

**AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.15 : Accompagner les communes et les EPCI-FP dans la réalisation et/ou la mise à jour de leur PCS, PICS ou DICRM****Objectif :**

Cette action vise à :

- Accompagner les communes et les EPCI de l'Yonne situées dans le périmètre du PAPI du Loing dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde (PCS/PICS), qu'ils soient couverts ou non par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé ;
- Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du PAPI ;
- Renforcer la culture du risque d'inondation et inciter les communes/EPCI à tester leur organisation de crise.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 3 du PAPI du Loing. Notamment avec les actions 3.1 et 3.8 portant respectivement sur l'accompagnement à la gestion de crise de Seine Grands Lacs et la réalisation du PICS de la CC Puisaye Forterre.**

Les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les deux ans suivant l'approbation du plan en question, conformément à l'article L731-3 du Code de la Sécurité intérieure. La mise en œuvre et la rédaction de ce plan relèvent de la compétence du Maire.

Le PCS comporte une partie dédiée à informer les administrés sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés sur la commune, et sur les postures à adopter face à ces risques. La rédaction de ce Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et sa diffusion auprès du public sont prescrites par l'article R125-11 du Code de l'Environnement, pour toutes communes couvertes par un PPRn ou un PPI.

De même, les EPCI-FP ont l'obligation de réaliser un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) dès lors qu'au moins une de ses communes membres est soumise à l'obligation de réaliser un PCS. Il comporte une analyse des risques à l'échelle de l'EPCI, un inventaire des moyens mutualisables par toutes les communes membres et définit les modalités d'appui de l'EPCI aux communes membres lors de la gestion de crises par le biais d'un recensement des ressources intercommunales dédiées à la gestion de crise (art. R731-5 du Code de la Sécurité intérieure).

Le PICS est arrêté par le Président de l'EPCI et par chacun des Maires des communes dotées d'un PCS.

Cette action, pilotée par la Préfecture de l'Yonne (SIDPC), comprend :

- Une information / formation, par les services de la préfecture, sur les objectifs et contenus des PCS et PICS auprès des communes et EPCI-FP.
- La mise en place d'un accompagnement par la Préfecture de l'Yonne pour appuyer les communes et les EPCI-FP dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PCS/PICS et de leur DICRIM. Cet accompagnement se concrétise par un appui technique, sur demande des communes/EPCI, à la rédaction du PCS/PICS, à la relecture des documents déjà produits, à des conseils pour rendre ces documents plus opérationnels.
- La diffusion aux communes de contenus génériques d'un PCS et d'un DICRIM (dont le volet inondation) : description des phénomènes, stratégie opérationnelle, comportements à adopter face

aux risques, cartes des aléas de référence, exemples de messages d'alerte à diffuser auprès de la population, modèles de fiches actions, modèles d'annuaires de crise, documents d'information, etc.

- Une incitation et un accompagnement des communes/EPCI pour tester leur organisation de crise, de manière à la rendre plus opérationnelle face à un événement réel.

#### Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur les communes et EPCI-FP de l'Yonne situés dans le périmètre du PAPI du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Préfecture de l'Yonne (SIDPC).**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et Comité de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des collectivités de l'Yonne situées dans le périmètre du PAPI du Loing.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **Action conduite en régie**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%)

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de communes / EPCI aidés et suivis par la Préfecture de l'Yonne.
- Nombre de communes / EPCI disposant d'un PCS/PICS et/ou d'un DICRIM à jour à l'issue du PAPI du Loing.

**AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.16 : Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité aux inondations des réseaux essentiels à la population****Objectif :**

L'objectif de cette action consiste à identifier la vulnérabilité aux inondations des réseaux essentiels à la population puis à mettre à disposition des acteurs en charge de la gestion des crises les informations utiles.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 3 du PAPI du bassin du Loing.**

**Description de l'action :**

La résilience des territoires aux inondations est intrinsèquement liée à la résilience des réseaux, notamment ceux les plus essentiels à la population et à l'activité économique. Le prolongement de leur fonctionnement en situation de crise et leur rétablissement dans les meilleurs délais en cas de coupure ou d'arrêt constitue un enjeu majeur pour les gestionnaires de crise.

Dans ce contexte, la connaissance précise des vulnérabilités des réseaux et de leurs impacts en cas de dysfonctionnement lié à une inondation doit être confortée et partagée avec les gestionnaires des crises.

Dans le cadre des programmes d'études préalables des bassins de l'Yonne et du Loing, l'État et les collectivités ont réalisé des études permettant de caractériser précisément les aléas inondation notamment en ce qui concerne les inondations par débordement des grands cours d'eau du département de l'Yonne et de certains de leurs affluents principaux.

Dans un premier temps, ces données doivent permettre à chaque gestionnaire d'identifier les fragilités de leur réseau et d'évaluer les impacts provoqués par une inondation.

Dans un second temps, ces informations ont vocation à être partagés via un outil dédié avec l'ensemble des gestionnaires de crise.

Présidé par un membre du corps préfectoral, ou de l'un de ses représentants (SIDPC), assisté de la DDT, l'EPTB SGL serait chargé d'animer un groupe de travail associant l'ensemble des dépositaires de la donnée sur les inondations (services de l'Etat, collectivités locales), les gestionnaires de réseaux ainsi que les services opérationnels de gestion des crises (SDIS).

Cette action nécessitera au préalable un travail préparatoire (2026-2027) visant notamment à définir les périmètres d'intervention (bassins de risque) et les réseaux concernés ainsi que les modalités de restitution du travail d'analyse des vulnérabilités puis à établir les conventions d'échange des données nécessaires.

**Territoire et public concernés :**

- Département de l'Yonne.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Préfecture de l'Yonne assistée de la DDT**
- Animation et pilotage technique de la démarche : **EPTB SGL**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié associant les dépositaires de la**

donnée sur les inondations, les gestionnaires de réseaux, les opérateurs de gestion de crise

- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée auprès des gestionnaires de crise.

#### Échéancier prévisionnel :

- 2026 – 2027 : Préparation des travaux
- 2027 et suivants : réalisation de l'action
- 2032 : diffusion des informations

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	6 mois	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : Action réalisée en régie.
- Répartition des charges : Action réalisée en régie.

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Avancement de la démarche

**AXE N°3 : GESTION DE CRISE****Fiche action n°3.17 : Réalisation et mise à jour des PCS et PICS de l'de la CCPN****Objectif :**

Dans le but d'avoir une meilleure réactivité des territoires en cas de crise, cette action vise à la réalisation ou à la mise à jour des PCS et des communes de l'agglomération montargoise et la réalisation du PICS de la CCPN. A l'occasion de l'élaboration ou de la révision de ces documents, une attention particulière sera accordée à la problématique des inondations.

Cette action consiste également à engager une réflexion avec les entreprises du territoire autour des plans de continuité d'activité (PCA).

**Cette action est complémentaire avec les autres action de l'axe 3 du PAPI du Loing, et notamment des actions 1.1 et 3.1 animées par Seine Grands Lacs et portants respectivement sur la formation et la sensibilisation (action d'EPISEINE) et l'accompagnement à la gestion de crise.**

**Description de l'action :**

Cette action se décline en 3 volets :

**3) Réalisation du Plan intercommunal de sauvegarde de la CCPN**

La loi dite « Matras » du 25 novembre 2021 impose l'élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) avant le 26 novembre 2026 par les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins l'une des communes membres est assujettie à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). En vertu de cette législation, la CCPN est tenue de réaliser un PICS puisque 8 communes de son territoire sont soumises à PCS obligatoire. Aussi, le premier volet de cette action consiste à réaliser le PICS de la CCPN et à le tester par le biais d'un exercice. A noter que le risque inondation est prépondérant sur le territoire de la CCPN puisque 6 communes y ont été soumis dans un passé récent (mai-juin 2016). Aussi, une attention particulière sera portée à ce dernier.

**4) Accompagnement des communes de la CCPN à la réalisation, l'harmonisation et/ou mise à jour de leur plan communal de sauvegarde.**

Sur les 21 communes de la CCPN, 7 sont dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dont 6 à jour. Le second volet de cette action vise à accompagner les communes de la CCPN dans la production, l'harmonisation et/ou la mise à jour de ces outils de gestion de crise. Là encore, une attention particulière sera donnée à la prise en compte du risque inondation. Cette mission d'accompagnement est complémentaire avec le premier volet de l'action. Ces deux volets auront d'ailleurs vocation à s'alimenter l'un, l'autre.

**3) Accompagnement des entreprises de la CCPN à la réalisation et/ou mise à jour de leur plan de continuité d'activité (PCA).**

Lors du montage du PEP du bassin du Loing, la CCPN avait l'ambition de mener une action sur la prise en considération du risque inondation dans les Plans de Continuité d'Activité d'entreprises implantées sur son territoire. L'action visait à réaliser des ateliers de partage, voire de réécriture des PCA afin de tenir compte des retours d'expérience de la crue de mai-juin 2016. Ces documents devaient prendre en compte les PCS réalisés par les communes. La compilation des PCA devait également permettre d'élaborer un guide à destination des entreprises du territoire. Ce guide se devait être simple et pédagogique. Faute de moyens humains, la CCPN n'a pas été en mesure de mener à bien cette action dans le cadre du PEP. La CCPN reste

persuader de l'importance d'une telle action, aussi elle souhaite la mener à bien dans le cadre du PAPI du Loing (2025 – 2031).

**Pour réaliser cette action, la CCPN s'appuie sur les travaux réalisés dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024) ; et notamment du diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations.**

#### Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes du Pays de Nemours.
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	50 000€	30 000€	0 €	0 €	0 €	0 €	<b>80 000 €</b>

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **80 000 € TTC.**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100 %).

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Réalisation du PICS de la CCPN,
- Nombre de PCS réalisés et/ou mis à jour,
- Nombre de d'entreprises accompagnées dans leur démarche PCA,
- Réalisation d'un guide sur les PCA.

**AXE N° 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE**

**Fiche action 3.18 : Accompagnement des communes à l'élaboration et/ou à la mise à jour de leurs plan communal de sauvegarde (PCS) et élaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL)**

**Objectif :**

Dans le but d'avoir une meilleure réactivité des territoires en cas de crise, cette action vise la réalisation du PICS de la CCGVL ainsi qu'à la réalisation et/ou mise à jour des PCS des communes. A l'occasion de l'élaboration ou de la révision de ces documents, une attention particulière sera accordée à la problématique des inondations.

**Cette action est complémentaire avec les autres action de l'axe 3 du PAPI du Loing, et notamment des actions 1.1 et 3.1 animées par Seine Grands Lacs et portants respectivement sur la formation et la sensibilisation (EPISEINE) et l'accompagnement à la gestion de crise.**

**Description de l'action :**

Cette action répond à deux objectifs. La première consiste à accompagner les communes de la CCGVL dans l'élaboration et/ou la mise à jour de leurs PCS. Le second consiste à élaborer le PICS de l'intercommunalité. Ces deux volets auront vocation à s'alimenter l'un, l'autre.

**Volet 1 : Accompagnement des communes de la CCGVL à la réalisation, l'harmonisation et/ou mise à jour de leur plan communal de sauvegarde.**

Sur les 20 communes de la CCGVL, seules 5 sont dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à jour. Le premier volet de cette action consiste donc à accompagner les communes de la CCGVL dans la production, l'harmonisation et/ou la mise à jour de ces outils de gestion de crise. Une attention particulière sera donnée à la prise en compte du risque inondation qu'il soit lié aux débordements de cours d'eau ou aux processus de ruissellement.

**Volet 2 : Elaboration du PICS de la CCGVL :**

Ce second volet de l'action vise à produire le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) en cherchant à intégrer les différentes données des plans communaux de sauvegarde (PCS) du territoire afin d'améliorer l'opérationnalité du PICS de la CCGVL. L'objectif est à terme de permettre une meilleure réactivité sur le territoire en période de crue. À l'occasion de l'élaboration de ce document, une expertise du SDIS, de l'EPTB et de l'EPAGE permettra notamment de :

- Recenser les moyens communaux et intercommunaux et de créer des conventions de partage,
- Étudier les capacités d'hébergement sur le territoire en cas de crue majeure (évaluation des besoins, recensement des populations sensibles, territorialisation, recensement des lieux, etc.),
- Définir les modalités pour armer des cellules de crise intercommunales (CCI) opérationnelles,
- Mettre en place des plans d'intervention gradués (PIG).
- Organiser des formations pour les personnels communaux et intercommunaux sur l'utilisation des ressources mutualisées et mise en place d'exercices de simulation de crise pour tester et améliorer la coordination entre les collectivités.

**L'élaboration du PICS de la CCGVL s'appuiera sur les enseignements tirés du diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations réalisés dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024).**

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2030 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	30 000 €	24 000 €	- €	- €	- €	<b>54 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **54 000,00 € HT (64 800,00 € TTC)**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de PCS réalisés et/ou mises à jour.
- Réalisation d'une trame de PICS sur la base des PCS réalisés et/ou mis à jour.

**AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE**
**Fiche action n°3.19 : Réaliser un exercice spécifique sur la gestion d'une crue du Canal d'Orléans sur l'ensemble de son territoire et tester la coordination des acteurs**
**Objectif :**

Mettre en situation les différents acteurs de la gestion de crise concernés sur le secteur du canal d'Orléans (CD45, communes, EPCI, Préfecture, SIBCCA, EPAGE du Loing, etc.) afin de tester le protocole de gestion de crise « crue du canal d'Orléans » du CD45 et de tester la réponse des différents acteurs concernés. L'objectif est aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la culture du risque et à la gestion de crise.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 3 du PAPI.**

**Description de l'action :**

A la suite des inondations du canal en mai-juin 2016, le Département s'est porté acquéreur de l'ensemble du canal. Afin de sécuriser ce secteur et d'éviter / minimiser l'impact des crues du canal, le Département :

- A mis en place une organisation et un protocole de gestion des crues du canal ;
- A investi dans un système de surveillance et d'alerte permettant de mieux anticiper les crues et de minimiser leur impact ;
- A réalisé d'importants travaux, notamment au niveau des écluses, afin de fiabiliser et consolider les ouvrages à manipuler ;

L'action proposée vise à mobiliser les différents acteurs de la gestion de crise sur le secteur du canal d'Orléans, via un exercice de gestion de crue dont les objectifs seraient les suivants :

- Appréhender et anticiper les phénomènes en manipulant les informations issues du système d'alerte du canal ;
- Associer les différents acteurs concernés (communes, EPCI, préfecture, EPAGE, etc.) ;
- Activer les différentes cellules de crise et travailler à leur bonne coordination ;
- Conduire des actions sur le terrain (manipulation des ouvrages) afin de vérifier leur caractère opérationnel et leur temps de réalisation.

La simulation s'appuierait sur un scénario hydrologique de crue du canal d'Orléans, élaboré par le service Canaux et Environnement du Département.

Elle viserait à mettre à disposition des données techniques à analyser par les différents acteurs (communes, EPCI, préfecture, services de l'Etat, etc.) avec l'enjeu d'appréhender les conséquences attendues sur les différents territoires et leur temporalité pour construire une réponse opérationnelle efficace et pertinente.

La simulation pourrait être conduite en temps réel ou en temps contracté en intégrant des sauts dans le temps en fonction du scénario hydrologique retenu.

La préparation et la conception de l'exercice sera pilotée par les services du Département, le cas échéant en collaboration avec la préfecture, la DDT, le SDIS 45, etc.

Des réunions préparatoires seront organisées en amont de l'exercice afin d'informer et de mobiliser les différents acteurs de cet exercice.

A l'issue de l'exercice, un retour d'expérience sera organisé avec l'ensemble des acteurs impliqués afin d'évaluer la mise en œuvre des mesures de prévention ou de protection et de tirer un bénéfice de l'exercice pour améliorer les procédures de chacun des acteurs.

**Calendrier prévisionnel : réalisation d'un exercice dans le courant de l'année 2026, puis exercice à renouveler à fréquence bisannuelle**

**Territoire concerné :**

L'ensemble du linéaire du canal d'Orléans (versant Loire et versant Seine) y compris les étangs d'alimentation

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **CD45**
- Modalités de pilotage et de suivi : **pilotage par le CD45, en partenariat avec la préfecture**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication avant et après l'exercice auprès des acteurs concernés et de la presse locale**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2030 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	Mise en œuvre d'un exercice		Mise en œuvre d'un exercice		Mise en œuvre d'un exercice	-	En régie (CD45)
<b>Réalisation de l'opération</b>	-€	-€	-€	-€	-€	-€	- €

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : Réalisation en régie par le Conseil départemental ;
- Répartition des charges : Pas de charge financière (uniquement temps passé).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'acteurs mobilisés sur l'exercice ;
- Atteinte des objectifs de l'exercice.

## **AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME**

---

**AXE N°4 : LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME****Fiche action n°4.1 : Développer l'accompagnement individuel des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme.****Objectif :**

Cette action vise à accompagner des collectivités du bassin du Loing dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme de sorte qu'ils intègrent mieux le risque inondation.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 4 du PAPI et notamment des actions 4.4 et 4.6 et les action 4.3 et 4.7 du présent programme visant à l'élaboration ou la révision de PPRI et/ou de porter à connaissance.**

**Elle est également en accord avec les principes du futur CTECB du bassin du Loing (2025 – 2030) dans la mesure où cette action prônera la préservation des zones humides jouant un rôle dans la mitigation du risque inondation.**

**Description de l'action :**

Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRi) sont des documents réglementaires et opposables établis par les services de l'Etat. Ils permettent tout à la fois de porter à connaissance l'aléa inondation de référence sur un territoire donné, et de réglementer l'occupation des sols des zones à enjeux exposées. Sur le bassin versant du Loing, 4 PPRi ont été réalisés par les services de l'État :

- PPRi de « la vallée de l'Ouanne » approuvé en 2011 (Loiret) ;
- PPRi de « la vallée du Loing - Loing amont » approuvé en 2022 (Loiret) ;
- PPRi « Agglomération montargoise et Loing aval » révision approuvée en 2023 (Loiret) ;
- PPRi « Vallée du Loing, de Château Landon à Fontainebleau » approuvé en 2006 (Seine-et-Marne) ;

Suite aux modélisations hydrauliques réalisées par l'EPAGE du bassin du Loing dans le PEP, la DDT de l'Yonne s'est engagée à produire un 5<sup>ème</sup> PPRi au droit de la commune de Charny-Orée de Puisaye dans l'intervalle du PAPI complet. La DDT de Seine-et-Marne s'est, quant à elle, engagée à réviser le PPRi « Vallée du Loing, de Château Landon à Fontainebleau » qui ne tient, à ce jour, pas compte de la crue de mai-juin 2016. En complément, des porter à connaissance (PAC) seront produits par les DDT sur des secteurs non-couverts par des PPRi.

En dépit de ces efforts, de nombreuses communes du bassin du Loing demeurent non couvertes par un PPRi, alors même qu'elles sont exposées au risque inondation.

En vertu de l'expérience de terrain de ses agents et des enseignements du PEP, l'EPAGE dispose d'une connaissance fine du fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin du Loing. Afin d'éviter un accroissement du risque sur son territoire (enjeux exposés), l'EPAGE propose son expertise aux collectivités du bassin du Loing afin de les accompagner dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs documents d'urbanisme. Cet accompagnement vise en premier lieu à leur permettre une meilleure prise en compte des risques d'inondations par débordement de cours d'eau, remontée de nappes et par ruissellement. Il vise également à sensibiliser les collectivités à la préservation des zones humides. Cet accompagnement a été initié dans le cadre du PEP du Loing et sera poursuivi dans le présent PAPI. Ainsi, il est prévu les opérations suivantes :

- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités du Bassin du Loing et leurs Établissements Publics. Une vigilance particulière sera apportée à l'aléa ruissellement, qui n'est pas

encore pleinement intégré dans les démarches de planification. En lien avec la fiche action 1.6, la présente action permettra de préciser les niveaux de connaissance de l'aléa ruissellement, des risques engendrés, et de le porter à la connaissance des territoires impactés ;

- Participation aux divers groupes de travail organisés dans le cadre des PPRI et des PACS ;
- Organisation d'ateliers thématiques afin de sensibiliser les élus et agents des collectivités à l'importance de la prise en compte du risque inondation dans leurs documents d'urbanisme.

#### Du lien ...

**Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :** toutes les informations issues des actions de cet axe permettent d'enrichir les éléments fournis dans le cadre de l'accompagnement de l'EPAGE proposé dans la présente action ;

**Axe 6 :** les actions d'élaboration et de mise en œuvre de restauration des zones humides et d'expansion des crues

**CTECB 2026-2030 :** les nombreuses actions relatives à la connaissance, la restauration et la gestion des zones humides de ce programme d'actions sont en lien étroit avec la présente action sur l'ensemble des sous bassins versants du Loing.

#### Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : **communication matérialisée et dématérialisée.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-	-	-	-	-	-	-

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie.**
- Répartition des charges : sans objet.

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de collectivités accompagnées ;
- Nombre d'ateliers organisés.

## AXE N°4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME



### Fiche action n°4.2 : Promouvoir un urbanisme résilient à l'échelle du territoire de l'AME

#### Objectif :

Cette action vise à promouvoir un urbanisme résilient au risque inondation sur le territoire de l'Agglomération montargoise. Deux axes seront développés dans le cadre de cette action :

- L'amélioration de la dynamique de renaturation des sols en ville dans un objectif de gestion de l'eau à la parcelle, et donc de réduction du risque de ruissellement en milieu urbain.
- La promotion auprès des promoteurs (individuels et collectifs) d'un urbanisme adapté au risque inondation. L'AME souhaite ainsi produire un cahier des charges « quartiers et constructions résilientes ». Ce cahier des charges doit permettre de mieux prendre en compte le risque inondation dans les projets d'urbanisme ; soit au travers d'une meilleure gestion des eaux, soit par une adaptation du bâti aux impacts probables d'une inondation.

**Cette action se fera en complémentarité des autres actions de l'axe 4 du PAPI. Elle est également conforme aux objectifs du CTECB du bassin du Loing dans la mesure où elle s'attachera à limiter les pollutions liées aux phénomènes de ruissellement (2025 – 2030).**

#### Description de l'action :

L'action se décomposera en deux phases principales :

##### Phase n°1 :

Réalisation d'une étude sur le potentiel de renaturation des sols en ville sur l'ensemble du territoire de l'AME. Cette étude visera à terme à améliorer la perméabilité des sols dans une optique de gestion quantitative des eaux de ruissellement et de gestion des pollutions qui leur sont associées. L'étude s'attachera dans un premier temps à déterminer les axes de ruissellement sur le territoire de l'AME. Les axes de ruissellement seront ensuite croisés avec l'occupation des sols et les capacités des réseaux afin d'identifier les principaux « points noirs » en matière de ruissellement. A partir de ces éléments, des zones propices à la renaturation des sols et/ou à la désimpermeabilisation seront identifiées. Une fois cette tâche effectuée, un programme d'actions sera élaboré en vue de réaliser des opérations de maîtrise du ruissellement.

Il est à noter que certaines actions sont déjà inscrites dans le PLUi. A partir des résultats de l'étude, des améliorations pourraient être apportées au PLUi.

##### Phase n°2 :

A partir des conclusions de la Phase n°1, un cahier des charges visant à sensibiliser les promoteurs pourra être établi. En effet, chaque opération de renouvellement urbain est une occasion de réduction des vulnérabilités. Ce guide « quartiers et constructions résilientes » serait diffusé à l'ensemble des promoteurs, mais également des communes de l'AME. Le guide serait annexé au PLUI

A la suite de la création du guide, des sessions de formation seront organisées.

#### Territoire concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Agglomération Montargoise Et rives du Loing.**

- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2028 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarches administratives</i>	<i>3 mois</i>	<i>3 mois</i>					
<i>Réalisation de l'opération</i>	<i>25 000€</i>	<i>75 000€</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	<b><i>100 000 €</i></b>

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **100 000 € HT**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (50%), AESN, (30%), Maître d'ouvrage (20%).

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Réalisation de l'étude sur la gestion de l'eau à la parcelle.
- Production du guide. Nombre de guides distribués.

#### AXE N°4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



#### Fiche action n°4.3 : Réaliser et diffuser aux collectivités territoriales les porters à connaissance sur les risques d'inondation

##### Objectif :

L'objectif de cette action consiste à réaliser des porters à la connaissance sur le risque inondation et les diffuser aux collectivités territoriales (communes, communautés de communes compétentes en matière d'urbanisme).

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 4 du PAPI du bassin du Loing. Et notamment de l'action 4.1, portée par l'EPAGE du Loing, sur l'accompagnement des collectivités du bassin dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs documents d'urbanisme.**

##### Description de l'action :

Le porter à la connaissance sur les risques naturels réalisé et diffusé par l'État aux collectivités vise à permettre de prévenir les risques pour les personnes et les biens lors de l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme et lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre du PEP du Loing, l'EPAGE a réalisé une étude hydraulique globale et complète qui a permis d'améliorer la connaissance des aléas inondation et des risques sur les sous bassins du Loing et de l'Ouanne (Loing amont, Ouanne et Branlin).

L'action consiste donc à élaborer et diffuser un porter à la connaissance pour chacune des communes et communautés de communes concernées comprenant notamment une note de présentation, les cartographies des aléas ainsi que des recommandations en matière d'urbanisme (autorisation ou refus, prescriptions).

Cette action sera ensuite mise en œuvre au fil de l'eau pour prendre en compte les nouvelles connaissances issues des études qui seront menées dans le cadre du PAPI du bassin du Loing (modélisation de l'Agreau par l'EPAGE du Loing par exemple).

**Les collectivités compétentes en matière d'urbanisme, l'EPAGE du Loing et l'EPTB Seine Grands Lacs seront associés à la mise en œuvre de cette action.**

##### Territoire et public concernés :

- Cette action sera menée à l'échelle de la partie icaunaise du bassin du Loing.

##### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Direction Départementale des Territoires de l'Yonne.
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage du PAPI.
- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée auprès des collectivités icaunaises du bassin du Loing.

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois		3 mois			
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	-€

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie.**
- Répartition des charges : Les frais nécessaires à l'élaboration des PACI sont financés à 100% par le BOP 181.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Taux de réalisation des PAC ;
- Taux de diffusion des PAC.

## AXE N°4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



### Fiche action n°4.4 : Élaborer un plan de prévention des risques inondation par débordement de l'Ouanne à Charny Orée de Puisaye.

#### Objectif :

L'objectif de cette action consiste à élaborer un plan de prévention des risques d'inondation par débordement de l'Ouanne, à minima, au droit de la commune de Charny-Orée de Puisaye.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 4 du PAPI du bassin du Loing.**

#### Description de l'action :

Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) sont des documents de planification opposables aux tiers qui ont pour objectifs principaux d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de préserver les champs d'expansion des crues par des mesures réglementaires encadrant la réalisation des projets d'utilisation de sols (interdiction ou autorisation sous conditions), fixant les modalités de réduction de la vulnérabilité des biens existants en zone inondable et prescrivant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre.

La commune de Charny Orée de Puisaye (Yonne) a été particulièrement impactée par la crue majeure de l'Ouanne de fin Mai 2016.

L'action consiste donc à élaborer un PPRI par débordement de l'Ouanne à Charny Orée de Puisaye et le cas échéant, sur les autres communes du département de l'Yonne, riveraines de l'Ouanne.

L'action se décline en trois phases :

#### **Phase 1 (2025-T1 – 2026) : Analyse et recensement des besoins complémentaires**

L'EPAGE du Loing a réalisé dans le cadre du programme d'études préalables du bassin du Loing, une étude hydraulique complète qui a permis notamment à caractériser les crues historiques de l'Ouanne et modéliser différentes crues pour différentes périodes de retour y compris la crue centennale.

A partir de ces données et d'une analyse des enjeux, cette phase vise à :

- Définir, outre celui déjà prévu sur la commune de Charny Orée de Puisaye, les PPRI Ouanne à réaliser prioritairement.
- Déterminer les besoins complémentaires (études, levés, etc.) nécessaires à l'élaboration des PPRI conformément aux exigences fixées par le code de l'environnement.

Le PPRI de Charny Orée de Puisaye et, le cas échéant, les autres PPRI prioritaires seront prescrits.

L'objectif est d'approuver ces PPRI d'ici la fin 2022<sup>1</sup>.

#### **Phase 2 (2026 – 2029) : Elaboration du PPRI Ouanne de Charny Orée de Puisaye**

L'élaboration sera menée conformément au code de l'environnement en veillant à associer notamment la commune, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, l'EPAGE du Loing, et l'établissement public territorial de bassin Seine Grand Lac (EPTB SGL).

L'objectif est d'approuver le PPRI de Charny Orée de Puisaye au plus tard en 2029.

<sup>1</sup>Objectif ne tenant pas compte d'une éventuelle soumission des projets à évaluation environnementale

**Phase 3 (à partir de 2029) : Élaboration des autres PPRI Ouanne prioritaires**

Le cas échéant, si les moyens de la DDT le permettent, cette troisième phase pourra être menée conjointement avec la phase 2.

**Territoire et public concernés :**

- Vallée de l'Ouanne– département de l'Yonne.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Direction Départementale des Territoires de l'Yonne.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des collectivités icaunaises du bassin du Loing.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**
  - Prescription du PPRI de Charny Orée de Puisaye début 2026 ;
  - Approbation du PPRI de Charny-Orée de Puisaye au plus tard en 2029 ;

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-€

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Non-estimé à ce jour.**
- Répartition des charges : Les frais nécessaires à l'élaboration des PPRI sont financés à 100% par le BOP 181.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Avancement des démarches
- Nombre de PPRI approuvés / Nombre de PPRI prescrits.

**AXE N°4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS  
L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME**



**Fiche action n°4.5 : Engager une dynamique de renaturation dans un objectif de gestion de l'eau à la parcelle sur le territoire de la commune de Montargis**

**Objectif :**

Cette action vise à promouvoir des aménagements résilients au risque inondation sur le territoire de la ville de Montargis. L'objectif principal de cette action sera d'améliorer la dynamique de renaturation des sols sur le territoire communal dans un objectif de gestion de l'eau à la parcelle, et donc de réduction du risque de ruissellement en milieu urbain.

**Cette action se fera en complémentarité des autres actions de l'axe 4 du PAPI. Et notamment avec l'action 4.2 portée par l'AME et l'action 4.1 portée par l'EPAGE du Loing. Elle est également conforme aux objectifs du CTECB du bassin du Loing dans la mesure où elle s'attachera à limiter les pollutions liées aux phénomènes de ruissellement (2025 – 2030).**

**Description de l'action :**

L'action se décomposera en deux phases principales :

**Phase n°1 :**

Identification des différents projets de la collectivité (cours d'écoles, aménagement d'espaces publics, végétalisation des pieds de murs dans le cadre du permis de végétaliser, réfection de trottoirs, etc.). Cette étude visera à terme à améliorer la perméabilité des sols dans une optique de gestion quantitative des eaux de ruissellement et de gestion des pollutions qui leur sont associées. Une fois cette tâche effectuée, un programme d'actions sera élaboré en vue de réaliser des opérations d'aménagement.

**Phase n°2 :**

Réalisation du plan d'actions avec un volet important sur la communication au public.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Ville de Montargis.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : Ville de Montargis
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	- €	- €	<b>160 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **160 000 € HT**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (50%), AESN (30%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation de l'identification des projet et élaboration d'un programme de travaux.
- Surfaces désimperméabilisées.

#### AXE N°4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



#### Fiche action n°4.6 : Engager la mise à jour du PPRi « Vallée du Loing, de Château Landon à Fontainebleau ».

##### Objectif :

L'objectif de cette action consiste à élaborer un nouveau plan de prévention des risques d'inondation en lieu et place du précédent PPRi « Vallée du Loing, de Château Landon à Fontainebleau ».

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 4 du PAPI du bassin du Loing.**

##### Description de l'action :

Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) sont des documents de planification opposables aux tiers qui ont pour objectifs principaux d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de préserver les champs d'expansion des crues par des mesures réglementaires encadrant la réalisation des projets d'utilisation de sols (interdiction ou autorisation sous conditions), fixant les modalités de réduction de la vulnérabilité des biens existants en zone inondable et prescrivant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre.

A ce jour, le seul PPRi de Seine et Marne situé pour partie sur le bassin du Loing est le PPRi « Vallée du Loing, de Château Landon à Fontainebleau », approuvé en 2006. Or, la basse vallée du Loing a été durement impactée par la crue majeure du Loing de fin mai – début juin 2016. Sur certains secteurs (Souppes-sur-Loing, Saint-Pierre-lès-Nemours, Nemours, etc.), les hauteurs d'eau ont dépassé de près de 40 cm l'aléa de référence (crue centennale de janvier 1910). Il est donc devenu nécessaire de mettre à jour ce PPRi afin qu'il soit en adéquation avec les emprises de la crue de mai-juin 2016.

L'action consiste donc à réviser le PPRi débordement sur la basse vallée du Loing.

L'action se décline en deux phases :

##### **Phase 1 (2026-T1 – 2028) : Analyse et recensement des besoins complémentaires**

L'EPAGE du Loing a réalisé dans le cadre du programme d'études préalables (PEP) du bassin du Loing une étude hydraulique complète (logiciel HEC-RAS®) qui a permis notamment de caractériser les crues historiques du Loing et de ses principaux affluents et modéliser différentes crues pour différentes périodes de retour y compris la crue centennale.

Seine Grands Lacs est pour sa part dépositaire de deux modèles hydraulique sur l'axe Seine. Le modèle « Seine » (logiciel Hydra®) et le modèle « MOBHY RISQ » (logiciel Télémac-2D®).

A partir de ces données et d'une analyse des enjeux, cette phase vise à déterminer les besoins complémentaires (études, levés, etc.) nécessaires à la révision du PPRi conformément aux exigences fixées par le code de l'environnement.

La révision du PPRi de la « Vallée du Loing, de Château Landon à Fontainebleau » devrait être prescrite à l'issue de cette phase. L'objectif est d'approuver ce PPRi d'ici la fin 2030<sup>2</sup>.

<sup>2</sup>Objectif ne tenant pas compte d'une éventuelle soumission des projets à évaluation environnementale

**Phase 2 (2028 – 2031) : Révision du PPRI Vallée du Loing, de Château Landon à Fontainebleau**

L'élaboration sera menée conformément au code de l'environnement en veillant à associer notamment les collectivités concernées, l'EPAGE du Loing, et l'établissement public territorial de bassin Seine Grand Lac (EPTB SGL). Lors de l'élaboration du règlement du PPRI, une attention particulière sera portée à sa cohérence avec les autres PPRI du bassin du Loing.

L'objectif est d'approuver le PPRI « Vallée du Loing, de Château Landon à Fontainebleau » au plus tard en 2031.

**Territoire et public concernés :**

- L'action sera mise en œuvre sur le territoire couvert par le PPRI « Vallée du Loing, de Château Landon à Fontainebleau » approuvée en 2006.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des collectivités seine-et-marnaises du bassin du Loing.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-€

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Non-estimé à ce jour.**
- Répartition des charges : Les frais nécessaires à l'élaboration des PPRI sont financés à 100% par le BOP 181.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Prescription du PPRI
- Approbation du PPRI.

## AXE N°4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



### Fiche action n°4.7 : Réaliser et diffuser aux collectivités territoriales les porters à connaissance sur les risques d'inondation

#### Objectif :

L'objectif de cette action consiste à réaliser des porters à la connaissance sur le risque inondation et les diffuser aux collectivités territoriales (communes, communautés de communes compétentes en matière d'urbanisme).

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 4 du PAPI du bassin du Loing. Et notamment de l'action 4.1, portée par l'EPAGE du Loing, sur l'accompagnement des collectivités du bassin dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs documents d'urbanisme.**

#### Description de l'action :

Le porter à la connaissance sur les risques naturels réalisé et diffusé par l'État aux collectivités vise à permettre de prévenir les risques pour les personnes et les biens lors de l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme et lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre du PEP du Loing, l'EPAGE a réalisé une étude hydraulique globale et complète qui a permis d'améliorer la connaissance des aléas inondation et des risques sur les sous bassins du Loing. Certains de ces sous-bassin (Orvanne, Orval, Betz) sont situés dans le département de Seine-et-Marne et ne sont pas couverts par des PPRi.

L'action consiste donc à élaborer et diffuser un porter à la connaissance pour chacune des communes et communautés de communes concernées comprenant notamment une note de présentation, les cartographies des aléas ainsi que des recommandations en matière d'urbanisme (autorisation ou refus, prescriptions).

Cette action sera ensuite mise en œuvre au fil de l'eau pour prendre en compte les nouvelles connaissances issues des études qui seront menées dans le cadre du PAPI du bassin du Loing (modélisation du Lunain et du Fusain par exemple).

**Les collectivités compétentes en matière d'urbanisme, l'EPAGE du Loing et l'EPTB Seine Grands Lacs seront associés à la mise en œuvre de cette action.**

#### Territoire et public concernés :

- Cette action sera menée à l'échelle de la partie seine-et-marnaise du bassin du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des collectivités seine-et-marnaises du bassin du Loing.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2031 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois		3 mois			
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	-€

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie.**
- Répartition des charges : Les frais nécessaires à l'élaboration des PACI sont financés à 100% par le BOP 181.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Taux de réalisation des PAC ;
- Taux de diffusion des PAC.

**AXE N°4 : LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS  
L'URBANISME**



**Fiche action n°4.8 : Accompagnement des communes de la CCPN dans l'élaboration et/ou la révision de leurs documents d'urbanisme**

**Objectif :**

Cette action vise à accompagner les communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme, notamment les PLU, de sorte qu'ils intègrent mieux le risque inondation.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 4 du PAPI et notamment des actions 4.6 et 4.7 du présent programme visant à l'élaboration ou la révision de PPRI et/ou de porter à connaissance. Elle est également complémentaire de l'action 4.1 portée par l'EPAGE du Loing sur l'accompagnement des collectivités sur la mise à jour de leurs documents d'urbanisme.**

**Description de l'action :**

Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) sont des documents réglementaires et opposables établis par les services de l'Etat. Ils permettent tout à la fois de porter à connaissance l'aléa inondation de référence sur un territoire donné, et de réglementer l'occupation des sols des zones à enjeux exposées. Sur le périmètre de la CCPN, le PPRI en vigueur est celui de la « Vallée du Loing, de Château Landon à Fontainebleau » approuvé en 2006. Or, ce document va être révisé dans le cadre du PAPI. Cette révision va impliquer, à terme, la révision des PLU des communes situés sur l'axe du Loing.

En vertu de l'expérience de ses agents (vécu de la crue de 2016) et des enseignements du PEP, la CCPN dispose d'une connaissance fine des enjeux du territoire. Afin d'éviter un accroissement du risque sur son territoire (enjeux exposés), la CCPN propose son expertise à ses communes adhérentes afin de les accompagner dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs documents d'urbanisme (PLU notamment). Cet accompagnement vise en premier lieu à leur permettre une meilleure prise en compte des risques d'inondations par débordement de cours d'eau, remontée de nappes et par ruissellement. Il vise également à sensibiliser les collectivités à la préservation des zones humides. Ainsi, il est prévu les opérations suivantes :

- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme des communes de la CCPN. Une vigilance particulière sera apportée à l'aléa ruissellement, qui n'est pas encore pleinement intégré dans les démarches de planification.
- Participation aux divers groupes de travail organisés dans le cadre des PPRI et des PACS ;
- Organisation d'ateliers thématiques afin de sensibiliser les élus et agents des collectivités à l'importance de la prise en compte du risque inondation dans leurs documents d'urbanisme.

Pour mener à bien cette action, la CCPN pourra compter sur un accompagnement de l'EPAGE sur le volet connaissance des aléas liés aux inondations.

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes du Pays de Nemours.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI.**

- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-	-	-	-	-	-	-

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie.**
- Répartition des charges : sans objet.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de collectivités accompagnées ;
- Nombre d'ateliers organisés.

**AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME****Fiche action n°4.9 : Élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur la commune de de Charny Orée de Puisaye (CCOP)****Objectif :**

A ce jour, la gestion des eaux pluviales est une compétence communale. La commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye, constituée de ses 14 communes historiques, est dépourvue de schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Cette thématique des eaux pluviales est pourtant sensible compte tenu des dysfonctionnements rencontrés par le système de collecte existant lors d'épisodes pluvieux de plus en plus fréquents : pollutions, saturation hydraulique, débordements, etc. La maîtrise du pluvial doit cependant répondre à de multiples enjeux notamment pour la gestion du risque inondation.

**Cette action est complémentaire des autres action de l'axe 4 du présent PAPI du Loing, dont l'action 4.1 de l'EPAGE du Loing portant sur l'accompagnement des collectivités dans la prise en compte des risques dans l'urbanisme. Cette action est également en synergie avec l'action 1.18 visant à conforter les connaissances de la CCOP sur l'aléa ruissellement à l'échelle communale. De par son approche par la gestion quantitative de la ressource en eau, cette action est en accord avec les objectifs du futur CTECB du bassin du Loing.**

**Description de l'action :**

il s'agira ici de réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) sur l'ensemble du territoire de la CCOP.

La gestion des eaux pluviales doit permettre de répondre à de nombreux enjeux :

- Limiter les risques d'inondation par ruissellement ;
- Préserver les ressources en eau et les milieux naturels des risques de pollution ;
- Aménager l'espace en intégrant les 2 risques précédents ;
- Favoriser les meilleures solutions technico-économiques, etc.

Les objectifs seront de déterminer pour chaque système à étudier, un programme d'actions visant à une meilleure prise en compte des eaux pluviales afin de répondre aux enjeux.

Un système comprend : le bassin versant (notamment pour la problématique ruissellement), le système d'assainissement, le milieu récepteur (intégration des impacts quantitatifs et qualitatifs).

L'étude sera conduite en deux étapes :

- Etape 1 - Etude préalable de cadrage du SDGEP ;
- Etape 2 - Elaboration du SDGEP :
  - Phase 1-Diagnostic du fonctionnement actuel du système étudié ;
  - Phase 2-Identification des pressions à venir ou envisagées ;
  - Phase 3-Elaboration du zonage et prescriptions techniques ;
  - Phase 4-Programme d'actions pour remédier aux problèmes actuels ou anticiper un futur proche.

Pour répondre aux enjeux à l'échelle de la CCOP, le cahier des charges techniques devra être adapté au contexte local (milieu rural, périurbain, urbain).

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du territoire de la Communes de Charny Orée de Puisaye.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Commune de Charny Orée de Puisaye** ;
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing** ;
- Acteurs associés potentiels : **Agence de l'eau Seine-Normandie, DDT89 et ATD89.**

**Calendrier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	<b>60 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **60 000 € TTC**
- Répartition des charges : Agence de l'Eau Seine-Normandie (80%), Maître d'ouvrage (20%),

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Schéma directeur finalisé

## **AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS**

---

<p><b>AXE N°5 : LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES</b></p>	 <p><b>BASSIN DU LOING</b> ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX</p>
<p><b>Fiche action n°5.1 : Diagnostics de la vulnérabilité aux inondations de bâtiments privés situés sur le périmètre de l'EPAGE du bassin du Loing</b></p>	
<p><b>Objectif :</b></p> <p>Cette action doit permettre de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité de 900 bâtiments privés prioritaires, de proposer des solutions pour réduire les conséquences d'une crue à leur niveau et améliorer leur résilience. Les impacts des inondations sur la population seront ainsi réduits. Cette action a également pour objet de sensibiliser les propriétaires aux conséquences des inondations dans une logique d'amélioration de la conscience du risque. Le dispositif qui sera mis en place dans le cadre de cette action ne se superpose pas aux autres dispositifs de réduction de la vulnérabilité portés par les autres acteurs du PAPI.</p> <p><b>Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI et notamment de l'action 5.2 portant sur les travaux réalisés à l'issue des diagnostics. Dans un objectif de mutualisation des moyens, cette action pourra s'intégrer dans le cadre d'un groupement de commandes associant différents maîtres d'ouvrage du PAPI du Loing.</b></p>	
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>De nombreux bâtiments se trouvent exposés au risque inondation, soit depuis leur origine (construction dans une zone d'aléa fort), soit par suite de travaux d'aménagements qui ont modifié les conditions locales d'écoulements des eaux.</p> <p>Le retour d'expérience des crues passées, ainsi que les études menées dans le cadre du PEP du Loing (modélisation hydraulique, diagnostics de vulnérabilité territorial aux inondations, études des ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguements existants), ont permis d'identifier des secteurs particulièrement vulnérables.</p> <p>Certains d'entre eux bénéficient d'une protection par des ouvrages non dédiés à la prévention des inondations, tels que des remblais de voie ferrée ou des digues de canal. Toutefois, les niveaux de protection assurés par ces ouvrages sont sujets à caution en raison de leur dimensionnement et /ou de leur état.</p> <p>L'EPAGE s'est interrogé sur le classement ou non de certains de ces « ouvrages ». Une étude a été engagée dans le PEP en ce sens. Les conclusions de cette étude et les échanges avec les différents partenaires ont conduit les élus de l'EPAGE à ne retenir que certains secteurs pour une poursuite des études nécessaires à leur classement (Cf. fiches action 7.1, 7.2 et 7.3 du présent programme).</p> <p>En contrepartie, l'EPAGE a pris la <b>décision de proposer des diagnostics de réduction de vulnérabilité des bâtiments d'habitation, en priorité</b> sur les secteurs où les aménagements ne seront, a priori, pas classés.</p> <p>C'est ainsi que la présente action prévoit un nombre important de diagnostics sur les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2026</b> : 150 diagnostics (secteur prioritaire du Hameaux les Varennes à Souppes-sur-Loing – protection apparente faible, inférieure à Q30) ;</li> <li>• <b>2027</b> : 150 diagnostics (secteurs de Nargis et Episy : protection apparente entre Q30 et Q100) ;</li> <li>• <b>2028</b> : 200 diagnostics (secteur du centre-ville de Souppes-sur-Loing : protection apparente en Q30 et Q100) ;</li> </ul>	

- **2029-2031** : 400 diagnostics sur le secteur du centre-ville de Dordives. Le nombre de diagnostic sera adapté en fonction du retour des études préalables au classement d'un potentiel Système d'endiguement menées dans ce secteur dans le cadre du présent PAPI (action 7.3) ;

Cette action contribuera fortement à la dynamique de sensibilisation que souhaite développer l'EPAGE en mettant l'accent sur les propriétaires de bâtis en zone vulnérable.

Dans le cadre de cette action, l'EPAGE prévoit de recourir à un prestataire au regard du nombre important de diagnostics prévus. Celui-ci prendra contact avec les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de tous les bâtiments ciblés. Le prestataire devra réaliser les diagnostics des propriétaires volontaires et leur apporter les conseils utiles en matière de travaux de réduction de la vulnérabilité. Il veillera à orienter les volontaires vers les entreprises les mieux à même d'intervenir sur les travaux spécifiques.

Le prestataire devra accompagner les propriétaires pour le montage des dossiers de demandes d'aide et assurer un suivi jusqu'aux attributions.

Pendant toute la durée de cette action ainsi que des travaux réalisés par les volontaires (action 5.2) l'EPAGE s'engage à assurer un lien avec les entreprises d'études et de travaux.

#### Du lien ...

##### **Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

**Axe 5** : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes : une attention particulière sera portée par l'EPAGE et l'EPTB sur l'articulation entre toutes les actions de cet axe afin de coordonner les diagnostics portés par les différents maîtres d'ouvrages.

**Action 4.1** Développer l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme

**Action 5.2** Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers

**Action 7.1** Réalisation des études complémentaires sur le SE de Saint-Privé

**Action 7.2** Réalisation des études complémentaires sur le SE de Souppes-sur Loing (centre-ville)

**Action 7.3** Réalisation des études complémentaires sur le SE de Dordives (SNCF)

#### **Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing suivant les recommandations et décisions prises.

#### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : communication matérialisée et dématérialisée auprès des propriétaires des logements.

#### **Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031** :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	<i>Rédaction Lancement t marché</i>	-	-			-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	150 000 €	150 000 €	200 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	<b>920 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **920 000 € TTC**
- Répartition des charges : État au titre du Fond Barnier (50%), Maître d'ouvrage (50%), Conseil départemental de Seine-et-Marne (30% sur son territoire).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de propriétaires contactés ;
- Nombre de diagnostics réalisés.

<p><b>AXE N°5 : LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES</b></p>	 <p><b>BASSIN DU LOING</b> ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX</p>
<p><b>Fiche action n°5.2 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers</b></p>	
<p><b>Objectif :</b></p> <p>Cette action fait suite aux diagnostics de vulnérabilité aux inondations des bâtiments privés situés sur le territoire de l'EPAGE du Loing. A l'issue des diagnostics, des propositions de travaux sont formulés. L'objectif de cette action consiste à réaliser tout ou partie des travaux préconisés.</p> <p><b>Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI.</b></p>	
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Suite au travail de repérage et de communication auprès des habitants et après la phase de diagnostic sur les locaux des entreprises concernées, il s'agira ici de réaliser la phase effective de travaux pour limiter le risque aux inondations sur les biens concernés.</p> <p>Les travaux réalisés pourront être de différentes natures : mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux, clapets anti-retours, etc.), de travaux de rehausse des équipements sensibles (prises et armoires électriques, etc.), du déplacement de chaufferies, de mesures d'étanchéifications de sous-sol, etc.</p> <p><b>Les bâtiments concernés sont des biens particuliers.</b></p> <p>L'EPAGE estime le nombre de <b>bâtiments qui feront l'objet de travaux à 20%</b>.</p> <p>Les travaux seront réalisés entre 2027 et 2031 avec un montant prévisionnel estimé à <b>9 000 € HT par bien</b>. Nous estimons que les travaux des bâtiments diagnostiqués en 2031 dans le cadre de la fiche 5.1, ne pourront être réalisés cette même année et donc pendant le présent PAPI.</p> <p><b>Les travaux seront réalisés et financés par les propriétaires.</b></p>	
<p><b>Du lien ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actions de l'axe 1</b> sur l'amélioration de la connaissance du risque.</li> <li>• <b>Action 4.1</b> : Développer l'accompagnement individuel des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme.</li> <li>• <b>Action 5.1</b> : Diagnostics de vulnérabilité aux inondations des bâtis.</li> </ul>	
<p><b>Territoire et public concernés :</b></p> <p>Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing suivant les recommandations et décisions prises.</p>	
<p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Maître d'ouvrage de l'action</u> : <b>Propriétaires privés.</b></li> <li>• <u>Modalités de pilotage et de suivi</u> : <b>Groupe de travail dédié, comités techniques et de pilotage du PAPI.</b></li> <li>• <u>Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)</u> : <b>communication matérialisée et dématérialisée.</b></li> </ul>	

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2031

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	- €	270 000 €	270 000 €	360 000 €	260 000 €	260 000 €	<b>1 420 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : 1 420 000 €
- Répartition des charges : Fonds Barnier (80%\*), Propriétaires (20%).

\*80 % des dépenses éligibles réalisées sur des biens à usage d'habitation ou à usage mixte. La contribution du fonds ne peut toutefois pas dépasser 36 000 euros par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale du bien. A noter que la valeur vénale ou estimée du bien est constatée à la date de réalisation de l'étude de diagnostic de vulnérabilité ou à la date d'approbation du plan.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux ;
- Nature des travaux engagés.

**AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.3 : Analyse de la vulnérabilité des bâtiments privés des entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de l'AME.****Objectif :**

Cette action consiste à engager des diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur des bâtiments privés appartenant à des entreprises de moins de 20 salariés situés sur le territoire de l'AME. Ces diagnostics permettront de proposer des solutions pour réduire les conséquences des inondations sur ces bâtiments et ainsi accroître la résilience du tissu de PME de l'agglomération. Pour identifier les bâtiments à diagnostiquer, l'AME s'appuiera sur le diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondations réalisé dans le cadre du PEP du bassin du Loing. En première approche, **une cinquantaine de bâtiments pourraient être concerné.**

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 5 du PAPI du Loing. Selon les opportunités, cette action pourra faire l'objet d'un groupement de commandes avec les collectivités riveraines de l'AME.**

**Description de l'action :**

L'action correspond à la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations avec propositions d'actions pour réduire la vulnérabilité et améliorer l'organisation en cas de crue. Cette action est destinée uniquement aux entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de l'AME. Les entreprises diagnostiquées auront la possibilité de solliciter une participation du FPRNM (Fonds Barnier) pour les travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés.

L'action sera réalisée en deux étapes :

**Phase n°1**

- Identification des entreprises de moins de 20 salariés souhaitant réaliser un diagnostic de leur bâti ;
- Lancement d'un appel d'offres visant à recruter un bureau d'étude qui aura pour mission de réaliser les diagnostics de bâti des entreprises intéressées et de les accompagner dans les démarches administratives (demande et suivi des subventions notamment).

**Phase n°2 :**

- A partir des conclusions des diagnostics : Choix des entreprises sur la réalisation de certains travaux (travaux à charge des entreprises ; Cf. fiche-action 5.5) ;
- Accompagnement de l'AME auprès des chefs d'entreprise pour bénéficier de subvention auprès des financeurs étatiques.

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Agglomération Montargoise Et rives du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2031 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarches administratives</i>							
<i>Réalisation de l'opération</i>	35 000€	35 000€	35 000€	0 €	0 €	0 €	<b>105 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **105 000 € TTC**
- Répartition des charges : État 50 % via le FPRNM, Maître d'ouvrage : 50 %.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'entreprises contactées.
- Nombre de diagnostic réalisés.

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.4 : Réalisation des travaux préconisés sur les bâtiments de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME).****Objectif :**

L'objectif de cette action est de réaliser les travaux de réductions de la vulnérabilité aux inondations sur 5 bâtiments communautaires ayant fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité aux inondations dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024).

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 5 du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

Dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024), 5 bâtiments communautaires de l'Agglomération ont fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité aux inondations :

- L'hôtel communautaire ;
- Le musée Girodet ;
- La médiathèque ;
- La station d'épuration d'Amilly ;
- La station d'épuration des Prés Blonds.

Suite à ces diagnostics, un rapport a été réalisé pour chaque bâtiment. Ces rapports préconisent un certain nombre de mesures visant à réduire la vulnérabilité de ces bâtiments aux inondations. La présente action consiste à mettre en œuvre les mesures prioritaires identifiées à l'occasion de ces diagnostics.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Agglomération Montargoise Et rives du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<b>Démarches administratives</b>	3 mois	-	-	-	-	-	-

<b>Réalisation de l'opération</b>	60 000€	60 000€	60 000€	0 €	0 €	0 €	<b>180 000€</b>
<b>Plan de financement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Coût total prévisionnel</u> : <b>180 000 € HT</b></li><li>• <u>Répartition des charges</u> : État au titre du FPRNM (50%), Maître d'ouvrage (50%).</li></ul>							
<b>Indicateurs de suivi/réussite :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de sites ayant fait l'objet de travaux de réduction de la vulnérabilité.</li><li>• Nombre de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations mises en œuvre.</li></ul>							

**AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de l'AME****Objectif :**

Cette action fait suite aux diagnostics de vulnérabilité aux inondations des entreprises de moins de 20 salariés situés sur le territoire de l'agglomération montargoise. A l'issue des diagnostics, des propositions de travaux ont été formulés. L'objectif de cette action consiste à réaliser tout ou partie des travaux préconisés.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI.**

**Description de l'action :**

Suite au travail de repérage et de communication auprès des entreprises et après la phase de diagnostic sur les locaux des entreprises concernés, il s'agira ici de réaliser la phase effective de travaux pour limiter le risque aux inondations sur les biens concernés.

Les travaux réalisés pourront être de différentes natures mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux, clapets anti-retours, etc.), de travaux de rehausse des équipements sensibles (prises et armoires électriques, etc.), du déplacement de chaufferies, de mesures d'étanchéifications de sous-sol, etc.

**Les bâtiments concernés sont des biens particuliers appartenant à des entreprises de moins de 20 salariés.**

L'AME estime le nombre de bâtiments qui feront l'objet de travaux à **20**.

Les travaux seront réalisés entre 2027 et 2031 avec un montant prévisionnel estimé à 8 000€ HT par bien.

**Territoire concerné :**

Cette action sera réalisée sur le territoire de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Les entreprises de moins de 20 salariés situées sur le territoire de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Pilotage par le maître d'ouvrage initiant le diagnostic de vulnérabilité, Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des entreprises de moins de 20 salariés.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2027 – 2031 :**

Année	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	<b>160 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **160 000 € HT**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (40 %\*), Maître d'ouvrage (60 %).

\*travaux identifiés dans le diagnostic de vulnérabilité et appartenant à la liste des travaux de l'arrêté du 23 septembre 2021 dans la limite de 10 % de la valeur vénale de chaque bien.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de travaux réalisés.
- Montant total et moyen des travaux réalisés au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.6 : Sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'Agglomération Montargoise****Objectif :**

L'Agglomération Montargoise dispose de deux systèmes de productions permettant d'alimenter l'ensemble de son territoire. Cette fiche action vise à renforcer le degré de sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire en cas d'inondation en acquérant un groupe électrogène permettant d'alimenter l'usine de traitement de l'eau en cas de défaillance des réseaux électriques.

**Cette action fait suite au diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondations mené par l'AME dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024).**

**Description de l'action :**

Actuellement, les deux sites de production de l'AME sont situés en zone inondable. En cas d'inondation, les bâtiments resteront toutefois hors d'eau, ce qui permettra de poursuivre leur exploitation, et donc de maintenir l'alimentation en eau potable du territoire.

Cependant, les deux sites de production sont alimentés électriquement, et il existe un fort risque de rupture électrique en cas d'inondation.

Cette action consiste donc en l'acquisition d'un groupe électrogène mobile de 750 kVA permettant de pallier un risque de rupture d'alimentation électrique ; et donc à une rupture totale de l'alimentation en eau potable de l'agglomération.

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre sur les deux sites de production d'eau potable de Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Agglomération Montargoise Et rives du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2028 :**

Année	2026	2027	2028	Montant TTC
<b>Démarches administratives</b>	3 mois	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	180 000€	0 €	0 €	<b>180 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **180 000 € TTC**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage 100 %.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Acquisition et installation du groupe électrogène.

**AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES  
ET DES BIENS**



**Fiche action n°5.7 : Diagnostics de la vulnérabilité aux inondations de 15 à 20 bâtiments d'habitation privés situés sur le périmètre de la Communauté de communes des 4 Vallées.**

**Objectif :**

Cette action doit permettre de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilités de 15 à 20 bâtiments privés, de proposer des solutions pour réduire les conséquences d'une crue à leur niveau et pour améliorer leur résilience. Les impacts des inondations sur la population seront ainsi également réduits. Cette action a également pour objet de sensibiliser les propriétaires aux conséquences des inondations dans une logique d'amélioration de la conscience du risque.

Cette action est intégrée aux mesures en faveur de l'amélioration de l'habitat de l'OPAH-RU (2023-2026).

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI et notamment de l'action 5.8 portant sur les travaux réalisés à l'issue des diagnostics. Dans un objectif de mutualisation des moyens, cette action pourra s'intégrer dans le cadre d'un groupement de commandes associant différents maîtres d'ouvrage du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

L'action consiste à faire réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur **15 à 20 bâtiments privés**. Les bâtiments en question ont été ciblés sur la base des résultats du diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations mené dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024) et de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU (2023-2026). Les diagnostics ont pour objet de mettre en évidence les facteurs de vulnérabilité des bâtiments et de proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité. **Ces diagnostics ouvrent la possibilité aux propriétaires privés d'accéder aux fond Barnier (FPRNM) pour réaliser les mesures ciblées dans les diagnostics (80% de financement plafonnés à 36 000 €).**

Dans le cadre d'une démarche proactive, le prestataire prendra contact avec les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de tout logement repéré comme potentiellement impactés par le risque inondation (référence crue 2016). Le prestataire apportera aux propriétaires le conseil utile en matière de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations et veillera à orienter vers des entreprises les plus à mêmes d'intervenir sur les travaux spécifiques. Le cas échéant, le prestataire accompagnera les propriétaires pour la rédaction et le suivi des demandes de subvention et toute autre démarche administrative nécessaire à la bonne conduite de l'action.

**Les éléments nécessaires à la réalisation du diagnostic seront :**

- Collecte des données sur les bâtiments (plans, réseaux) ;
- Évaluation des scénarios d'inondation (première crue dommageable, hauteurs d'eau) ;
- Visite de terrain en présence des propriétaires (inventaire, relevé d'entrées d'eau, etc.) ;
- Estimation des dommages directs et indirects occasionnés par les crues et des conséquences pour le bâtiment et ses occupants ;
- Définition d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité (mesures chiffrées).
- Analyse coûts/bénéfice simplifiée des mesures envisagées pour réduire la vulnérabilité des logements aux inondations.

**Territoire concerné :**

Cette action concernera le périmètre de l'ORT de la CC4V.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes des Quatre Vallées,**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage de l'OPAH et du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des propriétaires bailleurs et occupants dans le cadre de l'animation de l'OPAH.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2028 :**

Année	2025	2026	2027	2028	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-
<i>Réalisation de diagnostic</i>	5 000 €	5 000 €	5 000 €	- €	<b>15 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **15 000 € TTC.**
- Répartition des charges : État via le FPRNM (50 %), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de contacts/nombre de diagnostics réalisés.

**AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS**



**Fiche action n°5.8 : Travaux de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens d'habitation privés situés sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V).**

**Objectif :**

Cette action fait suite aux diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens de particuliers situés sur le territoire de la CC des Quatre Vallées. A l'issue des diagnostics, des propositions de travaux ont été formulés. L'objectif de cette action consiste à réaliser tout ou partie des travaux préconisés.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI.**

**Description de l'action :**

Suite au travail de repérage et de communication auprès des propriétaires privés et après la phase de diagnostic sur les logements concernés, il s'agira ici de réaliser la phase effective de travaux pour limiter le risque aux inondations sur les biens concernés.

Les travaux réalisés pourront être de différentes natures mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux, clapets anti-retours, etc.), de travaux de rehausse des équipements sensibles (prises et armoires électriques, etc.), du déplacement de chaufferies, de mesures d'étanchéifications de sous-sol, etc.

**Les bâtiments concernés sont des biens particuliers.**

La CC4V estime le nombre de bâtiments qui feront l'objet de travaux à 5.

Les travaux seront réalisés entre 2027 et 2031 avec un montant prévisionnel estimé à 8000€ HT par bien.

**Territoire concerné :**

Cette action sera réalisée sur le territoire de la Communauté de commune des Quatre Vallées.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Les habitants de la Communauté de commune des Quatre Vallées.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Pilotage par le maître d'ouvrage initiant le diagnostic de vulnérabilité, Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des propriétaires des logements.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2027 – 2031 :**

Année	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<b>Démarche administrative</b>	3 mois	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	<b>40 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **40 000 € TTC**.
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80 %\*), Maître d'ouvrage (20%).

\*80 % des dépenses éligibles réalisées sur des biens à usage d'habitation ou à usage mixte. La contribution du fonds ne peut toutefois pas dépasser 36 000 euros par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale du bien. A noter que la valeur vénale ou estimée du bien est constatée à la date de réalisation de l'étude de diagnostic de vulnérabilité ou à la date d'approbation du plan.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de travaux réalisés.
- Montant total et moyen des travaux réalisés au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.9 : Réalisation des travaux préconisés sur les bâtiments de Moret Seine et Loing (MSL)****Objectif :**

L'objectif de cette action est de réaliser les travaux de réductions des vulnérabilités sur les quatre sites communautaires ayant fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité aux inondations dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024).

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 5 du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

Dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024), quatre sites communautaires ont fait l'objet de diagnostics de vulnérabilités aux inondations : le Site Prugnat ; le Musée du Vélo ; le Centre aquatique du Grand Jardin ; la Halte fluviale de Moret.

A la suite de ces diagnostics, un rapport a été réalisé pour chaque site. Ces rapports préconisent un certain nombre de mesures visant à réduire la vulnérabilité de ces bâtiments aux inondations. La présente action consiste à mettre en œuvre les mesures prioritaires identifiées lors des diagnostics.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle des quatre sites de Moret Seine et Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de communes de Moret Seine et Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Services techniques de Moret Seine et Loing et référent GEMAPI, Comités techniques et de pilotages du PAPI du bassin du Loing.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication auprès des responsables des services et des agents travaillant dans sur ces sites.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2025 – 2028 :**

Années	2025	2026	2027	Montant HT
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	0 €	40 000 €	40 000 €	<b>80 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **80 000 € HT**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (50%), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation des travaux ;
- Mise en place d'une procédure de sécurisation des agents et du matériel.

**AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET  
DES BIENS**



**Fiche action n°5.10 : Analyse de la vulnérabilité des bâtiments privés des entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de Moret Seine et Loing (MSL)**

**Objectif :**

Cette action consiste à engager des diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur des bâtiments privés appartenant à des entreprises de moins de 20 salariés situés sur le territoire de Moret Seine et Loing.

Le Diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondations de MSL, réalisé dans le cadre du Programme d'Études Préalables, a dénombré un peu moins de 400 entreprises en zones inondables.

Cette action relève d'une initiative pilote visant à inciter les acteurs privés de la collectivité à engager des actions de réduction de la vulnérabilité de leur patrimoine aux inondations. A ce jour, un nombre de **30 diagnostics** est ciblé. Les entreprises ciblées l'ont été sur la base des résultats du diagnostic de vulnérabilité territoriale. Si l'action s'avère concluante, MSL envisage de la poursuivre plus largement.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 5 du PAPI du Loing. Selon les opportunités, cette action pourra faire l'objet d'un groupement de commandes avec les collectivités riveraines de MSL.**

**Description de l'action :**

L'action correspond à la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour 30 entreprises de moins de 20 salariés situées sur le territoire de la CC MSL. Ces diagnostics donneront lieu à des propositions d'actions en vue de réduire la vulnérabilité et d'améliorer l'organisation en cas de crue. L'action se décompose en plusieurs actions :

- Identification des entreprises de moins de 20 salariés souhaitant réaliser un diagnostic de leur bâti sur la base des résultats du diagnostic de vulnérabilité territorial menée dans le PEP ;
- Lancement d'un appel d'offre visant à recruter un bureau d'étude qui aura pour mission de réaliser les diagnostics de bâti des entreprises intéressées et de les accompagner dans les démarches administratives (demande et suivi des subventions notamment).

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du territoire de Moret Seine et Loing situé dans le périmètre du PAPI du bassin du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de communes de Moret Seine et Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication via Moret Seine et Loing.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	15 000€	15 000 €	- €	- €	- €	<b>30 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **30 000 € TTC**
- Répartition des charges : État 50 % via le FPRNM, Conseil Départemental de Seine et Marne (30%), Maître d'ouvrage (20 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'entreprises contactées,
- Nombre de diagnostic réalisés,

**AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS**

**Fiche action n°5.11 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing (MSL).**

**Objectif :**

Cette action fait suite aux diagnostics de vulnérabilité aux inondations des entreprises de moins de 20 salariés situés sur le territoire de Moret Seine et Loing. A l'issue des diagnostics, des propositions de travaux ont été formulés. L'objectif de cette action consiste à réaliser tout ou partie des travaux préconisés.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI.**

**Description de l'action :**

Suite au travail de repérage et de communication auprès des entreprises et après la phase de diagnostic sur les locaux des entreprises concernés, il s'agira ici de réaliser la phase effective de travaux pour limiter le risque aux inondations sur les biens concernés.

Les travaux réalisés pourront être de différentes natures mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux, clapets anti-retours, etc.), de travaux de rehausse des équipements sensibles (prises et armoires électriques, etc.), du déplacement de chaufferies, de mesures d'étanchéifications de sous-sol, etc.

**Les bâtiments concernés sont des biens particuliers appartenant à des entreprises de moins de 20 salariés.**

MSL estime le nombre de bâtiments qui feront l'objet de travaux à **10**.

Les travaux seront réalisés entre 2027 et 2031 avec un montant prévisionnel estimé à 8 000€ HT par bien.

**Territoire concerné :**

Cette action sera réalisée sur le territoire de Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Les entreprises de moins de 20 salariés situées sur le territoire de Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Pilotage par le maître d'ouvrage initiant le diagnostic de vulnérabilité, Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des entreprises de moins de 20 salariés.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2027 – 2031 :**

Année	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	<b>80 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **80 000 € HT**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (40 %\*), Maître d'ouvrage (60 %).

\*travaux identifiés dans le diagnostic de vulnérabilité et appartenant à la liste des travaux de l'arrêté du 23 septembre 2021 dans la limite de 10 % de la valeur vénale de chaque bien.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de travaux réalisés.
- Montant total et moyen des travaux réalisés au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.12 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des bâtiments et équipements publics de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM).****Objectif :**

L'objectif visé consiste à mieux connaître l'exposition actuelle des infrastructures gérées par la CCPM au regard des compétences de l'eau potable et de l'assainissement et de définir la stratégie adéquate pour réduire leur vulnérabilité par des mesures appropriées.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI.**

**Description de l'action :**

Le diagnostic de vulnérabilité aux inondations porté par la Communauté de communes et l'EPTB Seine Grands Lacs a identifié comme un des principaux enjeux du territoire, la réduction de la vulnérabilité des réseaux et des infrastructures. En effet, la CC du Pays de Montereau s'appuie sur un système de production et de distribution organisé autour d'équipements structurants, implantés à proximité du fleuve et de ce fait, vulnérables en cas de crue d'occurrence centennale mais également pour des crues de moindre importance avec de fortes répercussions sur le maintien des activités et des capacités de production ou de traitement.

Cette vulnérabilité tient au risque de détériorations directes touchant les installations techniques, mais également à des dommages potentiels plus indirects, liés à l'inaccessibilité, à l'endommagement des réseaux de distribution et de communication ou à la dégradation des processus industriels. Les interdépendances nombreuses entre grands opérateurs, la superposition des territoires de gouvernance... constituent des facteurs de fragilité supplémentaire.

En cas de crue majeure, le maintien des capacités de production d'eau potable est lié à de multiples conditions : degré d'inondation des installations et d'endommagement des réseaux (infiltration), possibilités d'alimentation en énergie et en produits actifs, possibilités de traitements des eaux dont la qualité est fortement dégradée (pollution, matières en suspension...). L'enjeu est alors à répondre durablement aux besoins en eau des populations pour une crue pouvant durer plusieurs semaines et avec un approvisionnement logistique mis en péril.

Les capacités de traitement des eaux usées du territoire de la CC du Pays de Montereau sont également potentiellement impactées par des phénomènes de crues. L'ensemble de stations étant situé aux abords d'un cours d'eau est exposé aux risques d'inondations de crues majeures.

La simple exposition aux zones inondables et aux zones de fragilités électriques ne reflète pas la vulnérabilité réelle des installations de traitement des eaux qui peuvent également être exposées à des enjeux d'accessibilité (logistiques, salariés...) réduisant potentiellement leur capacité de traitement et leur continuité d'activité.

Des répercussions sont aussi à prévoir en matière de traitement des eaux usées sur les réseaux (problèmes de refoulement et de résistance des canalisations...). Les retours d'expériences révèlent ainsi que pour les populations résidentes, les défaillances de ces réseaux d'assainissement, constituent la première source de nuisances et de frein au maintien des personnes dans leurs logements, avant même la perte de l'alimentation électrique.

Cette action consiste donc à étudier plus finement la vulnérabilité des équipements publics, à identifier un plan d'actions avec un chiffrage des travaux pour chaque ouvrage concerné afin de réduire les conséquences d'une crue à leur niveau et d'améliorer leur résilience.

**Territoire et public concernés :** Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes du Pays de Montereau.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement, Comité de Pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2027 :**

Année	2025	2026	2027	Montant TTC
<i>Démarches administratives</i>	<i>6 mois</i>	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	30 000 €	10 000 €	<b>40 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **40 000 € TTC.**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (50%), Conseil Départemental de Seine-et-Marne (30 %), Maître d'ouvrage (20 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation de l'étude avec la formalisation d'un plan d'intervention avec des priorisations.

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.13 : Analyse de la vulnérabilité des bâtiments privés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM).****Objectif :**

Cette action doit permettre de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité de **18 bâtiments privés**, de proposer des solutions pour réduire les conséquences d'une crue à leur niveau et améliorer leur résilience. Les impacts des inondations sur la population seront ainsi réduits. Cette action a également pour objet de sensibiliser les propriétaires aux conséquences des inondations dans une logique d'amélioration de la conscience du risque.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI. Dans un objectif de mutualisation des moyens, cette action pourra s'intégrer dans le cadre d'un groupement de commandes associant différents maîtres d'ouvrage du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

L'action correspond à la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations de bâtiments d'habitation privés. A l'issue des diagnostics, des propositions de mesures pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes seront formulées et chiffrées. Dans le cadre d'une démarche proactive, le bureau d'études prendra contact avec les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de tout logement repéré comme potentiellement impactés par le risque inondation. Pour ce faire, il pourra s'appuyer sur le diagnostic de vulnérabilité de la CCPM aux inondations.

Le prestataire apportera aux propriétaires les conseils utiles en matière de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations et veillera à les orienter vers des entreprises les plus à même d'intervenir sur les travaux spécifiques. Le cas échéant, le prestataire accompagnera les propriétaires pour la rédaction et le suivi des demandes de subvention et toute autre démarche administrative nécessaire à la bonne conduite de l'action.

Cette action se fonde sur les résultats du diagnostic de vulnérabilité aux inondations porté par la Communauté de Communes et l'EPTB Seine Grands Lacs. Le territoire de la CC du Pays de Montereau recoupe principalement quatre bassins versants dont le bassin versant de l'Orvanne (affluent du Loing), dans la partie sud du territoire pour 6 408 ha soit 23,5 % du territoire de la CCPM.

La présente action cible les biens d'habitation situés sur le bassin de l'Orvanne, dans le périmètre du PAPI du bassin du Loing. Cette action est complémentaire d'une action similaire inscrite dans le PAPI de la Seine et Marne Francilienne.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre sur le bassin versant du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes du Pays de Montereau.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Pilotage par la Direction du Développement du Territoire – Service Habitat, Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens, des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2025 – 2031 :

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarches administratives</i>	6 mois	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	<b>18 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **18 000 € TTC**
- Répartition des charges : Etat au titre du FPRNM (50%), Conseil départemental de Seine et Marne (30 %), Maître d'ouvrage (20 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de contacts/nombre de diagnostics réalisés.

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.14 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens d'habitation privés situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.****Objectif :**

Cette action fait suite aux diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens de particuliers réalisés sur le territoire de la CC du Pays de Montereau. A l'issu des diagnostics, des propositions de travaux ont été formulés. L'objectif de cette action consiste à réaliser tout ou partie des travaux préconisés.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI. Selon les opportunités, cette action pourra faire l'objet d'un groupement de commandes avec les collectivités riveraines de la CCPM.**

**Description de l'action :**

Suite au travail de repérage et de communication auprès des propriétaires privés et après la phase de diagnostic sur les logements concernés, il s'agira ici de réaliser la phase effective de travaux pour limiter le risque aux inondations sur les biens concernés.

Les travaux réalisés pourront être de différentes natures mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux, clapets anti-retours, etc.), de travaux de rehausse des équipements sensibles (prises et armoires électriques, etc.), du déplacement de chaufferies, de mesures d'étanchéifications de sous-sol, etc.

**Les bâtiments concernés sont des biens particuliers.**

Les travaux seront réalisés entre 2026 et 2031 avec un **montant prévisionnel de 7 600€ TTC par bien et estimé à deux réalisations par an**. La CCPM estime le **nombre total de bâtiments qui feront l'objet de travaux à 10**.

**Territoire et public concernés :** Cette action sera mise en œuvre sur la portion du territoire de la CCPM située sur le bassin versant du Loing (bassin de l'Orvanne).

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Propriétaires privés du périmètre concerné.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Pilotage par le maître d'ouvrage initiant le diagnostic de vulnérabilité, accompagnement CC du Pays de Montereau.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des propriétaires.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2027 – 2031 :**

Année	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	3 mois	-	-	-	-	-

<b>Réalisation de l'opération</b>	15 200 €	15 200 €	15 200 €	15 200 €	15 200 €	<b>76 000 €</b>
-----------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------------

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **76 000 € TTC**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80 %\*), Maître d'ouvrage (20%).

\*80 % des dépenses éligibles réalisées sur des biens à usage d'habitation ou à usage mixte. La contribution du fonds ne peut toutefois pas dépasser 36 000 euros par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale du bien. A noter que la valeur vénale ou estimée du bien est constatée à la date de réalisation de l'étude de diagnostic de vulnérabilité ou à la date d'approbation du plan.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de travaux réalisés.
- Montant total et moyen des travaux réalisés au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS**



**Fiche action n°5.15 : Réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations préconisés sur les bâtiments de Moret-Loing-et-Orvanne**

**Objectif :**

L'objectif de cette action est de réaliser les travaux de réductions des vulnérabilités sur les six sites ayant fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité aux inondations dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024).

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 5 du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

Dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024), six sites ont fait l'objet de diagnostics de vulnérabilités aux inondations sur la commune de Moret, Loing et Orvanne : la salle Marquis de Roys, le centre culturel Léon Breuillard, la salle Roland Dagnaud, le moulin Graciot, le moulin Provencher et le prieuré de Pont-Loup.

A la suite de ces diagnostics, un rapport a été réalisé pour chaque site. Ces rapports préconisent un certain nombre de mesures visant à réduire la vulnérabilité de ces bâtiments aux inondations.

La présente action consiste à mettre en œuvre les mesures prioritaires identifiées lors des diagnostics.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle des six bâtiments de Moret-Loing-et-Orvanne ayant fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité aux inondations.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Commune de Moret-Loing-et-Orvanne**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Services techniques de Moret-Loing-et-Orvanne et référent GEMAPI, Comités techniques et de pilotages du PAPI du bassin du Loing.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication auprès des responsables des services et des agents travaillant sur ces sites.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2028 :**

<i>Années</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>Montant HT</i>
<b>Démarches administratives</b>	<i>3 mois</i>	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	<i>30 000 €</i>	<i>70 000 €</i>	<b>100 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **100 000 € HT**

- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (50%), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation des travaux ;
- Mise en place d'une procédure de sécurisation des agents et du matériel ;

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.16 : Diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondations sur le territoire de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO).****Objectif :**

L'objectif visé ici, consiste à mieux connaître l'exposition actuelle des enjeux en zone inondable et de définir la stratégie adéquate pour réduire la vulnérabilité à l'échelle de la 3CBO, par des mesures appropriées (parades organisationnelles et/ou structurelles).

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI. Elle pourra s'appuyer sur les enseignements du PEP du Loing (modélisations de l'EPAGE du Loing). Selon les opportunités, cette action pourra faire l'objet d'un groupement de commandes avec les collectivités riveraines de la 3CBO.**

**Description de l'action :**

Au-delà de l'identification des enjeux, il convient de connaître plus finement leur niveau d'exposition et définir puis mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité appropriées (adaptation de l'activité, mise en place de mesures de sauvegarde des personnes, réalisation de travaux de mitigation, etc.). Sur la base des cartographies établies dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024) et des recensements existants, l'étude aura pour objet :

- De faire la synthèse des enjeux situés dans le périmètre d'étude et leur niveau de vulnérabilité ; et ce pour différents types d'aléas (débordement de cours d'eau, remontées de nappes et ruissellement) ;
- De définir les secteurs et types d'enjeux prioritaires pour la mise en œuvre d'un diagnostic approfondi permettant de définir des mesures spécifiques de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du PAPI complet ;
- D'identifier les motivations des parties associées pour la mise en place de ces mesures de réduction de la vulnérabilité.

Au gré des connaissances acquises par les actions de l'axe 1 du présent programme, cette action étudiera la vulnérabilité : des enjeux économiques, agricoles, des réseaux de services et d'infrastructures, des logements individuels et collectifs, des ponts, des ouvrages de décharge sous voirie, etc.

**Phase 1 : État des lieux visant à disposer d'une typologie exhaustive du bâti et des infrastructures en zone inondable**

Cette phase comprendra :

- La synthèse des enjeux à l'échelle du territoire de la 3CBO ;
- La réalisation d'un inventaire des enjeux (bâti, habitat, patrimoine, exploitations agricoles, infrastructures de réseaux, etc.) par typologie (équipements stratégiques, ERP, entreprises ou commerces, immeubles collectifs, habitat individuel, locaux agricoles, etc.) et synthèse des prescriptions des PPRi.
- La détermination de la vulnérabilité et des mesures de réduction les plus pertinentes à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI complet.

**Phase 2 : Stratégie d'intervention**

De par une concertation large et continue, une réflexion sur une stratégie et la méthodologie pour la mise en œuvre d'opérations programmées de réduction de la vulnérabilité sera conduite. Il s'agira de proposer

en concertation avec les acteurs locaux (communes, intercommunalités, partenaires financiers, etc.) les composantes d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité du bâti en identifiant :

- Les secteurs prioritaires ;
- L'échelle d'intervention ;
- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- Les modalités de partenariat technique et financier ;
- La planification des travaux

**Les résultats du diagnostic permettront d'alimenter le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).**

#### **Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane.

#### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des élus des communes de la 3CBO, des partenaires institutionnels concernés ainsi qu'auprès des partenaires relatifs aux enjeux diagnostiqués (bâtiments publics, activités agricoles, etc.).**

#### **Échéancier prévisionnel :**

- **2025 – 2027 :**

Année	2025	2026	2027	Montant HT
<b>Démarche administrative</b>	3 mois	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	- €	32 500 €	32 500 €	65 000 €

#### **Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **65 000 € HT**
- Répartition des charges : Etat (50% au titre du FPRNM), Maitre d'ouvrage (50%).

#### **Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation effective de l'étude.
- Formalisation d'un plan d'intervention avec des priorisations.

**AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITE TERRITORIAL****Fiche action n°5.17 : Diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondations de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.****Objectif :**

L'objectif visé ici, consiste à mieux connaître l'exposition actuelle des enjeux en zone inondable (inondation par débordements de cours d'eau, ruissellement et remontées de nappes) et de définir la stratégie adéquate pour réduire les conséquences des inondations à l'échelle du territoire, par des mesures appropriées (parades organisationnelles ou structurelles).

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI. Elle pourra s'appuyer sur les enseignements du PEP du Loing (modélisations de l'EPAGE du Loing). Le diagnostic permettra d'alimenter le futur PICS de la collectivité. Selon les opportunités, cette action pourra faire l'objet d'un groupement de commandes avec les collectivités riveraines de la 3CFG.**

**Description de l'action :**

Au-delà de l'identification des enjeux, il convient de connaître plus finement leur niveau d'exposition et définir puis mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité (adaptation de l'activité, mise en place de mesures de sauvegarde des personnes, réalisation de travaux de mitigation...). Sur la base des cartographies réglementaires et de celles produites dans le cadre du PEP, l'étude aura pour objet :

- De faire la synthèse des enjeux situés dans le périmètre d'étude et leur niveau de vulnérabilité ;
- De définir les secteurs et types d'enjeux prioritaires pour la mise en œuvre d'un diagnostic approfondi permettant de définir des mesures spécifiques de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du PAPI ;
- De mobiliser les parties associées pour la mise en place de ces mesures.

Cette action étudiera la vulnérabilité : des enjeux humains, économiques, agricoles, patrimoniaux, des réseaux de services et d'infrastructures, des ouvrages d'art, etc.

**Phase 1 : État des lieux visant à disposer d'une typologie exhaustive des enjeux en zone inondable**

Cette phase comprendra :

- La synthèse des enjeux à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;
- La réalisation d'un inventaire des enjeux (bâti, habitat, patrimoine, exploitations agricoles, infrastructures de réseaux...) par typologie (équipements stratégiques, ERP, entreprises ou commerces, immeubles collectifs, habitat individuel, locaux agricoles, etc.) et synthèse des prescriptions des PPRI.
- La détermination de la vulnérabilité et des mesures de réduction les plus pertinentes à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI complet.

**Phase 2 : Stratégie d'intervention**

De par une concertation large et continue, une réflexion sur une stratégie et la méthodologie pour la mise en œuvre d'opérations programmées de réduction de la vulnérabilité sera conduite. Il s'agira de proposer

en concertation avec les acteurs locaux (communes, intercommunalités, partenaires financiers, etc.) les composantes d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité du bâti en identifiant :

- Les secteurs prioritaires ;
- L'échelle d'intervention ;
- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- Les modalités de partenariat technique et financier ;
- La planification des travaux

**Les résultats du diagnostic permettront d'alimenter le plan intercommunal de sauvegarde (PICS).**

#### **Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

#### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires institutionnels concernés ainsi qu'auprès des partenaires relatifs aux enjeux diagnostiqués (bâtiments publics, activités agricoles, etc.)**

#### **Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2028 :**

Année	2026	2027	2028	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	10 000 €	25 000 €	25 000 €	<b>60 000 €</b>

#### **Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **60 000 € HT**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%).

#### **Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation effective de l'étude.
- Formalisation d'un plan d'intervention avec des priorisations.

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS**



**Fiche action n°5.18 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des bâtiments et équipements communaux.**

**Objectif :**

L'objectif de cette action consiste à mieux connaître la vulnérabilité actuelle des bâtiments et équipements communaux situés en zone inondable. Suite aux diagnostics, une stratégie de réduction de la vulnérabilité aux inondations de ces bâtiments et équipements sera définie. Elle devra s'avérer pertinente pour réduire leur vulnérabilité ; que ce soit par des mesures structurelles et/ou organisationnelles. Les mesures identifiées seront mises en œuvre ultérieurement dans le cadre de l'action 5.19.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 5 du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

Dans un premier temps, la commune fera réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur 15 bâtiments et équipements de la ville avec à l'issue de celui-ci la rédaction d'un rapport de préconisation pour la mise en sécurité des sites identifiés. A l'occasion des diagnostics, les gestionnaires des sites seront sensibilisés aux conséquences des inondations sur le bâti et les activités dont ils ont la charge.

Au-delà de l'identification des enjeux, il convient de connaître plus finement leur niveau d'exposition et définir puis mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité (mise en place de mesures de sauvegarde des personnes, réalisation de travaux de mitigation...). L'étude aura pour objet :

- De mieux comprendre les facteurs de vulnérabilités des bâtiments communautaires concernés ;
- De proposer des solutions pour réduire les conséquences d'une crue à leur niveau et améliorer leur résilience.

Dans un second temps, les mesures prioritaires identifiées lors des diagnostics seront mises en œuvre dans le cadre de l'action 5.19 du présent programme.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Ville de Montargis.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Ville de Montargis**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des gestionnaires des sites diagnostiqués.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2025 – 2031 :

Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	30 000€	- €	- €	- €	- €	- €	<b>30 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **30 000 € HT**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (50%), Maître d'ouvrage (50%)

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de sites ayant fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité aux inondations.
- Nombre de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondation proposés.

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.19 : Réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations préconisés sur les bâtiments communaux de Montargis****Objectif :**

L'objectif de cette action est de réaliser les travaux de réductions des vulnérabilités aux inondations sur les 15 sites ayant fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité aux inondations dans le cadre du présent programme d'actions.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 5 du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

Dans le cadre du PAPI du bassin du Loing (2025 – 2031), 15 sites ont fait l'objet de diagnostics de vulnérabilités aux inondations sur la commune de Montargis :

A la suite de ces diagnostics, un rapport sera réalisé pour chaque site. Ces rapports préconiseront un certain nombre de mesures visant à réduire la vulnérabilité de ces bâtiments aux inondations.

La présente action consiste à mettre en œuvre les mesures prioritaires identifiées lors des diagnostics.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle des 15 sites de Montargis ayant fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité aux inondations.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Commune de Montargis**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comités techniques et de pilotages du PAPI du bassin du Loing.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication auprès des responsables des services et des agents travaillant sur ces sites.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2027 – 2031 :**

Années	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<b>Démarches administratives</b>	3 mois	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	20 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	<b>80 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **80 000 € HT**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (50%), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation des travaux ;
- Mise en place d'une procédure de sécurisation des agents et du matériel.

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.20 : Analyse de la vulnérabilité des bâtiments d'habitat privés sur le territoire de la commune de Nemours.****Objectif :**

Cette action doit permettre de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité de 180 bâtiments privés d'habitation situés dans la commune de Nemours afin de proposer des solutions pour réduire les conséquences d'une crue à leur niveau et améliorer leur résilience. Les impacts des inondations sur la population seront ainsi réduits. Cette action a également pour objet de sensibiliser les propriétaires aux conséquences des inondations dans une logique d'amélioration de la conscience du risque.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI. Dans un objectif de mutualisation des moyens, cette action pourra s'intégrer dans le cadre d'un groupement de commandes associant différents maîtres d'ouvrage du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

L'action consiste à faire réaliser 180 diagnostics de vulnérabilité aux inondations de bâtiments d'habitation privés situés sur la commune de Nemours. A l'issue des diagnostics, des propositions de mesures pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes seront formulées et chiffrées. Dans le cadre d'une démarche proactive, le bureau d'études prendra contact avec les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de tout logement repéré comme potentiellement impactés par le risque inondation. Pour ce faire, il pourra s'appuyer sur le diagnostic de vulnérabilité de la CCPN aux inondations réalisé dans le cadre du PEP du Loing (2021 – 2024), sur l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU et la convention OPAH RU de Nemours.

Le prestataire apportera aux propriétaires les conseils utiles en matière de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations et veillera à les orienter vers des entreprises les plus à même d'intervenir sur les travaux spécifiques. Le cas échéant, le prestataire accompagnera les propriétaires pour la rédaction et le suivi des demandes de subvention et toutes autres démarches administratives nécessaires à la bonne conduite de l'action.

**Les éléments nécessaires à la réalisation du diagnostic seront :**

- Collecte des données sur les bâtiments (plans, réseaux) ;
- Evaluation des scénarios d'inondation (première crue dommageable, hauteurs d'eau) ;
- Visite de terrain en présence des propriétaires (Inventaire, relevé d'entrées d'eau etc...) ;
- Estimation des dommages directs et indirects occasionnés par les crues et des conséquences pour le bâtiment et ses occupants ;
- Définition d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité (mesures chiffrées).
- Analyse coûts/bénéfice simplifiée des mesures envisagées pour réduire la vulnérabilité des logements aux inondations.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre sur la commune de Nemours.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Commune de Nemours.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens et des partenaires institutionnels privés et publics.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarches administratives</i>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	<b>180 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **180 000 € TTC**
- Répartition des charges : Etat au titre du FPRNM (50%), Conseil départemental de Seine et Marne (30 %), Maître d'ouvrage (20 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de contacts/nombre de diagnostic réalisés.

**AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.21 : Réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations préconisés sur les bâtiments de l'ancien moulin de Nemours****Objectif :**

L'objectif de cette action est de réaliser les travaux de réductions des vulnérabilités sur le site de l'ancien moulin de Nemours. Ce site a fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité aux inondations dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024).

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 5 du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

Dans le cadre du PEP du bassin du Loing (2021 – 2024), la Communauté de Communes du Pays de Nemours a fait réaliser un diagnostic de vulnérabilité aux inondations sur les bâtiments du site de l'ancien moulin de Nemours situé sur la commune éponyme.

Suite à ce diagnostic, le rapport délivré à montrer une grande vulnérabilité du site. Un certain nombre de mesures visant à réduire la vulnérabilité de ces bâtiments aux inondations y sont préconisées. Le montant total des actions proposées s'élève à 61 285 € TTC. Cela étant, toutes les propositions n'ont pas été chiffrées. Il s'agit principalement d'actions visant soit à protéger les bâtiments de l'entrée de l'eau, soit à mettre hors d'eau les équipements qui peuvent l'être. En complément, un certain nombre de mesures organisationnelles ont été proposées par le bureau d'étude.

La présente action consiste à mettre en œuvre les mesures prioritaires identifiées lors du diagnostic.

**Territoire et public concernés :**

Cette action sera mise en œuvre sur le site de l'ancien moulin de Nemours.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Commune de Nemours.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comités techniques et de pilotages du PAPI du bassin du Loing.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication auprès des responsables des services et des agents travaillant sur ce site.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2027 – 2028 :**

<i>Années</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Démarches administratives</i>	<i>3 mois</i>	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	<i>40 000 €</i>	<i>40 000 €</i>	<i>80 000 €</i>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : 80 000 € HT
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (50%), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation des travaux ;
- Mise en place d'une procédure de sécurisation des agents et du matériel ;

<p><b>AXE N°5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS</b></p>	
<p><b>Fiche action n°5.22 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers</b></p>	
<p><b>Objectif :</b></p> <p>Cette action fait suite aux diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens d'habitation privés réalisés sur le territoire de la commune de Nemours. A l'issue des diagnostics, des propositions de travaux ont été formulés. L'objectif de cette action consiste à réaliser tout ou partie des travaux préconisés.</p> <p><b>Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI.</b></p>	
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Suite au travail de repérage et de communication auprès des propriétaires privés et après la phase de diagnostic sur les logements concernés, il s'agira ici de réaliser la phase effective de travaux pour limiter le risque aux inondations sur les biens concernés.</p> <p>Les travaux réalisés pourront être de différentes natures : mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux, clapets anti-retours, etc.), de travaux de rehausse des équipements sensibles (prises et armoires électriques, etc.), du déplacement de chaufferies, de mesures d'étanchéifications de sous-sol, etc.</p> <p><b>Les bâtiments concernés sont des biens particuliers.</b></p> <p>Les travaux seront réalisés entre 2027 et 2031 avec un montant prévisionnel de 8 000 € TTC. La commune de Nemours estime le nombre total de bâtiments qui feront l'objet de travaux à 36 (20% des diagnostics) soit environ 6 réalisations par an.</p> <p><b>Pour inciter les propriétaires des logements diagnostiqués à réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité préconisés, la commune de Nemours s'engage à participer aux travaux à hauteur de 1 000 € par bien.</b></p>	
<p><b>Territoire et public concernés :</b></p> <p>Cette action sera mise en œuvre sur le territoire de la commune de Nemours.</p>	
<p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Maître d'ouvrage de l'action</u> : <b>Propriétaires privés du périmètre concerné.</b></li> <li>• <u>Modalités de pilotage et de suivi</u> : <b>Comité technique et de pilotage du PAPI.</b></li> <li>• <u>Opérations de communication consacrées à cette action</u> : <b>Communication matérialisée et dématérialisée auprès des propriétaires.</b></li> </ul>	
<p><b>Échéancier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2027 – 2031 :</b></li> </ul>	

Année	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	57 600 €	57 600 €	57 600 €	57 600 €	57 600 €	<b>288 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **288 000 € TTC**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (80 %\*), Maître d'ouvrage (20%).

\*80 % des dépenses éligibles réalisées sur des biens à usage d'habitation ou à usage mixte. La contribution du fonds ne peut toutefois pas dépasser 36 000 euros par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale du bien. A noter que la valeur vénale ou estimée du bien est constatée à la date de réalisation de l'étude de diagnostic de vulnérabilité ou à la date d'approbation du plan.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de travaux réalisés.
- Montant total et moyen des travaux réalisés au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.23 : Analyse de la vulnérabilité des bâtiments privés des entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de la Communauté de Commune du Pays de Nemours (CCPN).****Objectif :**

Cette action consiste à engager des diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur des bâtiments privés appartenant à des entreprises de moins de 20 salariés situés sur le territoire de la CCPN. Ces diagnostics permettront de proposer des solutions pour réduire les conséquences des inondations sur ces bâtiments et ainsi accroître la résilience du tissu de PME du territoire. Pour identifier les bâtiments à diagnostiquer, la CCPN s'appuiera sur le diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondation réalisé dans le cadre du PEP du bassin du Loing. En première approche (démarche expérimentale), une dizaine de bâtiments pourraient être concerné.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 5 du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

L'action correspond à la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations avec propositions d'actions pour réduire la vulnérabilité et améliorer l'organisation en cas de crue. Cette action est destinée uniquement aux entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de la CCPN. Les entreprises diagnostiqués auront la possibilité de solliciter une participation du FPRNM pour les travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés. Dans un premier temps, la CCPN s'engage sur une expérimentation portant sur une dizaine d'entreprises. Si le retour d'expérience s'avère positif, la CCPN pourra reconduire l'opération avec davantage d'ambition.

L'action sera réalisée en deux étapes :

**Phase n°1**

- Identification des entreprises de moins de 20 salariés souhaitant réaliser un diagnostic de leur bâti ;
- Lancement d'un appel d'offre visant à recruter un bureau d'étude qui aura pour mission de réaliser les diagnostics de bâti des entreprises intéressées et de les accompagner dans les démarches administratives (demande et suivi des subventions notamment).

**Phase n°2 :**

- A partir des conclusions des diagnostics : Choix des entreprises sur la réalisation de certains travaux (travaux à charge des entreprises ; Cf. fiche-action 5.24) ;
- Accompagnement de la CCPN auprès des chefs d'entreprise pour bénéficier de subvention auprès des financeurs étatiques.

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de la Communauté de Commune du Pays de Nemours.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté de Commune du Pays de Nemours.
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.
- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée auprès des entrepreneurs privés.

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2028 :

Année	2026	2027	2028	Montant TTC
<i>Démarches administratives</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>	8 000 €	6 000€	6 000€	<b>20 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Répartition des charges : État via le FPRNM (50 %), Conseil Départemental de Seine et Marne (30%), Maître d'ouvrage (20%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'entreprises contactées.
- Nombre de diagnostic réalisés.

**AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS**

**Fiche action n°5.24 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN).**

**Objectif :**

Cette action fait suite aux diagnostics de vulnérabilité aux inondations des entreprises de moins de 20 salariés situés sur le territoire de la CCPN. A l'issu des diagnostics, des propositions de travaux ont été formulés. L'objectif de cette action consiste à réaliser tout ou partie des travaux préconisés.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI. Selon les opportunités, cette action pourra faire l'objet d'un groupement de commandes avec les collectivités riveraines de la CCPN.**

**Description de l'action :**

Suite au travail de repérage et de communication auprès des entreprises et après la phase de diagnostic sur les locaux des entreprises concernés, il s'agira ici de réaliser la phase effective de travaux pour limiter le risque aux inondations sur les biens concernés.

Les travaux réalisés pourront être de différentes natures mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux, clapets anti-retours, etc.), de travaux de rehausse des équipements sensibles (prises et armoires électriques, etc.), du déplacement de chaufferies, de mesures d'étanchéifications de sous-sol, etc.

**Les bâtiments concernés sont des biens particuliers appartenant à des entreprises de moins de 20 salariés.**

La CCPN estime le nombre de bâtiment qui feront l'objets de travaux à **2**.

Les travaux seront réalisés entre 2027 et 2031 avec un montant prévisionnel estimé à 8 000€ HT par bien.

**Territoire concerné :**

Cette action sera réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Les entreprises de moins de 20 salariés situées sur le territoire de Communauté de Communes du Pays de Nemours.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Pilotage par le maître d'ouvrage initiant le diagnostic de vulnérabilité, Comité technique et de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée auprès des entreprises de moins de 20 salariés.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2027 – 2031 :**

Année	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	8 000 €	8 000 €	- €	- €	- €	<b>16 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **16 000 € HT**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (40 %\*), Maître d'ouvrage (60 %).

\*travaux identifiés dans le diagnostic de vulnérabilité et appartenant à la liste des travaux de l'arrêté du 23 septembre 2021 dans la limite de 10 % de la valeur vénale de chaque bien.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de travaux réalisés.
- Montant total et moyen des travaux réalisés au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**AXE N° 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS****Fiche action n°5.25 : Analyse de la vulnérabilité des bâtiments privés des entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL).****Objectif :**

Cette action consiste à engager des diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur des bâtiments privés appartenant à des entreprises de moins de 20 salariés situés sur le territoire de la CCGVL. Ces diagnostics permettront de proposer des solutions pour réduire les conséquences des inondations sur ces bâtiments et ainsi accroître la résilience du tissu de PME de l'agglomération. Pour identifier les bâtiments à diagnostiquer, la CCGVL s'appuiera sur le diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondation réalisé dans le cadre du PEP du bassin du Loing. En première approche, environ 25 bâtiments pourraient être concerné.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions de l'axe 5 du PAPI du Loing.**

**Description de l'action :**

Avec près de 6 630 000 € de dégâts potentiels aux activités économiques en cas d'inondation sur le territoire (données du diagnostic de territoire pour un scénario type crue de mai-juin 2016), la réduction de la vulnérabilité des entreprises sur le territoire est une composante importante pour permettre une résilience du territoire dans son ensemble.

La présente action aura pour objectifs de réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations avec propositions d'actions pour réduire la vulnérabilité et améliorer l'organisation en cas de crue. Cette action est destinée uniquement aux entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de la CCGVL. Les entreprises diagnostiqués auront la possibilité de solliciter une participation du FPRNM pour les travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés.

L'opération s'articulera en 3 phases :

- Détermination des bâtiments d'activités économiques pouvant bénéficier d'un diagnostic,
- Mise en œuvre d'une campagne de communication pour sensibiliser les chefs d'entreprise,
- Réalisation des diagnostics individuels et accompagnement pour l'élaboration des dossiers de travaux,

A l'issue de la campagne de diagnostic, un bilan de la démarche sera réalisé.

**Territoire concerné :**

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing.
- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée.

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2031 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<i>Démarches administratives</i>							
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	8 333 €	8 333 €	8 334 €	- €	- €	<b>25 000,00 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **25 000,00 € HT (30 000,00 € TTC)**.
- Répartition des charges : État via le FPRNM (50 %), Conseil Départemental de Seine et Marne (30%), Maître d'ouvrage (20 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'entreprises contactées.
- Nombre de diagnostic réalisés.

<p><b>AXE N° 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS</b></p>	
<p><b>Fiche action n°5.26 : Réflexion sur la mutualisation des achats pour réduire la vulnérabilité en cas d'inondation sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais, Val de Loing (CC GVL)</b></p>	
<p><b>Objectif :</b></p> <p>Cette action fait suite aux diagnostics de vulnérabilité territoriale aux inondations réalisé dans le cadre du PEP du Loing. Les enseignement de l'étude ont montrer une forte vulnérabilité du territoire aux inondations. La présente action vise à engager une réflexion conjointe pour les prochains achats de matériels utiles à la protection des biens et des personnes et/ou à la gestion de crise.</p> <p><b>Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI.</b></p>	
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Par le biais du recensement du matériel réalisé lors du diagnostic de territoire et suite à l'élaboration/mise à jour des futurs plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS/PICS), il s'agit d'engager une réflexion conjointe pour les prochains achats de matériels utiles à la protection des biens et des personnes (batardeaux gonflables, etc.) et/ou à la gestion de crise (groupe électrogène, pompes, lits picots, etc.).</p> <p>Pour ce faire, la CC GVL envisage la mise en place d'un groupe de travail associant divers acteurs du bassin du Loing. Ce groupe pourrait par exemple associés les EPCI-FP du bassin du Loing, les communes importantes, ainsi que les services de secours et les services de l'État.</p> <p>Plusieurs étapes seront nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des diagnostics de territoires réalisés et analyse des recensements du matériel existant et consultation des éléments renseignés dans les PCS/PICS,</li> <li>• Identification des besoins et évaluation des lacunes éventuelles,</li> <li>• Recherche de solutions en étudiant les différentes options disponibles sur le marché pour le matériel nécessaire,</li> <li>• Définition d'un plan d'achat mutualisé visant à optimiser les coûts grâce à la mutualisation.</li> </ul>	
<p><b>Territoire concerné :</b></p> <p>Cette action sera réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais, Val de Loing</p>	
<p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Maître d'ouvrage de l'action</u> : <b>Communauté de Communes Gâtinais, Val de Loing</b></li> <li>• <u>Modalités de pilotage et de suivi</u> : <b>Comité technique et de pilotage du PAPI.</b></li> <li>• <u>Opérations de communication consacrées à cette action</u> : <b>A définir.</b></li> </ul>	
<p><b>Échéancier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2027 – 2028 :</b></li> </ul>	

Année	2027	2028	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie.**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Identification des besoins en matériels,
- Établissement des conventions de partage éventuelles,
- Achat du matériel.

<p><b>AXE N° 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS</b></p>	
<p><b>Fiche action n°5.27 : Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL)</b></p>	
<p><b>Objectif :</b></p> <p>Cette action fait suite aux diagnostics de vulnérabilité aux inondations des entreprises de moins de 20 salariés situés sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing. À l'issue des diagnostics, des propositions de travaux ont été formulés. L'objectif de cette action consiste à réaliser tout ou partie des travaux préconisés.</p> <p><b>Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 5 du PAPI.</b></p>	
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Suite au travail de repérage et de communication auprès des entreprises et après la phase de diagnostic sur les locaux des entreprises concernés, il s'agira ici de réaliser la phase effective de travaux pour limiter le risque aux inondations sur les biens concernés.</p> <p>Les travaux réalisés pourront être de différentes natures mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux, clapets anti-retours, etc.), de travaux de rehausse des équipements sensibles (prises et armoires électriques, etc.), du déplacement de chaufferies, de mesures d'étanchéifications de sous-sol, etc.</p> <p><b>Les bâtiments concernés sont des biens particuliers appartenant à des entreprises de moins de 20 salariés.</b></p> <p>La CCGVL estime le nombre de bâtiment qui feront l'objets de travaux à 5.</p> <p>Les travaux seront réalisés entre 2027 et 2031 avec un montant prévisionnel estimé à 8 000€ HT par bien.</p>	
<p><b>Territoire concerné :</b></p> <p>Cette action sera réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing</p>	
<p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Maître d'ouvrage de l'action</u> : <b>Les entreprises de moins de 20 salariés situées sur le territoire de Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing</b></li> <li>• <u>Modalités de pilotage et de suivi</u> : <b>Pilotage par le maître d'ouvrage initiant le diagnostic de vulnérabilité, Comité technique et de pilotage du PAPI.</b></li> <li>• <u>Opérations de communication consacrées à cette action</u> : <b>Communication matérialisée et dématérialisée auprès des entreprises de moins de 20 salariés.</b></li> </ul>	
<p><b>Échéancier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2029 – 2031 :</b></li> </ul>	

Année	2027	2028	2029	2030	2031	Montant HT
<b>Démarche administrative</b>	-	3 mois	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	- €	- €	13 333 €	13 333 €	13 334 €	<b>40 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **40 000,00 € HT (48 000,00 € TTC)**
- Répartition des charges : État au titre du FPRNM (40 %\*), Maître d'ouvrage (80 %).

\*travaux identifiés dans le diagnostic de vulnérabilité et appartenant à la liste des travaux de l'arrêté du 23 septembre 2021 dans la limite de 10 % de la valeur vénale de chaque bien.

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre de travaux réalisés.
- Montant total et moyen des travaux réalisés au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

## **AXE 6 : RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ÉCOULEMENTS**

---

**AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS****Fiche action n°6.1 : Déploiement de l'outil géomatique sur les zones d'expansion des crues (ZEC).**

**Objectif :** Cette action vise à mobiliser les maitres d'ouvrages pour la réalisation de travaux de préservation, de restauration et d'aménagement de zones d'expansion des crues (ZEC).

**Cette action est complémentaire des autres action de l'axe 6 du présent programme ; et notamment de l'action 6.2 de l'EPAGE du Loing sur la définition d'une stratégie de préservation des zones d'expansion de crues.**

**Description de l'action :**

Cette action se décomposera en 3 phases :

**Phase 1 :** Déploiement de l'outil géomatique *GEMAZEC* mis en œuvre par Seine Grands Lacs dans le cadre du contrat d'adaptation au changement climatique pour la préservation, la restauration et l'aménagement de ZEC. Il s'agira d'établir une analyse multicritère qui servira de base de discussion et concertation avec les acteurs du territoire.

**Phase 2 :** la mobilisation des maitres d'ouvrages. A partir de l'état des lieux de la phase 1, de la typologie d'actions proposée, Seine Grands Lacs établira les conditions de dialogue avec des potentiels maitres d'ouvrages (syndicats, collectivités, chambres consulaires, fédérations...). Cette mobilisation devra aboutir à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions par les potentiels maitres d'ouvrages.

**Phase 3 :** mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions. Seine Grands Lacs sera garant facilitateur de la mise en œuvre du programme d'actions des maitres d'ouvrages. Selon les travaux retenus, ils pourront être inscrits dans le cadre du PAPI.

**Cette action est complémentaire avec les autres actions des axes 4 et 6 du présent PAPI. Notamment avec les action 4.1 et 6.2 portées par l'EPAGE du bassin du Loing. Du reste cette action obéit à des objectifs en phase avec ceux du prochain CTECB du bassin du Loing.**

**Territoire concerné :**

L'action sera mise en œuvre à l'échelle du territoire couvert par le PAPI du bassin du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires associés.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2025 – 2031

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : Action conduite en régie
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%)

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Nombre d'ha de ZEC à préserver, à restaurer et à aménager identifiés,
- Nombre de maitres d'ouvrages rencontrés,
- Nombre de projets identifiés, nombre de projets accompagnés, nombre de projets réalisés.

**AXE N°6 : LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS****Fiche action n°6.2 : Finaliser et déployer la stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues (ZEC)****Objectif :**

Cette action vise à finaliser, puis à déployer la stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues (ZEC) de l'EPAGE. Cette dernière vise, d'une part, à préserver les ZEC lorsqu'elles sont fonctionnelles et, d'autre part, à restaurer celles qui ont été modifiées ou artificialisées, et dont les fonctionnalités sont altérées. Cette action intègre des éléments stratégiques avec une priorisation des secteurs d'intérêts ; et opérationnels avec la définition et la réalisation des travaux de restauration fléchés dans la stratégie.

Cette action est en lien étroit avec les actions du CTECB 2026-2031 du Bassin du Loing porté par l'EPAGE. Ce dernier prévoit un grand nombre de travaux de restauration de ZEC sur des secteurs stratégiques du Bassin du Loing.

**Description de l'action :**

Le développement des activités humaines a conduit à une artificialisation des lits mineurs et majeurs des cours d'eau. Les modifications sur ces milieux ont porté atteinte à leur morphologie par des travaux de rectification et de recalibrage. Le régime hydraulique fluvial a été directement impacté avec pour conséquence une vitesse de propagation des crues accrue. La connexion entre le lit mineur et le lit majeur a également été affectée engendrant une occurrence de débordement de la rivière moindre en période de crue.

Cette évolution a conduit à un changement de l'occupation des sols en lit majeur des cours d'eau limitant ainsi leur rôle de tampon et entraînant progressivement la régression des zones humides dans les vallées. La capacité d'infiltration des eaux au sein de ces parcelles a été réduite diminuant significativement le stockage en période de crue et favorisant le phénomène de ruissellement.

Face à ce constat, et en préalable à l'élaboration d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues, des actions ont été menées dans le cadre du PEP du Loing afin de recenser les zones naturelles pouvant assurer le stockage des eaux.

L'analyse de toutes les données acquises sur les zones humides, a permis à l'EPAGE de poursuivre le développement d'une stratégie d'acquisition foncière pour préserver des sites jugés pertinents, tant pour leur capacité de stockage pressentie que pour leur intérêt patrimonial.

**Phase 1 : Formalisation et optimisation de la stratégie d'acquisition foncière de l'EPAGE**

Bien que mise en œuvre depuis plusieurs années, la démarche de l'EPAGE sera renforcée dans le PAPI grâce aux données et outils développés dans le cadre du PEP.

Ainsi, les modélisations hydrauliques issues des études de l'EPAGE et l'outil ZEC développé par l'EPTB Seine Grands Lacs fourniront les informations requises pour finaliser une stratégie concertée et adaptée.

Ces outils permettront de :

- Quantifier les volumes de stockage potentiels ;
- Prioriser les actions en fonction de leur efficacité et de leur faisabilité ;

- Consolider les mesures de préservation et de restauration en cours.

Afin de répondre à la double nécessité de prévenir les risques d'inondation et de préserver les milieux naturels essentiels du bassin du Loing, la seconde phase de la présente action consistera donc à renforcer l'animation sur certains secteurs.

L'élaboration de cette stratégie sera consolidée par l'apport de données sur les enjeux faune-flore des secteurs étudiés.

### Phase 2 : Un programme de travaux défini en concertation avec les acteurs du territoire

L'atténuation des impacts des crues par les zones humides (ralentissement des flux et stockage) sera notable si elles sont cumulées. Aussi, pour chaque projet de l'EPAGE, une attention particulière sera portée à la gestion du risque inondation avec une vigilance accrue sur la restauration de zones d'expansion de crues. Le programme d'action du CTECB 2026-2031 du bassin du Loing prévoit sur les premières années de contractualisation plusieurs projets issues de solutions fondées sur la nature servant cet objectif. Ces projets émergent de plusieurs années de réflexion et de concertation à l'échelle des comités de bassin. Ces groupes de travail réunissant communes, partenaires techniques et institutionnels, se sont ainsi accordés sur certaines actions prioritaires telles que :

- Les travaux de restauration de la continuité écologique du Lunain (77) au droit de la pisciculture de Gratereau : restauration de plus de 40 ha de zones humides en améliorant leur fonctionnalité ;
- Restauration et préservation de ZEC à Villecerf (77) : stratégie d'acquisition en partenariat avec la commune ;
- Restauration de ZEC dans la Prairie de Nonville (77) située à l'amont immédiat du Domaine de Nonville. Stratégie d'acquisition en partenariat avec la commune ;
- Restauration de la continuité écologique au droit des étangs de Moret et de Ravanne (77) intégrant la restauration de ZEC ;
- Etude de restauration des zones humides dans le secteur de la Digue Nord de Souppes (77) ;
- Restauration d'une ZEC en aval de la commune de Sceaux-du-Gatinois (45) ;
- Restauration de ZEC sur le Solin à Villemandeur (45) ;
- Suppression d'un étang sur la commune de Boismorand (45) – restauration d'une ZEC ;
- Étude de restauration sur l'étang de la Garenne au Bignon-Mirabeau (45) ;
- Restauration de la continuité écologique de l'Orvanne sur les communes de Dollot et Vallery (89).

**Ces actions seront financées dans le cadre du CTECB du bassin du Loing (2026-2030). Toutefois, compte tenu de leurs impacts attendus sur la mitigation des inondations, il est primordial pour l'EPAGE d'afficher également ces actions dans le PAPI du Loing (2025 – 2031). cela permettra notamment d'améliorer la portée des actions réalisées (diffusion et valorisation dans le cadre de la communauté du PAPI ; affichage des synergies entre les deux programmes, etc.).**

### Phase 3 : Mise en œuvre de plans de gestion sur les zones restaurées/préservées

Les ZEC préservées ou restaurées font l'objet de plans de gestion afin de mieux prendre en compte les fonctionnalités des milieux humides dans le cadre de la prévention des risques d'inondations :

- Inventaires faune-flore, cartographie des habitats ;
- Élaboration des plans de gestion ;
- Suivi des opérations de gestion :
  - Programmation et suivi des entretiens,

- Réalisation de protocoles de suivi,
- Accompagnement des gestionnaires le cas échéant.

Cette opération sera réalisée par des partenaires (conservatoires d'espaces naturels, associations naturalistes...) et des prestataires, avec un pilotage assuré par l'EPAGE.

#### Du lien ...

- **Action 1.3** : Stratégie de communication et de sensibilisation
- **Action 4.1** : Développer l'accompagnement individuel des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme
- **CTECB 2026-2030** : Synergie entre les actions « GEMA et PI » via les Solutions Fondées sur la Nature : le stockage en période de crues, le soutien en période d'étiage, la préservation de la biodiversité remarquable inféodée aux milieux humides sont autant de services rendus par les milieux humides qui permettent de répondre aux problématiques de changement global. A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans un souci de cohérence entre ses deux outils de planification d'actions, l'EPAGE a créé un unique poste permettant ainsi une meilleure articulation des deux volets GEMA et PI.

#### Territoire et public concernés :

L'action sera mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du bassin du Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée.**

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie.**
- Répartition des charges : Sans objet.

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Finalisation de la stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion de crues (rapport, cartographies) ;
- Surfaces acquises par l'EPAGE ;
- Volumes potentiels de stockage restaurés ;
- Nombre de sites dotés d'un plan de gestion.

**AXE N°6 : LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS****Fiche action n°6.3 : Études préalables et maîtrise d'œuvre pour la création d'un Ouvrage de Ralentissement Dynamique (ORD) sur le Branlin (Charny-Orée-de-Puisaye).****Objectif :**

Cette action vise à obtenir toutes les données d'entrée indispensables pour arrêter le projet d'ORD sur le Branlin et à préciser les missions de maîtrise d'œuvre associées.

**Description de l'action :**

L'emplacement du potentiel ORD Branlin se situe sur la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, à la confluence entre le Branlin et l'Agréau, au niveau du bourg de « Malicorne ».

L'étude avant-projet a été réalisée dans le cadre de l'action 1.1 du PEP du bassin du Loing (2021 – 2014). Le comité de pilotage de l'étude a validé un dimensionnement de l'ouvrage pour un niveau de protection de 30 ans (correspondant peu ou prou à l'occurrence des premiers désordres sur la commune de Charny, premier enjeu d'importance à l'aval de l'ORD).

Ce projet a été retenu pour plusieurs raisons :

- L'analyse coûts bénéfiques (ACB) est positive au bout de 43 ans ;
- Le périmètre d'influence du projet s'étend jusqu'à Châlette-sur-Loing, ce qui représente 5 600 bâtiments dans l'emprise du périmètre d'influence du projet ;
- Cet ouvrage permettrait de stocker, pour Q30, 801 000 m<sup>3</sup> et écrêter le débit de pointe de 32 %. Le décalage temporel est alors de 10h, permettant d'améliorer considérablement l'organisation de la gestion de crise. Aucun projet d'hydraulique douce sur cette emprise n'est comparable en termes de volumes stockés et donc de bâtiments préservés.
- A Charny, 60 logements individuels (sur les 410 inondées avant travaux) sortent de l'inondation grâce au projet pour Q30, et 36 bénéficient d'une baisse de hauteur d'eau supérieure à 5 cm ;
- 1 entreprise, sur les 45 présente, sort du risque inondation et 4 bénéficient, grâce au projet, d'une baisse de hauteur d'eau supérieure à 5 cm.

A noter qu'il n'y a aucune habitation à l'amont de l'ouvrage susceptible d'être sur-inondée par sa création. En revanche, les parcelles agricoles à l'amont de l'ouvrage sur lesquelles se forme la retenue seront nécessairement sur-inondées. Il sera nécessaire de négocier une convention de sur-inondation avec les propriétaires et les exploitants.

La poursuite de ce projet dès 2026 comprend :

**Phase 1 : réalisation des études préalables complémentaires**

- Une **étude faune-flore** afin d'obtenir une connaissance fine des enjeux écologiques sur le secteur d'étude. Des études complémentaires pourraient être nécessaires en fonction des espèces identifiées ;
- Une **étude géotechnique** indispensable afin de poursuivre la définition de l'ORD.

**Phase 2 : phase de maîtrise d'œuvre pré-travaux :**

- Avant-Projet (AVP) détaillé : définition du scénario retenu affiné sur la base des études préalables complémentaires de la phase 1. Cette phase doit permettre de fournir les éléments nécessaires aux

services de l'Etat afin de décrire les prescriptions réglementaires et d'ajuster le projet, si nécessaire, en phase projet (PRO) ;

- Phase Projet (PRO) : description précise du programme de travaux à exécuter. Cette phase devra préciser les mesures d'accompagnement nécessaires, les matériaux et équipements ainsi que leurs conditions de mise en œuvre, d'arrêter les coûts prévisionnels des travaux et d'évaluer les coûts d'exploitation et de maintenance ;
- Dossiers Réglementaires : mission visant à élaborer l'ensemble des dossiers réglementaires permettant d'obtenir l'autorisation administrative pour la réalisation des travaux.

### Phase 3 : phase de concertation pour les servitudes de sur-inondation

Cette action doit comporter une phase de négociation avec les propriétaires et exploitants des parcelles sur-inondées en vue d'établir un protocole d'indemnisation. Une concertation avec les acteurs de la profession agricole sera menée.

**Les phases de maîtrises d'œuvre relatives à la conception et à l'exécution du projet seront réalisées sur la seconde moitié du PAPI.**

#### Du lien ...

- **CTECB 2026-2031 : une étude de restauration hydromorphologique et de continuité écologique du Branlin est inscrite sur la commune de Charny-Orée-de-Puisaye afin que le projet intègre également les enjeux de gestion des milieux aquatiques.**
- **Action 4.4 portée par la DDT de l'Yonne portant prescription d'un PPRi sur la commune de Charny-Orée de Puisaye.**

#### Territoire et public concernés :

Aval du bassin de l'Ouanne de Charny-Orée-de-Puisaye à Châlette-sur-Loing.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : communication matérialisée et dématérialisée

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2028**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	3 mois	-	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	50 000 €	100 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	<b>300 000 €</b>

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **300 000 €**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation des études ;
- Obtention des autorisations réglementaires ;
- Validation d'un protocole d'accord et d'indemnisation pour la servitude de sur-inondation.

**AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS****Fiche action n°6.4 : Réalisation d'aménagement pour réduire les inondations liées aux ruissellements sur bassin versant de l'Orval****Objectif :**

Cette action a pour objet de réaliser les travaux de gestion du ruissellement suite aux études menées par la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne. 3 interventions sont prévues : La réalisation d'une zone d'écrêtement au lieudit les Vordes sur la commune de Lixy ; la réalisation d'une 2eme zone d'écrêtement au lieudit les Grands Chemin sur la commune de Brannay et l'aménagement d'une partie du réseau d'eaux pluviales de Villethierry.

Ce projet est complémentaire des autres actions des axes 1, 4 et 6 du PAPI du bassin du Loing portant sur la mitigation des risques liées au ruissellement (actions 1.6, 1.18, 1.20, 4.1 et 6.4). De par la nature des travaux programmés (SFN) et les externalités positives apportées par ces projets sur la biodiversité et la qualité de l'eau, cette action est en phase avec les principes du futur CTECB du bassin du Loing (2025 – 2031).

**Description de l'action :**

La Communauté de Communes a mené une étude sur le ruissellement dans le bassin versant de l'Orvanne, affluent de rive droite du Loing. Ce bassin, d'une superficie de 18 km<sup>2</sup> est principalement agricole. Il se situe en amont d'un captage d'eau potable, doté d'un bassin d'orage. L'enjeu principal de cette action est de protéger des inondations un hameau situé sur la commune de Lixy et de limiter l'apport d'eaux turbides dans le captage de Villethierry lors des épisodes pluvieux. La partie amont du bassin versant se trouve sur le territoire d'une autre intercommunalité, la Communauté de communes Yonne Nord. Cette étude a été réalisée dans le cadre du PEP de l'Yonne et non du PEP du Loing. Pour l'exécution de cette action, la CCGB pourra compter sur l'accompagnement de l'EPAGE du Loing.

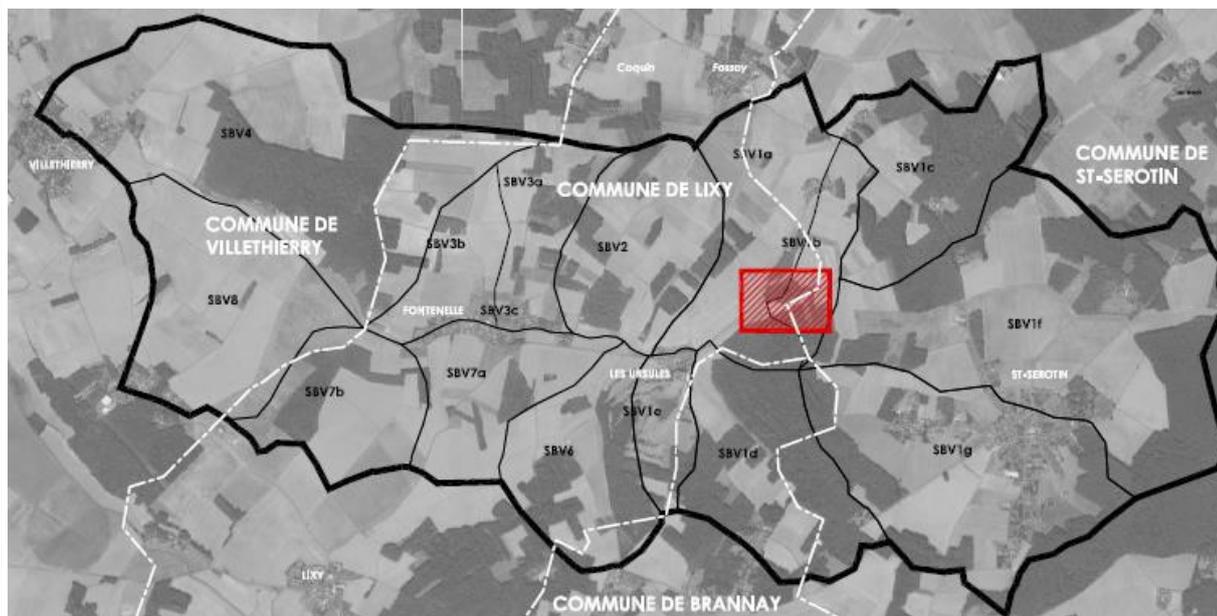
Les aménagements prévus visent à :

- Réduire la sollicitation du bassin des Ursules et les risques qui y sont associés (inondation de la parcelle habitée en amont immédiat).
- Limiter le risque d'inondation par débordement du ru au niveau de Fontenelle.
- Atténuer le risque d'inondation par ruissellement à Fontenelle sur la commune de Lixy.
- Diminuer les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant de l'Orval.
- Renforcer le soutien d'étiage au sein du bassin versant de l'Orval.
- Réduire la fréquence des dysfonctionnements du captage d'eau potable de Villethierry.
- Améliorer les capacités auto-épuration des émissaires des rejets agricoles.
- Créer et préserver des milieux naturels favorisant la biodiversité, prolonger ou recréer la trame verte et bleue pour faciliter le déplacement des espèces.

### Réalisation d'une zone d'écrêtement au lieudit les Vordes sur la commune de Lixy :

Le principe d'aménagement repose sur l'utilisation d'un chemin agricole et d'une parcelle cultivée, dont l'implantation permet de concevoir une zone propice à l'écrêtement. Le gain hydrologique est une zone de rétention de l'ordre 5 000 m<sup>3</sup>.

- Cadre réglementaire : Dossier Loi sur l'Eau (DLE), Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et défrichement
- Relevé topographique : 4000 € / Maitrise d'œuvre : 10 000 € / travaux : 80 000 €



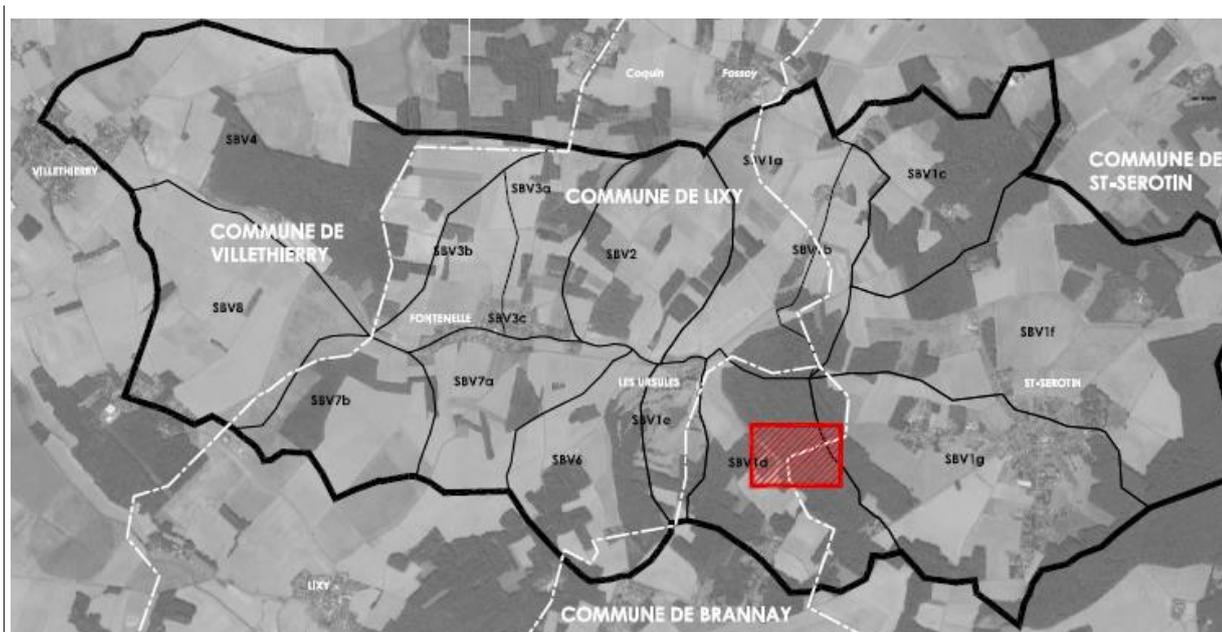
### Réalisation d'une zone d'écrêtement au lieudit les Grands Chemin sur la commune de Brannay

Le secteur du Bois de Gaudry est situé à la confluence de deux sous-bassins versants. On peut y distinguer deux zones géographiques :

- Des espaces boisés traversés par un talweg, qui sert d'exutoire aux fossés et canalisations drainant l'un des sous-bassins. Cet exutoire est équipé d'une canalisation dotée d'un ouvrage de tête avec un dégrillage.
- Un espace en jachère, caractérisé par une très faible pente.

L'opération peut être envisagée en deux tranches géographiques indépendantes, bien que leur combinaison soit plus efficace pour l'écrêtement des crues. Le gain hydrologique est une zone de rétention de l'ordre 8 000 m<sup>3</sup> (3 200 m<sup>3</sup> pour la tranche amont et 4 800 m<sup>3</sup> pour la tranche aval).

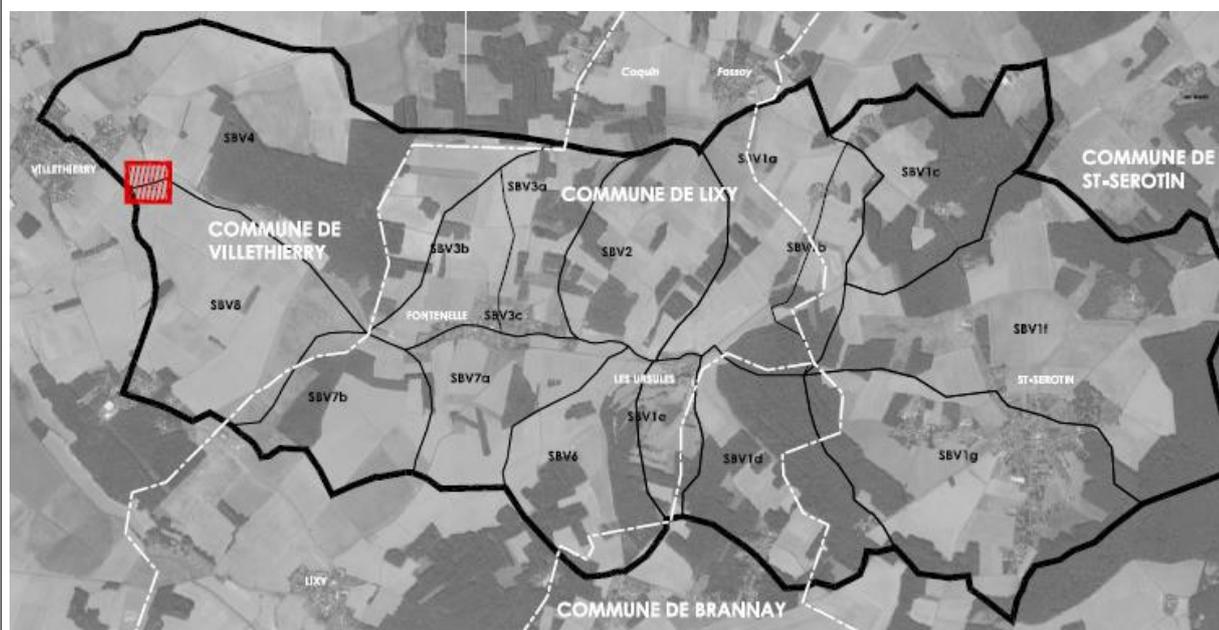
- Cadre réglementaire : DLE, DIG et défrichement
- Relevé topographique : 6000 € / Maitrise d'œuvre : 12 000 € / travaux : 40 000 € (tranche amont) – 80 000 € (tranche aval)



### Aménagement d'une partie du réseau d'eaux pluviales de Villethierry

L'aménagement repose sur l'éloignement ou le contournement des eaux provenant du fossé du captage AEP, avec un rejet prévu en aval de ce dernier.

- Cadre réglementaire : DLE, DIG et défrichement
- Relevé topographique : 2000 € / Maitrise d'œuvre : 8 000 € / travaux : 55 000 €



### Territoire concerné :

Elle sera mise en œuvre sur les communes de Lixy, Brannay et Villethierry.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communes concernées.
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage du PAPI du Loing
- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée auprès des citoyens des communes concernées.

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2029 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	-	48 mois
<i>Réalisation de l'opération</i>	75 500 €	75 500 €	75 500 €	75 500 €	-	<b>302 000 €</b>

**Plan de financement :**

Opérations prévues	Montant travaux HT	Subvention AESN 80%	Reste à charge collectivités
<i>Réalisation d'une zone d'écrêtement au lieu-dit les Vordes, Lixy</i>	94 000 €	64 000 €	30 000 €
<i>Réalisation d'une zone d'écrêtement au lieu-dit les Grands Chemin, Brannay</i>	143 000 €	100 000 €	43 000 €
<i>Aménagement d'une partie du réseau d'eaux pluviales de Villethierry</i>	65 000 €	32 500 €	32 500 €
<b>Totaux</b>	<b>302 000 €</b>	<b>196 000 €</b>	<b>105 500 €</b>

- Coût total prévisionnel : **302 000 € HT.**
- Répartition des charges : AESN (80 %), Maître d'ouvrage (20 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Avancement des travaux,
- Conformité des ouvrages réalisés.

**AXE N°6 : LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS****Fiche action n°6.5 : Travaux de modernisation vers la télégestion et automatisation des ouvrages de gestion hydraulique sur le canal de Briare****Objectif :**

L'objectif de cette action consiste à moderniser et automatiser les ouvrages de gestion hydraulique du linéaire du canal de Briare afin de disposer d'une gestion des niveaux d'eau et donc des prélèvements en eau pour la voie d'eau optimisée ; et permettre une réaction plus rapide dans la gestion des épisodes de crue.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 6 du PAPI.**

**Description de l'action :**

Cette opération s'intègre dans la continuité des études préalables portées par VNF sur la modernisation de la gestion hydraulique de l'Etablissement.

Sur le bassin du Loing les travaux de modernisation s'appliquent aux prises d'eau de Pont Rouge, Amilly, Montambert, La ronce, la Lancière, Rogny les 7 écluses, Prise d'eau de St Privé et les écluses entre Rogny les 7 écluses et Montargis.

**PHASE 1 : Définition par le MOE des travaux en Avant-projet (AVP), Projet (PRO) et Assistance pour Marché de Travaux (AMT) en 2025**

Ces opérations permettent de définir les travaux permettant de motoriser, avec une option de télégestion ou d'automatisation des ouvrages de prises d'eau ou de décharge du linéaire du canal de Briare, ils reposent sur la régénération des ouvrages ainsi que la motorisation et le pilotage des organe de gestion hydraulique. Les travaux ne concernent pas le système de barrages réservoirs et rigoles d'alimentation du système alimentaire.

**PHASE 2 : Travaux de mise à la cible des ouvrages**

Cette phase consiste à mécaniser, motoriser et instrumenter le réseau.

**Territoire et public concernés :**

Elle sera mise en œuvre sur le canal de Briare versant Loire et versant Seine.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : VNF
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage du PAPI du Loing
- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée auprès des élus et des partenaires institutionnels.

**Échéancier prévisionnel :**

- 2025 - 2028

Année	2025	2026	2027	2028	Montant HT
<b>Démarche administrative</b>	AVP -PRO - AMT	Travaux		-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	MOE : BRLi	2 000 000 €		2 322 000 €	<b>4 322 000 € HT</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **4 322 000 € HT**
- Répartition des charges : VNF (100%)

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Passation des marchés ;
- Rendu des études de conception du système de contrôle commande ;
- Réalisation du dossier de consultation des entreprises de travaux ;
- Réception des travaux.

**AXE N°6 : LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS****Fiche action n°6.6 : Travaux de Mise aux Normes en matière de Sécurité des Ouvrages Hydrauliques du Barrage réservoir du Bourdon (St Fargeau 89)****Objectif :**

L'objectif de cette action consiste à conduire une maîtrise d'œuvre sur la mise en conformité réglementaire relative aux conditions de stabilité de l'ouvrage et de moderniser la surveillance et l'exploitation du barrage réservoir du Bourdon.

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 6 du PAPI.**

**Description de l'action :**

Cette étude de conception/réalisation s'intègre dans la continuité des études préalables portées par VNF afin de diagnostiquer l'ouvrage du barrage du Bourdon et de vérifier sa conformité réglementaire en particulier vis-à-vis de sa stabilité, ses capacités d'évacuation des crues et de moderniser les dispositifs de surveillance et d'auscultation et des organes d'exploitation de l'ouvrage. Le barrage réservoir du Bourdon est classé en catégorie B au titre de l'article R.214-112 du code de l'environnement et des décrets et arrêtés pris en déclinaison de l'article précité.

Sur la base des études de préprogramme et d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, un maître d'œuvre est en cours de recrutement pour préciser les travaux identifiés.

En conséquence, l'action se déclinera de la manière suivante :

**PHASE 1 : Définition par le MOE des travaux en Avant-projet (AVP), Projet (PRO) et Assistance pour Marché de Travaux (AMT) en 2025**

Ces opérations permettent de définir les travaux permettant le confortement du barrage réservoir, les améliorations à apporter au dispositif d'auscultation du barrages et de restaurer et moderniser les organes de manœuvres du barrages réservoirs

**PHASE 2 : Travaux de mise en conformité et modernisation du barrage réservoir**

Cette phase consiste à traiter le barrages réservoir afin de retrouver sa conformité et rétablir sa cote de retenue normale à la cote historique de 15.28 m (215.30 m NGF)

**Territoire et public concernés :**

Elle sera mise en œuvre sur le site du barrage du Bourdon.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : VNF
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage du PAPI du Loing
- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée auprès des élus et des partenaires institutionnels.

**Échéancier prévisionnel :**

- 2025 – 2028 :

Année	2025	2026	2027	2028	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	AVP -PRO - AMT		Travaux		-
<i>Réalisation de l'opération</i>	615 000 €		3 460 000 €		<b>4 322 000 € HT</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **4 322 000 € HT**
- Répartition des charges : VNF (100%)

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Passation des marchés.
- Rendu des études de conception du système de contrôle commande.
- Réalisation du dossier de consultation des entreprises de travaux.
- Réception des travaux

**AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS****Fiche action n°6.7 : Automatisation des vannes des écluses de May, Marchais Clair et Chancy.****Objectif :**

L'objectif de cette action consiste à automatiser les vannes des écluses de May, Marchais Clair (commune de Chevillon-sur-Huillard) et Chancy (commune de Presnoy).

**Cette action est complémentaire des autres actions de l'axe 6 du présent PAPI.**

**Description de l'action :**

L'aval du versant Seine du canal d'Orléans concentre les eaux de plusieurs cours d'eau, comme l'Huillard, la Poterie, le Limetin, la Bezonde, etc. Les biefs sont gérés par un système archaïque de vannes manuelles et de préposés aux vannes, c'est-à-dire de particuliers riverains du canal qui effectuent les manœuvres. Ce système arrive en bout de course du fait de la vétusté des vannes (risques de ruptures) et de l'âge avancé des préposés. Il n'est pas possible de leur trouver des remplaçants du fait des responsabilités endossées et de la grande disponibilité que le poste impose.

Les biefs du canal d'Orléans sont courts et réactifs, et la manœuvre de ces ouvrages impose une présence très régulière pour contrôler les niveaux d'eau et ajuster les taux d'ouverture des vannes. L'ampleur des patrouillages et nettoyages à réaliser en période de crue à l'échelle de tout le canal d'Orléans ne permet pas une gestion sereine et satisfaisante des écluses, avec le risque de gérer des biefs trop haut (inondation en amont) ou trop bas (envoi de trop d'eau d'un coup en aval). La contribution des eaux du canal d'Orléans et de ses affluents aux crues du Loing sera ainsi mieux maîtrisée.

Le département du Loiret a ainsi changé le mode de régulation des deux écluses les plus aval (La Folie à Chalette-sur-Loing et Ste Catherine à Pannes), en leur ajoutant un clapet permettant de laisser passer plus de débit. Pour les écluses plus en amont, le projet ne vise pas à changer les modalités de régulation mais à permettre de les fiabiliser en les automatisant. Les vannes de l'écluse de Machot (St Maurice sur Fessard) ont ainsi été automatisées en 2024. Celles du May (Chevillon-sur-Huillard) sont prévues en 2025, puis celles de Marchais clair (Chevillon-sur-Huillard) en 2026 et Chancy (Presnoy) en 2027. Plus en amont, la sensibilité des biefs est moindre, et il est prévu de conserver une régulation manuelle.

**Territoire et public concernés :**

L'action sera mise en œuvre sur les sites des écluses du May, de Marchais Clair et de Chancy. Toutes trois sont situées dans le périmètre du PAPI du bassin du Loing.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **Département du Loiret**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et Comité de pilotage du PAPI.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2028

Année	2026	2027	2028	2029	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	5 mois	5 mois	5 mois	-	
<i>Réalisation de l'opération</i>	450 000 €	450 000 €	450 000	-	<b>1 350 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **1 350 000 € HT**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50 %).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Passation des marchés.
- Réalisation des travaux.

## **AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET DE PROTECTION**

---

**AXE N°7 : LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES****Fiche action n°7.1 : Etudes préalables et maîtrise d'œuvre en vue d'aménager un Système d'Endiguement à Saint-Privé (89)****Objectif :**

La présente action répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer de la connaissance des ouvrages constituant le potentiel système d'endiguement de Saint Privé en vue de son classement ;
- Mieux appréhender les perspectives financières à court, moyen et long termes de son aménagement en vue de son classement ;
- Définir les modalités d'aménagement du système d'endiguement
- Élaborer les consignes de surveillance et d'exploitation de l'ouvrage.

**Description de l'action :**

La Rigole de Saint-Privé et les ouvrages associés font partie du Domaine Public Fluvial géré par la Direction Territoriale Centre-Bourgogne (DTCB) des Voies Navigables de France (VNF).

La Rigole de Saint-Privé permet le transfert d'une partie des eaux stockées dans les réservoirs du Bourdon, de Moutiers et de Charmoy (via le cours du Loing) vers le canal de Briare.

L'étude menée dans le cadre du PEP du Loing a montré que cet ensemble d'ouvrages pouvait limiter les venues d'eau issues des débordements du Loing sur la zone basse topographique située entre l'ensemble d'ouvrages et le coteau Sud (surface soustraite d'environ 113 926 m<sup>2</sup>) au bénéfice d'environ 95 personnes y travaillant, ou y habitant.



L'étude a permis de mettre en évidence une absence de surverse sur le remblai (en rouge sur l'illustration) jusqu'à Q100, hormis localement au droit de la vanne de prise d'eau de la rigole à partir de Q30 (cf. photo de

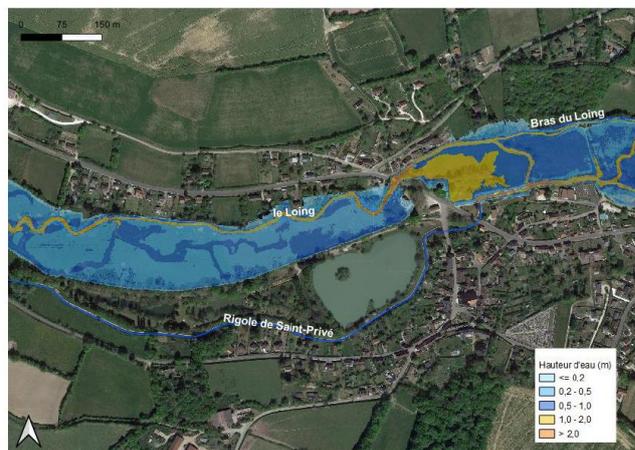
*gauche*). Il est par ailleurs constaté un débordement de la rigole en rive gauche en aval de l'ouvrage de franchissement, dans la zone potentiellement protégée.

La modélisation hydraulique engagée par l'EPAGE a permis de montrer que pour une Q100, une mise en sécurité de la zone vulnérable (95 personnes) est possible par l'occultation de l'ouvrage de franchissement (c.à.d. l'installation d'un vannage) à proximité de la route de Puisaye (*cf. photo de droite*).

### Q100 actuel



### Q100 aménagé (OH franchissement occulté)



Au regard de ces éléments, l'étude a conclu à un intérêt au classement en Système d'Endiguement de cet ensemble d'ouvrages à Saint-Privé.

Au regard de l'usage de la rigole, chaque phase de cette action devra être validée par les services de VNF afin d'être en adéquation avec leurs contraintes d'exploitation.

### Phase 1 : réalisation des études préalables au classement du Système d'Endiguement de Saint-Privé

La présente action comprend la réalisation des études suivantes :

- **Une étude de danger** : celle-ci doit nécessairement être réalisée par un bureau d'étude agréé pour le classement en système d'endiguement. Elle devra permettre principalement de :
  - Déterminer le niveau de protection du système d'endiguement (c'est-à-dire le niveau d'eau au-dessus duquel la zone protégée commence à être inondée par déversement par-dessus la digue)
  - Déterminer le niveau de sûreté du système d'endiguement (c'est-à-dire le niveau d'eau à partir duquel la probabilité de rupture de l'ouvrage n'est plus considérée comme négligeable)
  - Définir les conditions de surveillance de l'ouvrage.
- **Une étude géotechnique** permettant de vérifier l'état de la digue existante afin de chiffrer au plus juste le programme de travaux prévisionnel.
- **Une étude faune flore.**

### Phase 2 : phase de maîtrise d'œuvre pré-travaux :

- **AVP détaillée** : définition du scénario retenu affiné sur la base des études préalables complémentaires de la phase 1. Cette phase doit permettre de fournir les éléments nécessaires aux services de l'Etat afin de décrire les prescriptions réglementaires et d'ajuster le projet si nécessaire en phase PRO ;
- **Phase Projet (PRO)** : description précise du programme de travaux à exécuter. Cette phase permettra de préciser les mesures d'accompagnement nécessaires, de préciser les matériaux et équipements

et leurs conditions de mise en œuvre, d'arrêter les coûts prévisionnels des travaux et d'évaluer les coûts et consignes d'exploitation et de maintenance ;

- **Dossiers Réglementaires** : mission visant à élaborer l'ensemble des dossiers réglementaires permettant d'obtenir l'autorisation administrative pour la réalisation des travaux.

#### Du lien ...

**Action 5.1 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments** : en fonction de l'aménagement retenu, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sera nécessaire sur certains bâtis. Ces diagnostics prévisionnels ont été intégrés au présent PAPI du Loing 2026 – 2031 sur la fin du programme.

**CTECB 2026-2030 : étude de restauration de la continuité écologique du Loing à Saint-Privé** : une co-construction des projets est indispensable pour atteindre les objectifs en termes de réduction du risque inondation et de restauration des milieux.

#### Territoire et public concernés :

Cette action concerne les ouvrages du potentiel système d'endiguement de Saint-Privé (Yonne).

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : communication matérialisée et dématérialisée

#### Échéancier prévisionnel :

- **2026 – 2028 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	<i>Rédaction marché</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	50 000 €	50 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	<b>200 000 €</b>

#### Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **200 000 € TTC**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%).

#### Indicateurs de suivi/réussite :

- Réalisation des études préalables en vue d'aménager un Système d'Endiguement à Saint-Privé (89)

**AXE N°7 : LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES**

**BASSIN DU LOING**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX

### Fiche action n°7.2 : Réalisation d'études complémentaires au droit du potentiel système d'endiguement situé au nord du centre-ville de Souppes-sur-Loing

#### Objectif :

La présente action consiste à mener des études complémentaires en vue d'évaluer l'intérêt au classement du système d'endiguement potentiel situé au Nord de Souppes-sur-Loing (45).

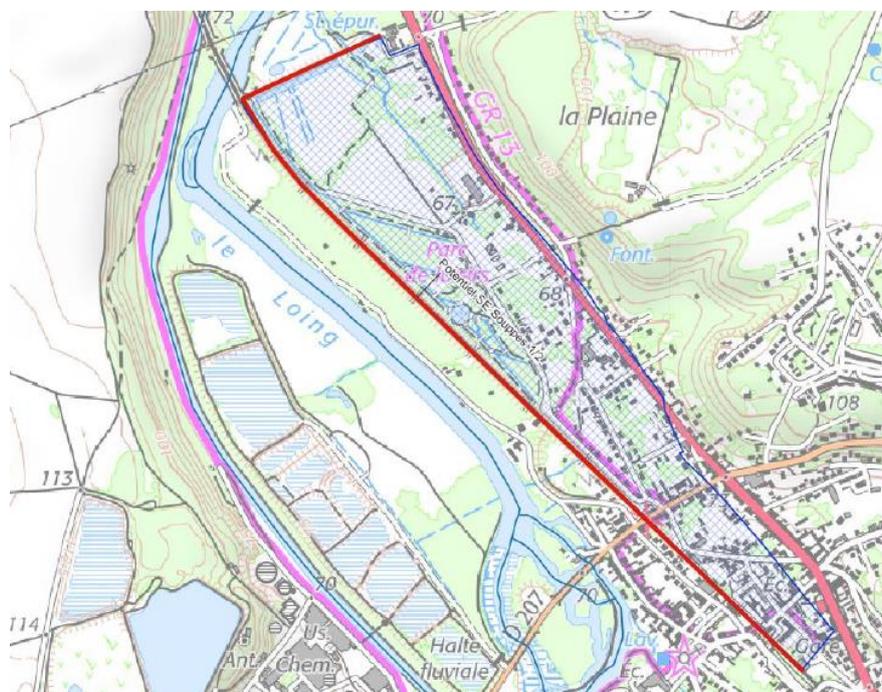
#### Description de l'action :

Les études menées dans le cadre du PEP du Loing 2021-2024, ont permis d'étudier le potentiel système d'endiguement situé au Nord du centre-ville de Souppes-sur-Loing, constitué par le remblai de la voie ferrée d'une part, et une digue transversale à l'aval de la commune d'autre part.

Il a été mis en évidence une zone basse topographique à l'Est et au Nord de la voie ferrée (SNCF Réseau), zone comprenant environ 740 personnes.

Comme indiqué sur la figure ci-dessous, ce potentiel système d'endiguement est constitué :

- Du remblai de la voie ferrée (SNCF réseau) formant une digue sans ouvrage traversant. L'étude montre une surverse pour Q100 au droit de la gare ;
- D'un remblai linéaire au Nord, assurant une continuité et la fermeture aval de l'ensemble avec le coteau Est. Ce remblai, hors exploitation SNCF, comprend deux ouvrages traversants régulables. Il demeure une interrogation concernant son assise réglementaire qui doit être éclaircie dans le cadre de l'action faisant l'objet de la présente fiche.



*Localisation des digues constituant le potentiel système d'endiguement de Souppes-sur-Loing – SNCF et emprise de la zone potentiellement protégée*

**Phase 1 : Réalisation d'une Analyse Coûts-bénéfices**

Cette étude, qui consiste à comparer dans la durée les bénéfices générés par une mesure de réduction du risque et son coût de mise en œuvre, apporte un éclairage important sur sa pertinence économique. Elle permet ainsi de mesurer, sur la durée, l'écart entre les bénéfices attendus de la mesure et les coûts de sa mise en œuvre.

**Phase 2 : Réalisation d'une étude de danger**

L'étude de danger doit nécessairement être réalisée par un bureau d'étude agréé pour le potentiel classement en système d'endiguement. Cette étude devra permettre principalement de :

- Déterminer le niveau de protection du système d'endiguement (c'est-à-dire le niveau d'eau au-dessus duquel la zone protégée commence à être inondée par déversement par-dessus la digue)
- Déterminer le niveau de sûreté du système d'endiguement (c'est-à-dire le niveau d'eau à partir duquel la probabilité de rupture de l'ouvrage n'est plus considérée comme négligeable)
- Définir les conditions de surveillance de l'ouvrage.

**En parallèle de cette étude, la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtis sera prioritairement lancée sur ce secteur, dans le cadre de l'action 5.1.**

**Du lien ...**

**Action 5.1 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments privés :** au regard des conclusions des études et des échanges lors des groupes de travail, il ressort que sur ce secteur, l'une des priorités est la réalisation de diagnostics de vulnérabilité. Pour ce secteur, ils sont intégrés au présent PAPI du Loing 2026-2031 sur le début du programme d'actions.

**Action 6.3 : Finaliser et déployer la stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues (ZEC) :** un projet de restauration de zones d'expansion de crue est envisageable à proximité immédiate du potentiel système d'endiguement du Nord de Souppes-sur-Loing. Ainsi, cette action s'inscrit également dans le second outil de l'EPAGE : le CTECB 2026-2030 du Bassin du Loing.

**Territoire et public concernés :**

Commune de Souppes-sur-Loing (77).

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée.**

**Échéancier prévisionnel :**

- **2027 – 2031 :**

Année	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<b>Démarche administrative</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Réalisation de l'opération</b>	0 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	<b>200 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **200 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation d'une analyse coûts bénéfice ;
- Réalisation d'une étude de danger.

**AXE N°7 : LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES****Fiche action n°7.3 : Réalisation d'études complémentaires au droit de la digue des Varennes à Souppes-sur-Loing (77)****Objectif :**

La présente action consiste à mener des études complémentaires en vue d'évaluer l'intérêt au classement du système d'endiguement potentiel des Varennes à Souppes-sur-Loing (45).

**Description de l'action :**

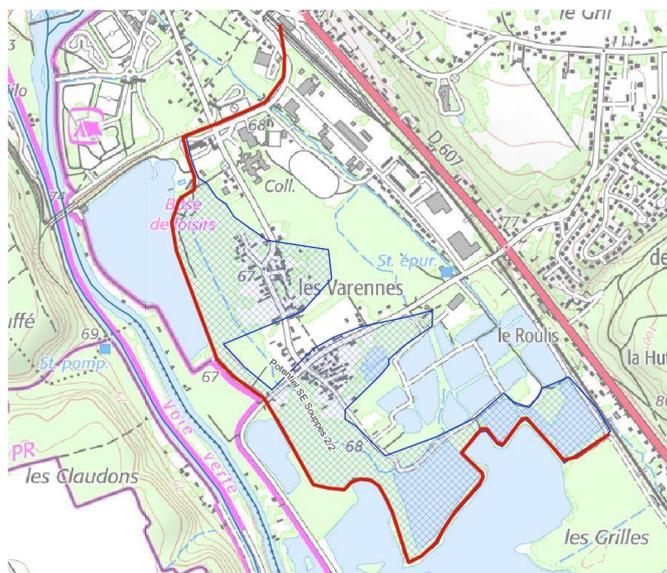
Les études menées dans le cadre du PEP du Loing 2021-2024, ont permis d'étudier le système d'endiguement potentiel des Varennes situé sur la commune de Souppes-sur-Loing.

La digue est constituée d'un remblai de faible hauteur servant à ce jour de chemin piéton sur environ 3,5 km.

Il protège le hameau des Varennes pour des crues récurrentes du Loing.

**Les problématiques mises en évidence par l'étude sont les suivantes :**

- Disparité du profil de la digue et état de l'ouvrage restant à vérifier au regard du peu d'entretien réalisé depuis sa création ;
- Entrées d'eau du Loing entre la Q2 et la Q10 d'après la modélisation ;
- Absence de possibilité de vidange de la zone protégée (en 2016, une brèche dans la digue a dû être créée afin de vidanger la zone « protégée »).



*Localisation des digues constituant le potentiel système d'endiguement de Souppes-sur-Loing – SNCF et emprise de la zone potentiellement protégée*

Une étude AVP a été menée dans le cadre du PEP du Loing afin d'étudier et de chiffrer le confortement de cette digue et d'augmenter son niveau de protection apparent afin d'atteindre une protection Q30. Une étude ACB du projet étudié au stade AVP a été réalisée pour les différents scénarii de travaux et différentes

périodes de retour de crue. Les conclusions de l'ACB sont négatives : les dommages évités moyens annuels sont inférieurs aux coûts d'entretiens annuels. De plus, l'ACB devient de plus en plus négative au fil du temps.

Suite aux résultats de cette ACB, une information importante a été transmise aux services de l'EPAGE concernant le niveau de protection à viser si un classement était envisagé. En effet, l'article R214, 119-3 du code de l'environnement précise que pour des digues existantes, sans classement à ce jour, si un classement est envisagé par la structure gemapienne, il est possible de s'affranchir du niveau de protection réglementaire de Q50.

Il serait alors possible de classer cette digue avec son niveau de protection actuel.

Ainsi, afin de s'appuyer sur ces derniers éléments réglementaires transmis, l'EPAGE souhaite étudier ce scénario.

### Phase 1 : réalisation d'une étude géotechnique

Cette étude, basée sur la réalisation de sondages et essais géotechniques, doit permettre d'étudier l'état actuel de la digue afin de chiffrer les éventuels travaux nécessaires au confortement de cette digue si un classement devait être réalisé.

La phase suivante devra s'appuyer sur les chiffrages issus de cette première étude.

### Phase 2 : réalisation d'une Analyse Coûts-bénéfices

Cette étude, qui consiste à comparer dans la durée les bénéfices générés par une mesure de réduction du risque et son coût de mise en œuvre, apporte un éclairage important sur sa pertinence économique. Elle permet ainsi de mesurer, sur la durée, l'écart entre les bénéfices attendus de la mesure et les coûts de sa mise en œuvre.

Cette étude sera réalisée pour un niveau de protection Q10 et sur la base des conclusions de l'étude géotechnique.

### Phase 3 : réalisation d'une étude de danger

L'étude de danger doit nécessairement être réalisée par un bureau d'étude agréé pour le potentiel classement en système d'endiguement. Cette étude devra permettre principalement de :

- Déterminer le niveau de protection du système d'endiguement (c'est-à-dire le niveau d'eau au-dessus duquel la zone protégée commence à être inondée par déversement par-dessus la digue)
- Déterminer le niveau de sûreté du système d'endiguement (c'est-à-dire le niveau d'eau à partir duquel la probabilité de rupture de l'ouvrage n'est plus considérée comme négligeable)
- Définir les conditions de surveillance de l'ouvrage.

#### Du lien ...

**Action 5.1 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments :** en fonction de l'aménagement retenu, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sera nécessaire sur certains bâtiments. Ces diagnostics prévisionnels ont été intégrés au présent PAPI du Loing 2026-2031.

#### Territoire et public concernés :

L'action sera menée sur la commune de Souppes-sur-Loing

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI.**
- Opérations de communication : **communication matérialisée et dématérialisée.**

**Échéancier prévisionnel :**

- 2026 – 2031 :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	50 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	<b>250 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **250 000 €**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation des études préalables au classement d'un potentiel Système d'Endiguement du Nord de Souppes-sur-Loing.

**AXE N°7 : LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES****Fiche action n°7.4 : Études préalables au classement d'un potentiel Système d'Endiguement à Dordives (45).****Objectif :**

La présente action consiste à mener des études complémentaires en vue d'évaluer l'intérêt au classement du système d'endiguement potentiel de Dordives (45).

**Description de l'action :**

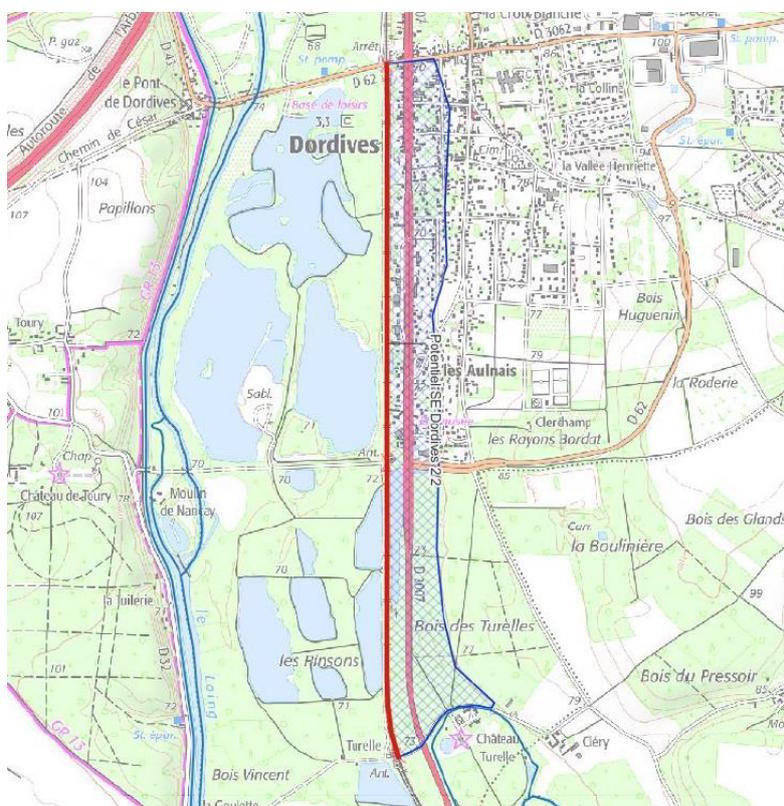
Les études menées dans le cadre du PEP du Loing 2021-2024, ont permis d'étudier le système d'endiguement potentiel situé à Dordives, constitué par la voie ferrée, propriété de la SNCF Réseau.

Il a été mis en évidence une zone protégée à l'Est de la voie ferrée, zone comprenant environ 720 personnes.

La digue comprend deux galeries traversantes avec ouvrages de régulation côté Loing (à l'ouest). Cependant, SNCF Réseau n'est pas gestionnaire de ces ouvrages mobiles.

**Les problématiques mises en évidence par l'étude sont les suivantes :**

- L'ouvrage est contourné par l'amont de la RD par la Cléry et par l'aval par le Betz dès Q30 ;
- En l'absence de fermeture des parties mobiles présentes dans la digue, la zone potentiellement protégée est inondée dès Q30.



*Localisation des digues constituant le potentiel système d'endiguement de Souppes-sur-Loing – SNCF et emprise de la zone potentiellement protégée*

Les conclusions de l'étude mettent en évidence une opportunité intéressante quant à l'aménagement puis au classement en Système d'Endiguement au vu de :

- L'importance de la population située dans la zone de protection potentielle ;
- La présence d'un remblai non surversant pour de fortes périodes de retour sur un grand linéaire ;
- L'augmentation probablement forte du niveau de protection apparent par la réalisation d'aménagements relativement localisés (digues de fermeture amont/aval, mise en œuvre d'ouvrages mobiles performants et pérennes sur les galeries présentes dans la digue).

Ainsi, la présente fiche action prévoit la réalisation des études suivantes :

### Phase 1 : réalisation d'une Analyse Coûts-bénéfices

Cette étude, qui consiste à comparer dans la durée les bénéfices générés par une mesure de réduction du risque et son coût de mise en œuvre, apporte un éclairage important sur sa pertinence économique. Elle permet ainsi de mesurer, sur la durée, l'écart entre les bénéfices attendus de la mesure et les coûts de sa mise en œuvre.

### Phase 2 : réalisation d'une étude de danger

L'étude de danger doit nécessairement être réalisée par un bureau d'étude agréé pour le potentiel classement en système d'endiguement. Cette étude devra permettre principalement de :

- Déterminer le niveau de protection du système d'endiguement (c'est-à-dire le niveau d'eau au-dessus duquel la zone protégée commence à être inondée par déversement par-dessus la digue)
- Déterminer le niveau de sûreté du système d'endiguement (c'est-à-dire le niveau d'eau à partir duquel la probabilité de rupture de l'ouvrage n'est plus considérée comme négligeable)
- Définir les conditions de surveillance de l'ouvrage.

### Phase 2 : Réalisation d'une étude complémentaire par rapport à la Cléry et au Betz

Au regard de la problématique de contournement de l'ouvrage par la Cléry et le Betz dès Q30, qui engendre un potentiel sur-aléa, la présente action prévoit une étude complémentaire permettant d'étudier plus finement cette problématique.

En effet, les préconisations du bureau d'étude précisait que pour augmenter le niveau de protection, il était nécessaire de prévoir une digue de fermeture amont/aval. Par conséquent, le risque que les eaux de la Cléry et du Betz restent bloquées dans le système d'endiguement dimensionné pour les crues du Loing doit être étudié.

#### Du lien ...

**Action 5.1 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments :** en fonction de l'aménagement retenu, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sera nécessaire sur certains bâtiments. Ces diagnostics prévisionnels ont été intégrés au présent PAPI du Loing 2026-2031 sur la fin du programme.

**CTECB 2026-2030 :** Restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de Nançay (45).

#### Territoire et public concernés :

L'action sera menée sur le potentiel système d'endiguement de Dordives (45).

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié, comité de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

**Échéancier prévisionnel :**

- **2026 – 2031 :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	50 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	<b>250 000 €</b>

**Plan de financement :**

- Coût total prévisionnel : **250 000 €**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%).

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Réalisation des études préalables au classement d'un potentiel Système d'Endiguement à Dordives.